

CPIER 2021-2027

Plan de relance

Mise en œuvre du programme « Avenir Montagnes » pour le massif des Vosges

Entre :

L'Etat

et

La Région Bourgogne Franche-Comté,

La Région Grand Est,

La Collectivité Européenne d'Alsace

Le Département de la Moselle

Le Département de la Meurthe-et-Moselle

Le Département de la Haute-Saône

Le Département des Vosges

Le Département du Territoire de Belfort

L'Agence de l'Eau Rhin Meuse

VU

- la loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne et la loi n° 2016-1888 du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne, dites lois Montagne I et II ;
- la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, notamment les articles 18 et 19 ;
- la loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux, notamment son article 179 ;
- le décret n° 2002-955 du 4 juillet 2002 relatif aux compétences des préfets coordonnateurs de massif ;
- le décret n° 2004-69 du 16 janvier 2004 relatif à la délimitation des massifs ;
- le schéma de développement de l'espace communautaire (SDEC) ;
- la note d'enjeu pour l'aménagement et de développement du massif des Vosges du ;
- le mandat de négociation du 23 octobre 2020 donné par le Gouvernement aux préfets coordonnateurs de massif ;
- le protocole d'accord politique signé le ;
- les délibérations du Conseil régional Grand Est autorisant le président à signer ;
- les délibérations du Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté autorisant la présidente à signer ;
- les délibérations du Conseil départemental de la Meurthe-et-Moselle..... ;
- les délibérations du Conseil départemental de la Moselle..... ;
- les délibérations du Conseil départemental de la Collectivité européenne d'Alsace..... ;
- les délibérations du Conseil départemental de la Haute-Saône..... ;
- les délibérations du Conseil départemental des Vosges..... ;
- les délibérations du Conseil départemental du Territoire de Belfort.....

Sommaire

| | |
|---|----|
| Sommaire | 3 |
| Cadre réglementaire et contextuel | 4 |
| Eléments généraux de cadrage du projet pour le massif des Vosges | 5 |
| S'adapter aux évolutions actuelles du massif des Vosges | 5 |
| Répondre aux orientations des schémas structurants | 5 |
| Promouvoir l'innovation et l'expérimentation..... | 6 |
| Renforcer une gouvernance large et partenariale..... | 6 |
| Le contrat de plan interrégional 2021-2027 pour le massif des Vosges..... | 7 |
| Principes transversaux | 7 |
| Priorités du CPIER 2021-2027 | 7 |
| Le triple positionnement stratégique pour le massif des Vosges..... | 8 |
| Ambitions thématiques retenues | 9 |
| I - Une nature de montagne dépendante de l'eau et de la biodiversité..... | 10 |
| II – Une montagne où l'homme bénéficie durablement des ressources de la forêt et des sols | 14 |
| III. Une montagne attractive et compétitive, conciliant activités traditionnelles, tourisme et nature | 16 |
| La relance dans le massif des Vosges | 21 |
| Un accord de relance spécifique | 21 |
| La déclinaison du programme national « Avenir Montagnes »..... | 22 |
| La maquette financière | 23 |
| Annexe 1 – Fiches thématiques..... | 24 |
| Annexe 2 - Elaboration du CPIER Massif des Vosges | 88 |
| Annexe 3 - Gouvernance | 89 |

Cadre réglementaire et contextuel

Les contrats de plan interrégionaux de massif font partie intégrante de la **politique de la montagne**, définie par la loi relative au développement et à la protection de la montagne du 9 janvier 1985 puis confirmée par la loi du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne.

Cette loi reconnaît la montagne comme un ensemble de territoires dont le développement équitable et durable constitue un objectif d'intérêt national en raison de son rôle économique, social, environnemental, paysager.

Elle définit la notion de massif, territoire qui s'affranchit des limites administratives pour constituer un ensemble cohérent regroupant les zones de montagne mais aussi des territoires périphériques de piémont, y compris les villes présentes dans ces zones. Soumis à des enjeux spécifiques et des contraintes de climat, de pente ou d'altitude, ces zones de massif doivent bénéficier de politiques publiques spécifiques et convergentes.

Afin de mettre en œuvre la politique montagne nationale et les politiques déclinées à l'échelle des massifs français, la loi de 1985 a instauré le principe d'une gouvernance nationale, le Conseil national de la montagne et de gouvernances propres à chaque massif, les Comités de massif. Ces derniers sont en charge de l'élaboration des schémas interrégionaux d'aménagement et de développement de massif.

Pour le massif des Vosges, un travail de réflexion stratégique a démarré en 2020 et est en voie d'achèvement sous l'égide du Comité de massif pour aboutir à la rédaction du nouveau Schéma Interrégional du Massif des Vosges (SIMV), présenté au Comité de massif réuni le 24 juillet et le 1^{er} décembre 2020. Ce schéma se substituera au précédent réalisé en 2005-2006 et adopté par le comité de massif en 2006, puis actualisé et validé par le comité de massif en 2013 et approuvé en 2014 par les régions Alsace, Lorraine et Franche-Comté après avis des sept conseils départementaux.

Les orientations et recommandations inscrits dans ces schémas de massif sont mises en œuvre au travers des Contrats de Plan Interrégionaux Etat-Régions (CPIER) à visée opérationnelle, appelés également **conventions interrégionales de massif**. Ces dernières ont vocation à être l'un des outils de mise en œuvre, en complémentarité des autres dispositifs et notamment les axes massifs PO FEDER, des orientations du schéma de massif pour le développement économique, social, culturel et la protection et la mise en valeur de l'environnement des différents massifs.

Le massif des Vosges a bénéficié de plusieurs programmes spécifiques depuis 1978. Les deux dernières conventions ont porté sur les périodes 2007 à 2014 et 2015 à 2020. Ces deux dernières conventions ont été signées par les régions Alsace, Lorraine et Franche-Comté (devenues Grand Est et Bourgogne Franche-Comté) et les sept départements concernés à savoir le Haut-Rhin, le Bas-Rhin, la Moselle, les Vosges, la Meurthe-et-Moselle, le Territoire de Belfort et la Haute-Saône.

Pour la période 2021-2027, les mêmes signataires ont souhaité à nouveau s'engager dans ce contrat renouvelé, ainsi que les deux agences de bassin, représentées par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

Compte tenu de la crise sanitaire de la COVID-19, qui s'est traduit par des difficultés économiques des acteurs du territoire, mais aussi par la fermeture prolongée des remontées mécaniques ayant mis en lumière la vulnérabilité de l'économie touristique associée, le présent CPIER intègre également la mobilisation de **crédits spécifiques liés à la relance**, ainsi que la déclinaison sur le massif des Vosges du **programme national « Avenir Montagnes »** (partie investissement).

Éléments généraux de cadrage du projet pour le massif des Vosges

S'adapter aux évolutions actuelles du massif des Vosges

Dans la continuité du CPIER 2015-2020 et dans le contexte de l'adaptation au changement climatique, le CPIER massif des Vosges 2021-2027 vise à **répondre aux grands enjeux de développement durable et de transition écologique des territoires de montagne**.

Le CPIER 2021-2027 valorise les expériences des programmes précédents pour soutenir les territoires, les entreprises, les associations et les habitants, en compensation de fragilités particulières d'un « territoire de montagne », qu'il s'agisse des contraintes géographiques et climatiques, des patrimoines naturels rares et menacés, des risques naturels, de besoins de financement et d'ingénierie renforcés, des difficultés de maintien des populations actuelles et d'une moindre attractivité vis-à-vis des nouvelles populations, des difficultés de mobilité et d'accès aux services.

A chaque fois que cela est possible, les projets soutenus au titre de la présente convention interrégionale de massif (CPIER) répondent à des critères transversaux spécifiques (respect de l'environnement, enjeux de la transition climatique et écologique, qualités/labels/certification, travail en réseau d'acteurs ou de territoires, emploi, innovation, services adaptés...), cherchant en cela à déclencher au maximum **des actions dont la subsidiarité ou la valeur ajoutée sont spécifiques au massif des Vosges** et complémentaires des politiques nationales et territoriales de droit commun. Il ne s'agit donc pas de remplacer le droit commun mais au contraire d'intervenir en complémentarité pour faire plus, mieux ou autrement, par le biais de la spécificité montagne et de l'efficacité de l'interrégionalité.

Il intervient pour le financement de projets sur l'ensemble du territoire du massif des Vosges, en articulation avec les dispositifs de financements de droit commun (CPER, FESI, DSIL, DETR, règlements régionaux), en complémentarité de dispositifs spécifiques (axes FEDER interrégionaux, LIFE ou FEADER) et en synergie avec des programmes de l'Agence nationale des Territoires, des Agences de l'Eau et des autres établissements publics.

Le CPIER 2021-2027 a pour objectif de créer les **conditions de protection, de préservation et de développement adaptées aux spécificités du territoire de montagne**, de mobiliser du capital social, de l'investissement privé (associatif et entrepreneurial) et public. Il est un véritable outil opérationnel pour ces investissements au regard des enjeux économiques et environnementaux du massif.

Répondre aux orientations des schémas structurants

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, dite Loi NOTRe, a renforcé la compétence des régions en matière d'aménagement du territoire, leur confiant l'élaboration des Schémas régionaux d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), outils à caractères intégrateurs et prescriptifs.

Le CPIER 2021-2027 massif des Vosges s'inscrit en conformité avec les axes et orientations définis dans les **SRADDET des deux Régions partenaires** ainsi que dans leurs schémas sectoriels tels que les Schémas de Développement Economique, de la Biodiversité, du Tourisme

ou du Sport, mais aussi avec les Programmes de Développement Ruraux et autres programmes tels que forêt-bois et les programmes de l'ANCT.

Le CPIER 2021-2027 permet de décliner les objectifs du **schéma interrégional du massif des Vosges (et de sa note d'enjeu)**, tels que présentés plus loin.

L'élaboration du schéma de massif a été l'occasion de développer une **large concertation** avec tous les acteurs concernés : le comité de massif et sa commission permanente, la CIPP (Commission Interrégionale de Pilotage et de Programmation) du CPIER, les élus, les acteurs locaux et habitants au travers de sept ateliers menés dans les communes du massif et via la mise en place d'une plateforme citoyenne, les associations, les deux PNR. Pour la conduite de ce CPIER, l'association des parties prenantes, la co-construction et la concertation ont également été systématiquement recherchées.

Promouvoir l'innovation et l'expérimentation

La loi n° 85-30 du 9 janvier 1985, dite « loi Montagne » revendique, pour les territoires de montagne, le choix de l'auto-développement par l'adaptation territoriale de la loi. Aussi, un principe de **droit à l'expérimentation** sera recherché dans la mesure du possible, sur des sujets bien spécifiques. Le recours à des appels à projets ou à initiatives permettra d'encourager ce droit à l'expérimentation.

Le principe d'adaptation sera également retenu au niveau temporel, afin de répondre le plus efficacement aux besoins et à leur évolution, ainsi que pour tirer parti des expériences précédentes. Ainsi certains critères d'interrégionalité ou de sélection pourront être adaptés en cours de convention, après validation des instances compétentes.

Renforcer une gouvernance large et partenariale

La gouvernance du massif est organisée autour du **comité de massif**. Ce comité dispose d'une **commission permanente** et de trois commissions spécialisées (espaces et urbanisme, mobilité et transport et valorisation des produits de montagne).

Pour la mise en œuvre et la programmation financière du CPIER, ses signataires sont réunis au sein d'un **Comité Interrégional de Pilotage et de Programmation (CIPP)**, coprésidé par le préfet des Vosges, représentant la préfète coordonnatrice de massif, et les vice-présidents désignés des deux régions. Elle se réunit 3 à 4 fois par an en s'appuyant sur les travaux d'un **Comité Technique Interrégional (CTI)**.

Enfin, pour conduire la politique touristique, un comité technique composé de socio-professionnels, de collectivités et des signataires du CPIER a été formé et se réunit au moins 3 fois par an. Il formalise la gouvernance du « collectif touristique » du massif des Vosges.

Pour autant, il s'agit encore de renforcer la concertation, de diffuser plus largement les enjeux du massif et de chercher à mieux associer le public à la construction de l'action publique.

Le contrat de plan interrégional 2021-2027 pour le massif des Vosges

Principes transversaux

Les signataires s'accordent sur les principes transversaux suivants :

- les **transitions écologique et énergétique et l'adaptation au changement climatique** constituent des priorités transversales à l'ensemble des thématiques retenues, dans une logique de développement durable du massif. Le développement de la résilience du massif est le fil conducteur de la stratégie proposée ;
- la **sélectivité des thématiques et l'additionnalité** par rapport aux CPER ont été retenus afin d'éviter la dispersion, les doublons et améliorer la lisibilité des différents cadres d'intervention ;
- le CPIER vient compléter des dispositifs existants dans les politiques à portée régionale, **au regard de la spécificité montagne**, voire, le cas échéant, porter des thématiques ou sous-thématiques orphelines à l'échelle régionale. Il accompagne les **démarches innovantes, expérimentales** et à visibilité **interdépartementale ou interrégionale**, les projets **s'inscrivant dans une structuration à l'échelle interrégionale ou interdépartementale**, en cohérence avec le principe d'expérimentation reconnu pour les massifs dans la loi Montagne, ou encore les projets qui possèdent une spécificité montagne et croisent les différents enjeux prioritaires du massif ;
- compte tenu de la situation géographique particulière du massif des Vosges, l'ouverture et les **partenariats avec des territoires voisins** (territoires urbains et transfrontaliers) est transversal à l'ensemble des thématiques du CPIER ;
- le ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales partage l'ambition d'accompagner, dès à présent, l'adaptation du massif et en particulier du tourisme de montagne de moyenne altitude, aux conséquences du changement climatique.

Ces principes transversaux ont fait l'objet de discussions avec les partenaires, ainsi que les priorités ci-dessous, pour l'élaboration de la Convention de Massif 2021-2027.

Priorités du CPIER 2021-2027

Les signataires s'accordent sur le principe d'une contractualisation permettant de répondre aux enjeux identifiés sur le massif des Vosges.

Etant donnée l'inertie du phénomène, les évolutions du climat sont un fait certain pour les décennies à venir. La priorité est donc de **rendre la montagne et sa population plus résilientes**, en premier lieu face aux conséquences des changements climatiques et écologiques, pour être en mesure demain de **retrouver une attractivité et un dynamisme nouveau**. L'urgence en la matière est affirmée : un report des actions aurait des conséquences importantes pour le massif des Vosges en renforçant les fragilités des écosystèmes et de la vie économique et sociale du territoire.

Dans ce contexte, le massif des Vosges est un territoire qui doit s'engager prioritairement dans la **transition écologique** mais aussi dans les **transitions économiques et sociétales** liées. Il constitue un territoire de montagne fragile et à protéger, où on vit selon les contraintes de la montagne, où on travaille en fonction des ressources de la montagne, et :

- qui **subit plus qu'ailleurs le changement climatique** (sur l'eau, les forêts, la neige, les risques naturels, etc.), ce qui nécessite une connaissance renforcée des effets du changement climatique spécifiques sur le territoire ;
- qui doit être **plus sobre en eau** et protéger prioritairement l'ensemble de ses ressources, y compris la **biodiversité**, et être **plus sobre dans ses usages tourisme/loisirs**, car l'eau et la nature sont à la fois le préalable et le support de la vie en montagne, aujourd'hui et plus encore demain ;
- qui doit préserver **une agriculture et une sylviculture multifonctionnelles et spécifiques** (en matière de productions, d'accueil, de protection des espaces), ce qui contribuera indubitablement à améliorer la résilience du territoire, notamment en matière d'alimentation et de construction ;
- qui doit développer **une économie plus présente**, en améliorant les **services touristiques** (diversification de l'activité) et pour les habitants (développement des formations, notamment touristique, des commerces, etc.), gage de maintien des populations sur le territoire ;
- et enfin, qui doit **renforcer ses relations et échanges** avec les villes proches et les autres massifs, pour cultiver les solidarités indispensables en cas de crises, notamment de crises climatiques qui seront de plus en plus nombreuses à l'avenir (ex : permettre l'accès à la fraîcheur de la montagne pour les populations urbaines, accéder aux biens et services des villes pour les populations de montagne temporairement sinistrées).

C'est en ce sens qu'a été établi un **triple positionnement stratégique** présenté ci-après, et sa déclinaison en 12 ambitions thématiques présentées plus loin.

Le triple positionnement stratégique pour le massif des Vosges

Le massif des Vosges est le massif le plus septentrional de la France métropolitaine, et le premier que rencontrent les flux atmosphériques venant de l'ouest du pays et du bassin parisien. C'est pourquoi, il collecte d'importantes précipitations et a historiquement constitué le « **château d'eau** » du quart Nord-Est de la France. Cependant le régime des précipitations est amené à être modifié dans sa répartition annuelle sous l'effet du changement climatique.

Le massif des Vosges constitue aussi un sous-ensemble d'une montagne rhénane plus large, avec le massif de la Forêt-Noire à l'Est ou le massif du Palatinat rhénan au Nord, séparée au moment de l'effondrement du fossé rhénan ayant créé la plaine d'Alsace. Sa géologie, son relief et son climat ont créé **une région biogéographique unique** où se sont maintenus une faune et une flore spécifiques.

Toutefois, le massif des Vosges est le massif le plus densément peuplé de France, et ses paysages appréciés, l'état de son patrimoine naturel, sont aussi le fruit d'une **activité humaine qui a façonné le territoire** sur deux millénaires, depuis l'installation des peuples celtes jusqu'à la seconde guerre mondiale, en passant par les installations de communautés religieuses, l'industrialisation des vallées (autour du verre, du textile, etc.) ou encore le développement des sports d'hiver dès le début du XXème siècle.

C'est cette histoire, qui est perçue quotidiennement par ceux qui vivent sur ce territoire ou ponctuellement par ceux qui le découvrent, qui constitue le **socle de la stratégie** et le gage d'un **développement durable** basé sur la préservation et l'exploitation raisonnée de ses ressources propres, maintenues au fil des siècles.

C'est pourquoi, face au défi majeur du changement climatique et de l'amélioration de la résilience du territoire, les signataires du présent CPIER veulent protéger, mettre en valeur et développer :

« Une nature de montagne dépendante de l'eau et de la biodiversité »

La préservation de l'eau, en quantité et en qualité, souterraine et de surface, la sobriété de ses usages, la préservation de la biodiversité des espèces et des habitats, dans les cours d'eau et zones humides, les forêts naturelles, les prairies permanentes, les éboulis et rochers, les vignobles pentus, les murets et vergers de montagne, et la protection de cette nature fragile face au changement climatique attendu et aux pressions anthropiques, sont des objectifs prioritaires pour le massif des Vosges.

« Une montagne où l'Homme exploite durablement prairies et forêts »

Dans le massif des Vosges, l'Homme travaille dans et avec la nature : il a su préserver ce mode d'exploitation multifonctionnelle en cultivant un subtil équilibre lui permettant de s'alimenter, directement ou à travers l'élevage, se chauffer et construire, en façonnant des paysages générant des services rendus par la nature et hautement nécessaires, tout en s'y faisant une place, en y traçant des sentiers lui permettant aussi d'accueillir ses pairs. Le maintien de cet équilibre au XXIème siècle est un gage de cohabitation durable entre l'Homme et la Nature, se différenciant ainsi des territoires où la biodiversité recule et où l'homme subira plus difficilement le changement climatique.

« Une montagne attractive et compétitive, conciliant activités traditionnelles, tourisme et nature »

Dans la course économique du monde, le massif des Vosges a déjà franchi certaines étapes en engageant sa transition industrielle, qui s'est traduit et se traduit encore par une baisse démographique, principalement par solde migratoire négatif. Toutefois les habitants et les populations de passage ont besoin de développer une économie plus présente et, sur la base de l'attractivité naturelle du territoire et de la valorisation des patrimoines, le tourisme doit jouer un rôle majeur, en offrant une expérience unique visant l'excellence environnementale, une approche plus douce de la montagne, et basée sur une répartition équitable des activités sur le territoire prenant en compte le respect de la nature.

Ambitions thématiques retenues

Le présent chapitre détaille les grands objectifs et les ambitions retenues pour ce CPIER, sur la base des enjeux connus et partagés du territoire, dans le cadre d'intervention précité et en déclinant le triple positionnement retenu.

- Un défi général thématique positionne la problématique traitée en ouvrant des pistes de solutions.
- Pour chaque défi, une ou plusieurs ambitions fixent le cap de l'action à engager pour la réalisation du CPIER.

- Chaque ambition est accompagnée d'objectifs indicatifs chiffrés, qui permettront de mieux mesurer la contribution des actions du CPIER à l'atteinte de l'ambition, ces indicateurs n'étant pas tous directement et uniquement imputables aux actions menées.
- En annexe, des **fiches thématiques** reprécisent les enjeux, fixent des objectifs opérationnels, et déclinent les actions et projets éligibles ou déjà connus, ainsi que les éventuelles conditions de réalisation attendues.

I - Une nature de montagne dépendante de l'eau et de la biodiversité

DEFI 1 : Comprendre les impacts des transformations avant d'agir et partager cette connaissance des enjeux et spécificités de la montagne, préalable indispensable à la mise en œuvre d'une stratégie basée sur la transition écologique et la résilience du territoire.

- ***AMBITION 1.1*** : Soutenir les travaux et expériences pour connaître et diagnostiquer les conséquences et besoins d'adaptation aux changements subis par la montagne.
- ***OBJECTIF INDICATIF 1.1*** : Réaliser 6 études-actions sur les conséquences et l'adaptation aux changements subis par la montagne.
- ***AMBITION 1.2*** : Créer une culture commune de l'environnement montagnard en formant prioritairement les scolaires, les élus et les techniciens des collectivités du massif, ainsi que les habitants.
- ***OBJECTIF INDICATIF 1.2*** : Réaliser 30 actions de sensibilisation d'écoles du massif aux enjeux de transition de la montagne, et sensibiliser au moins un élu et un technicien de chaque collectivité du massif aux enjeux de la montagne.

Les massifs montagneux subissent et subiront plus qu'ailleurs les effets du changement climatique. Cependant les prévisions peuvent être assez inattendues. Par exemple, la pluviométrie annuelle pourrait ne pas évoluer en volume, mais être répartie très différemment sur l'année, générant une alternance de périodes très humides et de périodes sèches. De même, l'enneigement naturel qui ne disparaîtra pas à moyen terme au moins au plus hautes altitudes, pourrait toutefois diminuer et contraindre assez fortement l'exploitation des stations de ski en fonction de leur pente ou de leur exposition.

Ces changements climatiques auront nécessairement des conséquences fortes sur les écosystèmes (zones humides temporairement asséchées, forêts et prairies fragilisées par la sécheresse et les ravageurs, et plus sensibles aux incendies, sols pentus s'érodant plus facilement lors des périodes de forte précipitation, etc.), sur le cadre de vie des habitants et le support des activités touristiques notamment.

L'adaptation au changement climatique étant au cœur de la présente stratégie, et face aux incertitudes encore présentes localement concernant la réaction des systèmes atmosphériques, hydrologiques et écologiques, il est indispensable de renforcer les outils de connaissance, d'observation et de diffusion des mutations à venir, des impacts du changement climatique sur les ressources en eau, la biomasse agricole et forestière, les dynamiques des écosystèmes naturels et les risques naturels.

Il est par ailleurs important de transmettre cette connaissance aux habitants et aux acteurs du territoire en général, pour qu'ils se sentent impliqués, en premier les plus jeunes du massif, mais aussi les élus et leurs équipes pour aider à la prise de décision et à l'intégration d'une temporalité inhabituelle des mutations à venir.

Les actions correspondantes pourront par exemple consister à engager une étude de modélisation de l'enneigement naturel et des conditions d'enneigement artificiel à moyen et long termes pour les

stations de ski du massif des Vosges, permettant de définir plus précisément les besoins d'investissement ou d'évolution des modèles économiques de ces stations.

⇒ **Fiches actions 1.1 et 1.2**

DEFI 2 : Préserver la ressource en eau, en qualité et en quantité, favoriser l'utilisation sobre de ses usages, et restaurer les fonctionnalités des zones humides et des cours d'eau.

- **AMBITION 2.1** : Construire et mettre en œuvre un plan d'action fédérateur et ambitieux en faveur des lacs naturels, torrents et tourbières, pour en maintenir un état satisfaisant au regard du contexte du changement climatique et d'évolution des activités touristiques.
- **OBJECTIF INDICATIF 2.1** : Restaurer 50 % des zones humides et cours d'eau dégradés et engager un plan d'action sur les principaux lacs de montagne.

- **AMBITION 2.2** : Construire et mettre en œuvre des plans stratégiques d'économie d'eau associant l'ensemble des usagers consommateurs concernés, en priorité pour chaque bassin versant de la partie granitique du massif.
- **OBJECTIF INDICATIF 2.2** : Viser une réduction de 20 % des consommations d'eau sur l'ensemble du massif.

La gestion de l'eau est devenue un enjeu primordial pour le massif qui ne dispose plus des réserves connues jusqu'alors, lui garantissant son rôle de « château d'eau » régional dans le contexte du changement climatique. La disponibilité des eaux de surface est très sensible à la variation des précipitations, perturbée par le changement climatique, et la quantité des eaux souterraines est difficilement modélisable, notamment sur le socle granitique, tel que l'a montré l'étude du BRGM sur les ressources en eau du massif.

Depuis quelques années, le massif est devenu très sensible aux épisodes de sécheresse alors que les besoins restent importants pour l'agriculture, la forêt et le tourisme. Pour toutes les activités utilisant les ressources en eau du massif, les acteurs doivent avant toute chose réfléchir à la sobriété de ces usages (diminuer et limiter les volumes prélevés), à leur efficacité (en matière d'irrigation, de neige de culture, etc.), naturellement à la qualité des rejets des eaux usées, et les actions qui en découleront pourront être soutenues par le CPIER.

Par ailleurs, par son omniprésence en surface (sources, ruisseaux, torrents, tourbières, étangs, lacs, etc.), l'eau et les zones humides sont un support majeur de la vie en montagne. Les écosystèmes associés, spécifiques à la montagne, sont patrimoniaux et très fragiles (notamment les tourbières et lacs de montagne). Il convient de les protéger et le cas échéant de restaurer leurs fonctionnalités qui contribuent à la mise en œuvre des solutions d'adaptation au changement climatique fondées sur la nature.

Cinq grands types d'actions seront mis en œuvre avec les Agences de l'eau, l'Agence de l'Eau Rhin Meuse qui s'étant fixé une priorité d'action sur le massif des Vosges : la gestion de la ressource et des usages de l'eau pour lutter contre les pénuries, un plan lacs/étangs, l'amélioration de la qualité de l'eau, la protection ou la restauration des milieux et la mise en place de démarches intégrées et contractuelles par territoire autour de structures de gestion, qu'il faudra coordonner à l'échelle du massif.

Une action majeure consistera par exemple à mettre en œuvre un Contrat Territorial Eau et Climat autour des trois grands lacs naturels de Gérardmer, Longemer et Retournermer, et autour des lacs de Pierre-Percée et de la Plaine, pour améliorer la qualité de leurs eaux, restaurer leurs berges et milieux, concilier usages et préservation de la biodiversité, etc. De même, on peut citer des stratégies de gestion équilibrée et économe des usages de l'eau par bassin versant comme dans la vallée de Kaysersberg.

⇒ **Fiches 2.1 et 2.2**

DEFI 3 : Préserver la forêt du massif, en développant une sylviculture durable, plus résiliente, garantissant une plus grande séquestration du carbone, préservant les sols et garantissant la biodiversité associée.

- ***AMBITION 3*** : Investir pour une forêt de montagne, emblème du massif, plus naturelle et une sylviculture cohérente avec les enjeux climatiques et écologiques du massif.
- ***OBJECTIF INDICATIF 3*** : Gérer 1/3 des parcelles forestières en sylviculture durable et à haute valeur biologique.

Les forêts de montagne sont un milieu essentiel pour la continuité des couloirs de migration, pour les habitats, pour les paysages et l'image du massif, la protection de la ressource en eau et l'économie, mais elles sont soumises à des menaces importantes et inédites : hausse des températures, sécheresse, crises sanitaires, risques incendies et de tempêtes, pression croissante du gibier et conflits d'usages divers.

Parmi les actions qui semblent nécessaires pour la restauration des forêts de montagne dont la multifonctionnalité est plus importante qu'ailleurs, on privilégiera l'accompagnement des acteurs pour la mise en œuvre d'une sylviculture plus naturelle, ainsi que d'un réseau d'espaces exempts de toute intervention, à valeur de refuge pour les écosystèmes et de réserve pour l'avenir. Les enjeux de restauration et de maintien de la biodiversité forestière du massif des Vosges sont en effet particulièrement importants et nécessitent à la fois la protection et la libre évolution des forêts les plus naturelles (notamment en altitude) ainsi que des interventions humaines fortes sur la gestion forestière pour retrouver des peuplements plus résilients et optimiser les chances de croissance (rétablissement de l'équilibre sylvo-cynégétique).

Les fonctions historiques d'accueil de la forêt du massif des Vosges pour des activités touristiques et de loisirs doivent aussi être impérativement prises en compte pour capitaliser cet atout considérable (offres écotouristiques, activités de pleine nature) tout en veillant à ne pas engendrer de phénomènes de surfréquentation et à éviter les conflits d'usage.

Par ailleurs, les sols du massif des Vosges sont particulièrement soumis à deux types de menaces : l'acidification qui augmente depuis les années 1950 en raison de l'enrésinement des forêts, et l'artificialisation qui a une acuité particulière compte tenu de l'exiguïté des vallées. Une attention particulière sera portée sur les sols forestiers, en soutenant d'une part le développement des peuplements mixtes et d'autre part les techniques d'exploitation respectueuses des sols. La préservation des sols agricoles sera mentionnée plus loin dans les chapitres relatifs à l'agriculture et la question des friches bâties sera traitée sous l'angle de l'attractivité touristique, plus spécifique au massif des Vosges.

Des projets importants en matière de protection de la forêt et de gestion plus écologique des massifs forestiers pourraient être développés à court terme, avec par exemple le passage en gestion à haute valeur environnementale de 15 000 ha de forêts publiques en lien avec l'extension de la réserve naturelle nationale des tourbières et roches du Pays de Bitche, ou encore l'engagement d'une réflexion sur la reconstitution à très long terme d'une grande forêt primaire transfrontalière par « l'association Francis Hallé pour la forêt primaire ».

➔ Fiche 3

DEFI 4 : Protéger, restaurer et mettre en valeur la biodiversité du massif, en préservant prioritairement les espèces et les habitats patrimoniaux, en restaurant les espaces dégradés, en rétablissant les continuités écologiques et en maîtrisant la fréquentation des espaces naturels.

- ***AMBITION 4.1*** : Préserver et protéger les espaces naturels exceptionnels et irremplaçables du massif pour contribuer à sauver les espèces de montagne menacées.

- **OBJECTIF INDICATIF 4.1** : *Créer 4 programmes d'actions pour des espèces menacées de montagne et étendre de 20 % les espaces naturels protégés.*
- **AMBITION 4.2** : *Restaurer les milieux naturels en rétablissant les continuités écologiques et en renaturant les espaces dégradés par les installations humaines obsolètes.*
- **OBJECTIF INDICATIF 4.2** : *Rétablir les continuités écologiques sur la totalité des points noirs majeurs et démanteler la totalité des installations obsolètes en zone naturelle.*
- **AMBITION 4.3** : *Préserver la biodiversité exceptionnelle de montagne en limitant strictement le dérangement et les dégradations liées aux activités, notamment touristiques, sportives et de loisirs, et réduire l'impact des équipements existants.*
- **OBJECTIF INDICATIF 4.3** : *Etendre à l'ensemble du massif le programme Quiétude Attitude et sensibiliser plus de 50 % des visiteurs du massif aux enjeux de fréquentation des espaces naturels.*

Le massif des Vosges est riche d'espèces patrimoniales particulièrement menacées par la transformation des usages des espaces naturels (tourisme, loisirs notamment) et le changement climatique. Près du quart des espèces faune/flore du massif sont menacées dont deux espèces emblématiques du massif : le grand tétras et le lynx boréal. On peut également citer d'autres espèces moins emblématiques ou connues, et pourtant tout autant patrimoniales et menacées, comme l'écrevisse des torrents, la chouette de Tengmalm ou l'isoète lacustre. Les programmes d'actions pour les espèces menacées seront accompagnés et développés, en créant les conditions d'un débat citoyen équilibré, qui a déjà fait ses preuves pour de nombreux projets du territoire en la matière (ex : concertation sur le retour du Lynx boréal).

On estime que près de 800 espèces sont à conserver de manière prioritaire sur le massif des Vosges. Leur intérêt est reconnu à travers la protection de leurs habitats ou encore la reconnaissance de ceux-ci, par exemple par le label UNESCO « Man & Biosphere » de la réserve transfrontalière des Vosges du Nord, et plus récemment le label attribué à la hêtraie de la réserve nationale du Grand Ventron. Pour autant, la connaissance de certains taxons, ancienne ou insuffisamment explorée, doit être toujours améliorée, ce qui conduira également à justifier l'augmentation de la surface des aires protégées du massif quand cela semble nécessaire. Au-delà des enjeux de protection de la faune et de la flore rare et menacée, la multiplication volontariste des aires protégées ou gérées de manière hautement qualitative sur le plan environnemental constitue une volonté partagée par la plupart des acteurs du massif, pour viser l'excellence environnementale de ce territoire.

Parmi les menaces actuelles sur la biodiversité, on relève notamment la fragmentation des habitats naturels, supérieure à celle constatée sur d'autres massifs, et les pressions liées à l'extension des zones urbanisées et au développement du tourisme et des activités dans la nature. Si en de nombreux endroits la forêt continue de gagner du terrain, cette artificialisation du territoire se fait donc sur le massif des Vosges souvent au détriment des espaces de lisière, des zones agricoles durablement gérées (vergers traditionnels, prairies permanentes extensives, etc.) et des corridors de connexion écologique (trames vertes, bleues et noires, trames thermophiles, etc.). Un soutien sera donc apporté aux projets permettant de rétablir les continuités écologiques, et en particulier en traitant les points noirs de la montagne par exemple par le démontage de la totalité des installations obsolètes (anciennes clôtures, anciennes remontées mécaniques, etc., si elles ne sont pas patrimoniales comme celles témoignant des conflits passés).

Enfin, le sujet de la fréquentation est de plus en plus préoccupant pour l'ensemble des acteurs du massif des Vosges, particulièrement lorsqu'il s'agit de phénomènes ponctuels de surfréquentation lors des périodes de forte affluence (vacances scolaires, retours de beaux jours, déconfinement sanitaire, manifestations diverses), lors des périodes de récoltes (fenaison, coupes de bois) ou lors des périodes sensibles pour la faune (repos hivernal, période de reproduction, etc.). Les agriculteurs, les forestiers, les pratiquants d'activités de pleine nature, les élus locaux devant gérer les conflits d'usage, les services de protection civile, les riverains ou encore les associations de

défense de l'environnement sont tous concernés et souhaitent un traitement prioritaire de ces problèmes.

Si les intérêts et les solutions préconisées sont parfois divergents, tous s'accordent sur la nécessité de développer des comportements plus adaptés et un usage touristique et de loisirs des espaces naturels plus harmonieux, générant moins de pression sur la nature, en particulier sur la faune sauvage. Dans la continuité des actions déjà engagées, le CPIER s'attachera à soutenir les démarches innovantes de médiation, d'éducation au respect de l'environnement, mais aussi de répartition plus équilibrée des flux en incitant à la découverte et à la pratique de lieux moins sensibles et moins fréquentés.

➔ **Fiches 4.1, 4.2 et 4.3**

II – Une montagne où l'homme bénéficie durablement des ressources de la forêt et des sols

L'appui à l'économie localisée, utilisant prioritairement les ressources naturelles et humaines du massif, pour produire de la valeur ajoutée au bénéfice des populations locales, mais aussi à celle dite "servicielle ou présenteielle" où l'humain a une large part (sports et activités de pleine nature, tourisme, bien-être, etc.) contribue particulièrement à améliorer l'attractivité du territoire et à soutenir sa résilience. Le tourisme sera renouvelé pour être un vecteur de développement local et comme débouché direct ou indirect pour l'agriculture en circuit court, les PME, l'artisanat, pour capter les flux de richesse et tendre vers un territoire plus autonome. La conciliation du développement touristique avec les enjeux de protection de l'environnement constitue également un enjeu transversal qui sera systématiquement pris en compte.

DEFI 5 : Soutenir la filière bois local du massif des Vosges, en valorisant la transformation et l'utilisation des essences locales, en améliorant les chaînes locales de valeur et en favorisant les projets contribuant à augmenter la demande locale pour moins dépendre des marchés internationaux.

- ***AMBITION 5 : Développer tous les leviers économiques pour augmenter la création de valeur ajoutée en développant une économie du bois en circuit court et local.***
- ***OBJECTIF INDICATIF 5 : Créer 10 gammes de produits utilisant le bois local.***

Le CPIER permettra de développer la filière bois local, en soutenant par exemple une plus grande utilisation des essences propres au massif des Vosges (ex : sapin blanc, hêtre, châtaignier). Ces ressources propres au territoire entrent encore trop souvent dans des productions à moindre valeur ajoutée (bois industriels, bois énergie), soit en raison de la structuration longue de la filière, soit par manque de capacité de valorisation locale (ex : outillage des scieurs locaux) ou par une demande non encore caractérisée pour le bois local. Or, des expériences encourageantes ont déjà été soutenues, par exemple dans les Vosges du Nord et en lien avec des territoires et systèmes économiques de proximité (métropoles proches comme celles de Nancy ou de Strasbourg) pour favoriser l'émergence d'un marché local. Il convient de capitaliser ces expériences et de soutenir la structuration de cette filière durable.

L'innovation et la mise en œuvre de projets pour augmenter la valeur ajoutée locale des produits bois (création de mobilier, rénovation du bâti, création de nouveaux habitats...) seront également soutenues, en lien avec d'autres priorités du CPIER, notamment en matière de tourisme.

Les concours d'architecture ou de design innovant, utilisant le bois local, faisant appel aux savoir-faire du massif des Vosges et adaptés à l'évolution des besoins d'habitat ou de travail sur le massif des Vosges, pourront être par exemple soutenus. Ils déboucheront sur des projets de

démonstrateurs ou des sites de valorisation des produits et compétences (ex : création d'une « Maison du sapin des Vosges », déploiement de micro-plateformes de bivouacs en bois local, etc.).

➔ Fiche 5

DEFI 6 : Soutenir l'agriculture de montagne, dont l'élevage et le pastoralisme, valoriser ses savoir-faire et ses produits, contribuer à diffuser une alimentation de qualité par les produits de montagne et améliorer la résilience des systèmes agricoles et agro-touristiques.

- ***AMBITION 6 : Maintenir voire augmenter le nombre d'exploitation agricole dans le massif des Vosges en favorisant le développement d'une agriculture de montagne, économiquement viable, valorisant la montagne au travers du pastoralisme, de l'agrotourisme et des filières de diversification.***
- ***OBJECTIF INDICATIF 6 : Maintenir le nombre d'exploitations dont le siège est situé dans une commune du massif et augmenter le nombre d'emplois dans le secteur agricole à l'intérieur du massif.***

Les produits agricoles et agroalimentaires de montagne recouvrent une grande diversité de produits dans les Vosges : produits laitiers, carnés, fruits, gâteaux et bonbons, eaux minérales, plantes médicinales, etc. Ils ont une identité commune forte et une diversité qui représentent un potentiel de marché qui reste encore largement à exploiter sur l'ensemble du territoire par les acteurs de la chaîne alimentaire vosgienne. La reconnaissance de leurs qualités et la poursuite de leur diversification restent des enjeux forts. C'est pourquoi le CPIER continuera et développera les actions de valorisation de ces projets, par l'obtention de labels de qualité notamment.

La qualité de ces productions est également due au maintien d'une agriculture traditionnelle du massif, basée plus particulièrement sur l'élevage de montagne ou les productions végétales adaptées au territoire (ex : petits fruits). L'élevage transhumant est une des caractéristiques d'une agriculture de montagne traditionnelle que le massif des Vosges partage avec les autres montagnes françaises et européennes. Il convient également de soutenir ces modèles fragiles, et de développer une diversification des productions en adéquation avec les ressources du territoire (ex : plantes aromatiques et médicinales, aquaculture de montagne, etc.).

Les systèmes agricoles de montagne peuvent apporter des solutions aux crises actuelles qui interrogent les modèles productifs. Les actions concernant l'agriculture concerneront ainsi trois axes principaux : l'appui à la transmission, l'accueil et l'installation de nouveaux agriculteurs, le soutien à l'élevage herbager et au pastoralisme traditionnel (avec notamment le soutien à la race bovine vosgienne, le maintien des prairies permanentes du massif, l'autonomie fourragère des exploitations) et la création dans le massif de valeurs ajoutées via l'organisation des filières nouvelles, le déploiement de nouvelles démarches valorisantes, la généralisation des démarches de type programmes alimentaires territoriaux, etc.

Une attention particulière sera portée au développement de l'agro-tourisme qui constitue une spécificité forte du massif des Vosges (ex : fermes-auberges) et mérite d'être soutenu et développé. Ce modèle permet également une diversification des activités touristiques du territoire et la valorisation des produits locaux. Il peut également trouver des synergies particulièrement intéressantes avec le développement souhaité de l'écotourisme (ex : valorisation des savoir-faire agricoles, des paysages façonnés, des fonctionnalités des espaces agro-écologiques et forestiers, etc.).

L'agriculture est aussi un enjeu pour l'emploi dans le massif. Alors que le nombre d'actifs tous secteurs dans le massif a diminué de 5 % entre 2010 et 2015, le nombre d'actifs agricoles a lui augmenté de 1 % et même beaucoup plus dans les vallées du Haut-Rhin dans lesquelles le

développement de l'agritourisme avec les fermes auberges a permis une dynamique forte. En 2015, il y avait 9 887 actifs agricoles soit 4,3 % des actifs du massif contre 2,9 % en région.

Enfin, la race vosgienne est une race locale, considérée comme menacée. La quasi-totalité du cheptel national est présent dans le massif, principalement dans les Vosges et le Haut-Rhin. Les animaux de race vosgienne représentent seulement 6,5 % des vaches laitières en 2019. Après une augmentation de 6 % du nombre de vaches vosgiennes entre 2014 et 2017, les effectifs stagnent depuis 2018. A titre de comparaison le cheptel bovin a lui augmenté et surtout la taille des troupeaux augmente et est très élevé par rapport à la moyenne des montagnes françaises même si il reste de moitié inférieur à la moyenne de Grand Est (85 contre 171).

➔ **Fiches 6.1, 6.2 et 6.3**

III. Une montagne attractive et compétitive, conciliant activités traditionnelles, tourisme et nature

DEFI 7 : Piloter l'économie du tourisme de montagne face au changement climatique, en diversifiant prioritairement ses activités, en structurant et coordonnant l'offre des destinations locales et visant l'excellence environnementale pour l'accueil des visiteurs.

- ***AMBITION 7.1*** : Développer une offre écotouristique nouvelle diversifiée, adaptée aux attentes de la clientèle, au contexte naturel et culturel du massif, et qui favorise la création et le maintien de l'emploi local et les retombées économiques sur l'ensemble du territoire.
- ***OBJECTIF INDICATIF 7.1*** : Structurer 7 « micro-destinations » pilote pour la stratégie touristique de diversification et d'écotourisme.
- ***AMBITION 7.2*** : Rénover et dynamiser le parc d'hébergement touristique leader sur la transition écologique, la qualité pour tous et le service.
- ***OBJECTIF INDICATIF 7.2*** : Moderniser et écorénover 30 % du parc d'hébergement touristique.
- ***AMBITION 7.3*** : Accroître la notoriété et l'attractivité touristique « 4 saisons » du massif des Vosges, en tant que destination d'excellence, et rendre son image plus visible au travers notamment de sa marque et de son positionnement en matière de tourisme durable.
- ***OBJECTIF INDICATIF 7.3*** : Développer de 10 % les nuitées notamment en incitant les excursionnistes à opter pour des courts séjours.

Le tourisme du massif des Vosges s'est largement développé autour des activités hivernales (Gérardmer fut l'une des premières stations de ski de France au début du XXe siècle). Avec ces activités, et parfois de manière plus ancienne, s'est développé également une pratique des activités de pleine nature moins dépendante des saisons, pour le tourisme et surtout l'excursionnisme, notamment avec le développement de l'itinérance pédestre qui a permis de valoriser et restaurer le patrimoine local (ex : châteaux forts, paysages) et de faire perdurer des activités traditionnelles, en particulier l'agrotourisme. La majorité des flux financiers captés par le territoire à l'occasion de ces activités l'est cependant essentiellement à travers le fonctionnement des stations de ski, qui génèrent nuitées, dépenses de forfaits d'accès aux pistes et taxes locales.

Face aux changements climatiques, le tourisme du massif doit néanmoins accélérer sa mutation vers un tourisme moins dépendant de cette activité principale, dont on voit aujourd'hui la vulnérabilité croissante (ex : baisse de l'enneigement naturel la plupart des années, contraintes sur l'accès à l'eau, etc.). Le tourisme du massif doit devenir plus durable, plus diversifié et pleinement ancré sur le territoire et ses ressources propres. La valorisation des atouts naturels et des savoir-faire permettra de positionner le massif des Vosges comme destination de référence en matière d'écotourisme, permettant de créer de l'emploi, d'apporter un débouché et de la valeur ajoutée aux productions du massif, pour l'ensemble des territoires et de contribuer à rendre le massif attractif.

Plusieurs thèmes seront traités dans ce CPIER, qui inclut la déclinaison du programme national « Avenir Montagnes » : l'accompagnement des stations touristiques pour leur adaptation au changement climatique, notamment par la diversification 2 ou 4 saisons de leur offre et en particulier à travers les activités de pleine nature encadrées dont l'itinérance, la création de nouvelles offres fondées sur la découverte des patrimoines naturels et culturels réparties sur l'ensemble du territoire, la culture de la convivialité d'une montagne habitée, mais aussi le renforcement et la modernisation de l'hébergement, le développement de mobilités alternatives à la voiture individuelle et la promotion innovante de la destination Massif des Vosges. Tout en conservant ces orientations de fond, les actions en matière de tourisme seront cependant régulièrement évaluées et adaptées eu égard aux évolutions rapides du marché.

S'il ne vise pas la cessation des activités touristiques traditionnelles, le CPIER ambitionne d'accompagner le tourisme vers un modèle plus résilient et visant l'excellence environnementale, en particulier dans les stations de ski et autres territoires d'accueil (Stations Vertes, pôles de sports de nature, parcs naturels régionaux). Ainsi les projets soutenus devront répondre à d'importants critères d'éco-conditionnalité, tant en matière d'énergie, de consommation des ressources que de préservation de la biodiversité et d'usage sobre temporaire ou permanent des espaces naturels (zéro artificialisation, cohabitation homme-nature, etc.).

Ce positionnement d'une montagne attractive et compétitive, à la fois préservée et façonnée par l'Homme et qui sait concilier tourisme et nature, est déjà établie et partagée, par exemple à travers la stratégie 2020-2022 de la destination Massif des Vosges. Toutefois, sa traduction concrète est parfois plus difficile à mettre en adéquation entre les attentes générées par les actions de promotion et de marketing et la réalité des offres ou des pratiques. Le présent CPIER permettra donc de soutenir la mise en œuvre de projets contribuant à cette ambition, par l'accompagnement des projets modèles de traitement des friches touristiques, de rénovation et développement des hébergements faisant appels aux savoir-faire locaux et aux matériaux bio-sourcés, de développement des offres et services le long des itinéraires mettant en valeur le patrimoine historique, naturel et culturel ou les savoir-faire (tourisme de découverte).

Le soutien à la promotion de la destination sera continué, avec le souci d'être cohérent avec le positionnement retenu, ce qui peut passer par la mise en œuvre d'actions de marketing et de communication visant des objectifs de fréquentation plus qualitatifs que quantitatifs. Ces actions sont mises en œuvre par le large collectif touristique existant sur le massif, regroupant des acteurs régionaux et départementaux, publics et privés. L'enjeu fort pour cette structure de gouvernance sera également celui de la diffusion des enjeux et objectifs du massif à l'échelon local, qui pourra être accompagné dans le cadre des programmes de soutien à l'ingénierie. Le développement de « micro-destinations » écotouristiques et en phase avec la stratégie du massif sera particulièrement attendu, en jouant sur les complémentarités et les solidarités pour mieux répartir les activités touristiques et de loisirs sur l'ensemble du massif, tout en veillant à la préservation des espaces naturels les plus sensibles.

A titre d'exemple parmi les projets qui seront soutenus, on peut citer l'accompagnement à la reprise et au développement écotouristique et quatre saisons de la station du Rouge-Gazon et du massif du Ballon d'Alsace, l'appui aux sites déjà engagés dans la voie de la diversification mais qui doivent être soutenus encore comme le massif du Champ du Feu ou la station du Lac Blanc (leader pour le VTT), la Planche des Belles Filles (leader pour le vélo de route) pour en citer quelques-uns connus. On pourrait aussi soutenir, la mise en œuvre des aménagements nécessaires à l'amélioration de l'accueil, de la mobilité et à la résolution des conflits d'usage sur la Route des Crêtes, ou encore la mise en valeur et en tourisme du GR®53 dans sa traversée des Vosges du Nord.

➔ **Fiches 7.1, 7.2 et 7.3**

DEFI 8 : Soutenir les activités artisanales, commerciales et les PME dans un contexte de montagne, et en particulier pour les besoins du tourisme dans les territoires d'accueil et dans les villages les moins dotés.

- ***AMBITION 8*** : Faciliter le retour des commerces de proximité et les activités artisanales, valorisant des productions locales pour toutes les clientèles et acteurs de l'ambition écotouristique.
- ***OBJECTIF INDICATIF 8*** : Viser la création d'un commerce ou activité multi-services dans chaque haut de vallée.

En complément des programmes nationaux ou régionaux qui visent à soutenir l'évolution des industries traditionnelles, il s'agit plutôt ici de soutenir l'économie locale et circulaire confrontée à de nombreuses difficultés (transmission d'entreprise, numérisation, isolement, etc.) dans les vallées et notamment en lien avec des activités touristiques.

La présence d'un commerce de proximité dans un village de montagne est un atout considérable pour pouvoir maintenir et développer une activité touristique, au-delà de la seule attractivité pour les populations permanentes. Dans cette logique, il paraît également opportun de soutenir les commerces ou artisans produisant ou vendant des produits locaux en phase avec l'ambition écotouristiques des futures micro destinations.

Le CPIER s'attachera à soutenir une quinzaine d'opérations environ, dans des villages actuellement dépourvus de commerces ou artisans-commerçants, avec pour objectif général de rapprocher les populations en temps de parcours des services de première nécessité.

Il s'agira le plus souvent d'aider des communes à reprendre ou rénover des locaux pour y installer une activité professionnelle.

➔ Fiche 8

DEFI 9 : Faire valoir et partager une nouvelle culture commune autour des valeurs du massif des Vosges, porteuse d'un nouveau dynamisme pour bien vivre en montagne, en travaillant la résilience et les approches environnementales de la mobilité, des paysages, de la culture et des patrimoines.

- ***AMBITION 9.1*** : Développer des services de transport le moins carbonés possible pour les derniers kilomètres d'accès aux sites touristiques les plus fréquentés.
- ***OBJECTIF INDICATIF 9.1*** : Développer 5 services de transport pour les sites touristiques les plus fréquentés.
- ***AMBITION 9.2*** : Généraliser les plans de paysage et d'adaptation au changement climatique notamment sur les versants Est, Nord et Sud du massif.
- ***OBJECTIF INDICATIF 9.2*** : Réaliser et mettre en œuvre les plans de paysage et d'adaptation au changement climatique pour au moins 2/3 des collectivités.
- ***AMBITION 9.3*** : Soutenir les événements culturels liés à la montagne dans des sites emblématiques du massif.
- ***OBJECTIF INDICATIF 9.3*** : Soutenir 10 événements culturels liés à la montagne dans des sites emblématiques du massif.

Les aménités du territoire participent à son attractivité, d'autant plus qu'elles sont spécifiques et engendrent un sentiment de fierté et d'appartenance. Dans la logique du fil conducteur de la résilience et de l'adaptation au changement climatique, des actions sont envisageables pour soutenir et adapter la mobilité aux territoires du massif des Vosges, notamment pour l'accès touristique des sites, pour restaurer et valoriser les paysages résilients du massif, et pour favoriser

l'accès et le développement des actions culturelles locales, qu'elles participent au rayonnement large du massif ou qu'elles visent la diffusion d'une culture trouvant un écho dans les enjeux actuels du territoire.

Les actions en matière de mobilité s'intéresseront essentiellement à la mobilité des « derniers kilomètres », les réseaux de transport étant plutôt organisés à l'échelle régionale ou intercommunale dans des périmètres dépassant souvent les limites du massif des Vosges. Il sera par exemple possible de soutenir des navettes touristiques offrant des solutions decarbonées ou permettant de réduire l'usage de la voiture individuelle avec une alternative concurrentielle, ou des opérations liées à la mobilité douce, dans les vallées ou pour accéder et connecter les sites de loisirs et de tourisme. Le CPIER pourra également contribuer à des aménagements plus importants liés au développement de l'intermodalité des transports.

En complément des actions de soutien de l'agro-pastoralisme, les actions concernant la restauration et la mise en valeur des paysages viseront particulièrement les opérations concertées pour l'établissement et la mise en œuvre de plans paysagers d'adaptation au changement climatique, et les opérations de mise en valeur des paysages emblématiques (sites classés, labels Grand Site de France ou UNESCO, etc.).

Le domaine de la culture est quant à lui vaste et nécessite une bonne synergie avec des actions des programmes régionaux ou nationaux. Les opérations pourront concerner tout à la fois la mise en valeur et en tourisme du patrimoine local vernaculaire qui ne trouve souvent pas de cadre de soutien dans les politiques classiques, ou encore les actions culturelles à destination de la population ou des touristes, particulièrement lorsqu'elles mettent en valeur le massif des Vosges, ses enjeux, son histoire passée et son évolution future.

Enfin, des expériences conduites dans le massif montrent qu'il est possible de valoriser les paysages de la montagne et le patrimoine bâti existant et de l'adapter aux besoins sans perdre son authenticité : c'est une piste de travail importante pour l'attractivité des villages et pour la relance d'une économie locale se fondant sur les ressources, les savoir-faire et la culture locale.

➤ **Fiches 9.1, 9.2 et 9.3**

DEFI 10 : Adapter l'offre de services en montagne, en se formant à l'activité saisonnière et aux métiers de la montagne, en particulier pour le tourisme.

- ***AMBITION 10 : Faire de la Maison de la montagne de La Bresse l'outil de référence pour la formation et l'emploi spécifique à la montagne des Vosges et initier d'autres projets complémentaires dans le massif.***
- ***OBJECTIF INDICATIF 10 : Faire de la Maison de la montagne de La Bresse l'outil de référence pour la formation et l'emploi spécifique à la montagne des Vosges.***

Une des particularités de la montagne est la présence de très nombreux travailleurs saisonniers et pluriactifs qui ont des besoins d'accompagnement différents. Ce genre d'activité est généralement développé pour les stations de ski (moniteurs, pisteurs, etc.) avec des emplois occupés par des locaux pluriactifs ou par des populations temporaires, mais ces activités sont amenées à être également développées par des habitants du massif en complément de leur activités habituelles : accueil autour des locations de meublés de tourisme, activités de chambres et tables d'hôtes, services aux touristes (ex : transports de bagages, activités sportives), ou encore prestation touristiques diverses (ex : réseaux de « greeters » faisant découvrir leur territoire ou leurs passions).

La montée en compétence des professionnels du tourisme, qu'ils aient cette activité de manière principale ou complémentaire, est en gage de qualité et de meilleure employabilité. Compte tenu des enjeux environnementaux forts et d'adaptation au changement climatique, leur sensibilisation

et leur formation aux enjeux liés à la quiétude, au respect de la biodiversité ou aux bonnes pratiques en montagne au sens large constitue également une nécessité.

A ce titre, le CPIER permettra le soutien au projet de développement de la Maison de la montagne à La Bresse, notamment pour les investissements liés. Un soutien aux formations spécifiques aux métiers de la montagne pourra également être apporté lorsqu'elles ne trouvent pas de possibilité de financement par ailleurs : formations des moniteurs-accompagnateurs des activités de pleine nature, formations à l'exploitation forestière écoresponsable en montagne, formations pour la diversification agricole de montagne, etc.

➔ Fiche 10

DEFI 11 : Faciliter la résilience, la coopération et les solidarités territoriales, en développant et en renforçant les actions collectives entre acteurs du territoire mais aussi avec les acteurs des territoires voisins (villes périphériques et massifs proches).

- ***AMBITION 11 : Favoriser l'émergence de démarches de réciprocité ville-montagne avec les territoires proches du massif des Vosges.***
- ***OBJECTIF INDICATIF 11 : Soutenir la création de nouveaux contrats de réciprocité ville-montagne avec les territoires proches du massif des Vosges.***

Le massif des Vosges est inclus dans un ensemble plus vaste de montagne rhénane avec le Palatinat et la Forêt-Noire, avec lequel il partage beaucoup d'éléments constitutifs d'une identité commune et surtout les mêmes enjeux et défis à l'heure du changement climatique et de la transition écologique. Il partage également des enjeux communs avec le massif du Jura ou encore avec le Massif central. Il s'agira donc de continuer à inscrire le massif dans les partenariats existants et de développer des coopérations de projets dans quelques domaines prioritaires.

Face aux nouveaux enjeux du changement climatique largement partagés avec ces secteurs, il devient alors possible de bâtir des véritables contrats de réciprocité entre deux espaces, et particulièrement entre le massif des Vosges (ou certaines de ses vallées) avec les villes et métropoles proches. La définition et la contractualisation des enjeux de réciprocité pourront concerner des nombreux aspects des échanges ville-montagne (espaces de loisirs de proximité, marché des productions agricoles et forestières, etc.) et cultiver des réflexes de solidarités réciproques en cas de crise climatique ou sanitaire (accès à la fraîcheur, accès aux secours, accès aux surplus des productions alimentaires, etc.).

Enfin, les deux parcs naturels régionaux sont des PNR exclusivement de montagne et couvrent environ la moitié des communes et de la population du massif des Vosges. Les politiques portées par ces deux PNR et par le massif convergent largement mais il s'agit d'aller plus loin vers une véritable co-construction et une co-animation sur des problématiques prioritaires autour de la mise en œuvre de la résilience du territoire montagnard, en complément des programmes inter-parcs initiés aux niveaux régionaux.

➔ Fiche 11

La relance dans le massif des Vosges

En parallèle de la mobilisation des crédits « classiques » pour le CPIER, tels qu'ils sont issus du mandat de négociation donné à Mme la Préfète de la région Grand Est, coordonnatrice du massif, le présent CPIER comprend la mobilisation de crédits de relance liés à la sortie de la crise sanitaire du COVID-19 d'une part, et la mobilisation de crédits d'investissements pour la mise en œuvre sur le massif des Vosges du programme « Avenir Montagnes » présenté par l'Etat le 27 mai 2021.

Un accord de relance spécifique

Le CPIER décline un accord de relance pour les années 2021 et 2022 encadré par le mandat de négociation du CPIER à Mme la Préfète de la région Grand Est, coordonnatrice du massif, qui liste les thématiques sur lesquelles l'Etat souhaite faire porter les actions territorialisées. Cet accord de relance a été engagé dès la signature de l'accord-cadre relatif au présent CPIER.

Ses thématiques d'intervention sont partagées par les régions Grand Est et Bourgogne Franche-Comté en ce sens qu'elles correspondent aux principaux enjeux régionaux et répondent aux urgences issues de la crise sanitaire. Elles couvrent un champ relativement vaste de l'action publique.

Ces crédits spécifiques seront mobilisés selon les priorités suivantes :

1. financement de projets ayant fait l'objet d'un dépôt de demande de financement sur la programmation 2015-2020 et non programmés avant le 31/12/2020. Les modalités de traitement de ces dossiers (éligibilité, financement) sont celles de la Convention interrégionale du massif des Vosges (CIMV) 2015-2020 ;
2. financement de projets ayant fait l'objet d'un dépôt de demande de financement avant la validation de la CIMV 2021-2027. Les modalités de traitement de ces dossiers (éligibilité, financement) sont celles de la CIMV 2015-2020.
3. financement d'opérations dans le cadre d'appel à projets spécifiques qui répondent aux priorités du plan de relance et aux enjeux spécifiques de la montagne vosgienne.

Le financement portera sur l'investissement ou sur des dispositifs expérimentaux en matière d'ingénierie juridique et financière. Les projets retenus feront l'objet d'une mise en réseau et devront jouer le rôle de démonstrateurs pour l'ensemble du territoire du massif.

Les opérations soutenues avec des crédits de relance devront être :

- conformes aux orientations du plan France Relance,
- conformes aux orientations du présent CPIER,
- « prêts à démarrer » et respecter les délais de réalisation et date limite de paiements définis par le plan France Relance,
- inéligibles à d'autres dispositifs incitatifs du plan France Relance.

Elles seront gérées au sein des outils de suivi du CPIER mais avec une traçabilité permettant de les comptabiliser dans le suivi de la mise en œuvre des moyens du plan France Relance et des moyens régionaux de relance.

Cette stratégie pour la mobilisation de ces crédits est conditionnée par la mise à disposition des autres crédits Etat (FNADT) du CPIER sur ces 2 années. Elle devra donc être, le cas échéant, adaptée pour garantir une bonne mobilisation des crédits.

Les crédits Etat relatifs à cet accord de relance sont issus du plan national France Relance, dont ils constituent une partie territorialisée. Les modalités d'organisation budgétaire et de mobilisation de ces crédits (appels à projets nationaux ou régionaux, opérations fléchées au niveau central, déconcentration de crédits dans les services de l'Etat ou opérateurs, etc.) ainsi que l'enveloppe prévisionnelle pourront évoluer. En effet, cet accord de relance ne comprend pas les mesures du plan France Relance pilotées directement par le niveau national, et dont un certain nombre de retombées seront au bénéfice au massif des Vosges (mesures agricoles, économiques, etc.), ni l'effort de relance lié à l'apport de crédits européens dédiés.

Cet accord de relance est sous tendu par une volonté affirmée de l'Etat et des régions Grand Est et Bourgogne Franche-Comté d'agir en étroite coordination, considérant que l'articulation et la complémentarité des actions est un gage d'efficacité au bénéfice du massif des Vosges.

Ce principe repose sur une information des porteurs de projets, une vision partagée sur le financement des opérations pour maximiser la portée des plans de relance, un suivi partagé et global d'avancement de cet accord de relance.

La déclinaison du programme national « Avenir Montagnes »

Le programme national « Avenir Montagnes » a été présenté par l'Etat le 27 mai 2021, à la suite d'une large concertation avec les Régions et les acteurs représentatifs des différents massifs.

Conformément à l'accord de principe donné, les opérations relevant de ce programme seront intégrées dans les CPIER de massif et seront cofinancées, pour les investissements, par l'Etat et les Régions.

Ce plan d'investissement s'est construit autour du principe d'auto-développement inscrit dès 1985 dans la Loi Montagne, avec pour objectif de faire de l'économie touristique un moteur de l'attractivité résidentielle, par et pour les habitants de ces territoires. Il s'agit d'apporter un soutien financier complémentaire aux projets d'équipements et d'investissements structurants portés par les collectivités territoriales ou par d'autres acteurs des massifs de montagnes pour permettre de valoriser les atouts des territoires de montagne dans le cadre du développement d'une offre de tourisme durable et résiliente, en lien avec les trois axes du plan

- Axe 1 favoriser la diversification de l'offre et la conquête de nouvelles clientèles
- Axe 2 Accélérer la transition écologique des activités touristiques de montagne
- Axe 3 Dynamiser l'immobilier de loisir et enrayer la formation de lits froids

La déclinaison du programme « Avenir Montagnes » pour le massif des Vosges est inclus dans el volet tourisme dans le présent CPIER.

La maquette financière

| | Financeurs | Participation | Sous-total |
|----------------------------------|--------------------------------------|---------------------|--------------|
| Actions du CPIER | Etat (FNADT + MTES) | 20 656 000 € | 26 816 000 € |
| | Agence de l'Eau | 6 160 000 € | |
| | Région Grand Est | 19 004 000 € | 20 656 000 € |
| | Région Bourgogne Franche-Comté | 1 652 000 € | |
| | Département de la Meurthe-et-Moselle | 413 120 € | 20 656 000 € |
| | Département de la Moselle | 1 652 480 € | |
| | Collectivité Européenne d'Alsace | 10 947 680 € | |
| | Département de la Haute-Saône | 1 032 800 € | |
| | Département des Vosges | 5 990 240 € | |
| | Département du Territoire de Belfort | 619 680 € | |
| Relance massif des Vosges | Etat (FNADT) | 2 944 000 € | 5 888 000 € |
| | Région Grand Est | 2 944 000 € | |
| | TOTAL | 74 016 000 € | |

Pour mémoire, l'Union Européenne mobilise en parallèle 12 000 000 € pour le massif des Vosges au titre de l'objectif spécifique D 5.2 du programme FEDER-FSE+ Grand Est 2021-2027. Les projets soutenus dans ce cadre seront ceux qui contribuent à conforter et adapter l'activité économique du massif des Vosges, et particulièrement le tourisme. Pour assurer une parfaite cohérence entre le présent CPIER et le programme FEDER précité, le Comité Interrégional de Pilotage et de Programmation (CIPP) du CPIER sera consulté pour avis sur les projets faisant appel au FEDER avant programmation par le comité régional de programmation et avis final de l'autorité de gestion.

Le programme avenir montagnes volet investissement relatif au développement d'un tourisme durable montagne mobilise pour le massif des Vosges

| | | | |
|---|--|--------------|--------------|
| Plan Avenir Montagnes investissement | Etat (année 2021/2022) | 17 800 000 € | 35 600 000 € |
| | Régions Grand Est et Bourgogne Franche Comté | 17 800 000 € | |

Annexe 1 – Fiches thématiques

Les présentes fiches thématiques permettent de décliner les défis et ambitions du CPIER 2021-2027. Elles ont pour objectif de répreciser les enjeux, de fixer des objectifs chiffrés dans la mesure du possible, de déterminer les projets attendus en listant de manière non exhaustive ceux qui sont déjà connus, et de déterminer les éventuelles conditions de réalisation souhaitées ou obligatoires.

Constituant une forme de règlement d'intervention, ces fiches seront utiles aux porteurs de projets qui contribuent à la mise en œuvre de la stratégie retenue pour le massif des Vosges.

Sommaire des fiches

I - Une nature de montagne dépendante de l'eau et de la biodiversité, richesses à préserver

- Fiche n° 1.1 : **Améliorer la connaissance** des effets du changement climatique sur la montagne et de l'évolution des risques naturels.
- Fiche n° 1.2 : **Diffuser la connaissance** des effets du changement climatique et des risques naturels.
- Fiche n° 2.1 : Restaurer et préserver **les milieux aquatiques** et zones humides de montagne.
- Fiche n° 2.2 : Etablir des programmes d'action pour une gestion concertée et économie de **la ressource en eau**.
- Fiche n° 3 : Développer **la sylviculture** écoresponsable et protéger la biodiversité forestière.
- Fiche n° 4.1 : Sauvegarder et protéger **les espèces et espaces naturels** de montagne patrimoniaux.
- Fiche n° 4.2 : Restaurer **les milieux naturels** dégradés et des continuités écologiques.
- Fiche n° 4.3 : Organiser et gérer durablement **la fréquentation des espaces naturels**.

II – Une montagne où l'homme bénéficie durablement des ressources de la forêt et des sols

- Fiche n° 5 : Valoriser le hêtre, le sapin, le pin, le châtaignier, essences emblématiques d'avenir de **la filière bois local** du massif.
- Fiche n° 6.1 : Soutenir **l'élevage** de montagne et les productions fourragères.
- Fiche n° 6.2 : Développer **l'agrotourisme** et valoriser les **produits agricoles** de montagne.
- Fiche n° 6.3 : **Diversifier** les productions agricoles de montagne.

III - Une montagne attractive et compétitive, conciliant tourisme et nature

- Fiche n° 7.1 : Développer une stratégie de transition touristique des stations et des micro-destinations, soutenir **l'ingénierie et l'investissement**.
- Fiche n° 7.2 : Soutenir la transition écologique des **hébergements touristiques** et la résorption des friches touristiques.

- Fiche n° 7.3 : Développer une stratégie de transition touristique des stations et des micro-destinations, **l'animation et la promotion** de la destination.
- Fiche n° 8 : Soutenir **l'économie de proximité** en développant des services et produits adaptés à la vie en montagne, notamment via l'économie circulaire.
- Fiche n° 9.1 : Soutenir les équipements et services de **mobilité** permettant l'accès à la montagne, notamment pour les touristes.
- Fiche n° 9.2 : Préserver, protéger et mettre en valeur **les paysages** de montagne.
- Fiche n° 9.3 : Mettre en valeur le **patrimoine** de montagne et développer la **culture** et une identité commune du massif.
- Fiche n° 10 : Développer la formation aux **métiers de la montagne**, soutenir la pluriactivité et l'emploi saisonnier.
- Fiche n° 11 : Développer des actions et **partenariats** transfrontaliers, intermassifs et rééquilibrer les **réciprocités** villes-montagne.

Fiche n° 1.1

Améliorer la connaissance des effets du changement climatique sur la montagne et de l'évolution des risques naturels

Rappel des enjeux :

Face aux incertitudes encore présentes au niveau local concernant la réaction des systèmes atmosphériques, hydrologiques et écologiques, il est indispensable de renforcer les outils de connaissance et d'observation des mutations à venir, des impacts du changement climatique sur les ressources naturelles, les dynamiques des écosystèmes, les effets en matière de risques naturels, pour comprendre les évolutions en cours, mieux cerner les vulnérabilités et proposer des solutions pertinentes et acceptables.

Différentes études ont déjà été conduites dans le massif des Vosges (cf liste en annexe). Toutefois, il est nécessaire d'approfondir l'état de ces connaissances, notamment en développant l'observation, l'expérimentation, l'analyse et la modélisation des données, par exemple météorologiques régionales, en appliquant à l'échelle du massif des méthodes développées sur d'autres massifs ou dans les territoires proches, et surtout en développant des approches pluridisciplinaires des effets combinés du réchauffement climatique sur les écosystèmes et les systèmes anthropiques.

Objectifs visés :

- donner aux acteurs du massif les outils pour connaître et évaluer les évolutions en cours dans le massif ;
- créer un lien entre le monde scientifique et universitaire des villes entourant le massif avec les acteurs de la montagne pour un bénéfice partagé ;
- construire dans le temps un diagnostic partagé et argumenté entre les acteurs, dans le but de contribuer à l'émergence d'une culture commune de la montagne et de faciliter l'émergence d'actions et de projets communs.

Objectifs indicatifs :

- Réaliser 6 études-actions sur les conséquences et l'adaptation aux changements subis par la montagne.

Description des projets éligibles :

- études de connaissance des enjeux du changement climatique et de la fragilité des écosystèmes montagnards, y compris en matière de risques naturels (feux, inondations à caractère torrentiel, coulées de boues, etc.), d'activités humaines, et observatoires à but opérationnel pour bâtir des stratégies d'adaptation du massif en prise avec les préoccupations des acteurs de terrain ;
- constitution d'atlas et d'analyses à vocation de prospective ou diachronique ;
- poursuite des travaux d'observation scientifique déjà engagés, et création d'observatoires thématiques utiles au massif (ex : forêts, prairies...), y compris les observatoires photographiques sur l'évolution du paysage, mais aussi d'expérimentations ;
- plateformes de diffusion de ces données auprès des acteurs du massif ;
- évaluation des services écosystémiques rendus par les milieux naturels vis-à-vis de l'adaptation au changement climatique.

Liste non exhaustive de projets déjà connus :

- déclinaison des études CLIMSNOW de Météo France (prévision climatologique de l'enneigement) déjà engagées sur d'autres massifs ;
- poursuite des travaux des observatoires des cours d'eau et zones humides portés par les deux PNR ;
- projet de cartographie 3D des forêts du massif par la technologie LIDAR (ONF) ;
- poursuite des travaux de recherche appliquée autour de l'eau et des écosystèmes (zone atelier en projet, étude et expérimentation à Aubure / « zone critique ») ;
- projet de recherche sur la faisabilité de retour d'espace de naturalité intégrale (forêt ou autre).

Conditions de réalisation souhaitées :

Les études soutenues doivent être principalement à but opérationnel et si possible pluridisciplinaire.

Exigences particulières pour les projets :

Les données recueillies et analysées dans le cadre des études financées doivent obligatoirement pouvoir être mises à la disposition des financeurs et du public au sens large.

Projets exclus :

Liens avec d'autres fiches, complémentarité avec d'autres programmes :

- fiches du défi 9.

Financeurs potentiels des projets :

- | | | |
|---|--|---|
| <input type="checkbox"/> Union Européenne | <input checked="" type="checkbox"/> Régions | <input checked="" type="checkbox"/> Autres : Agences de l'Eau |
| <input checked="" type="checkbox"/> Etat | <input checked="" type="checkbox"/> Départements | <input type="checkbox"/> Programme montagne |

Indicateurs de résultats envisagés :

- nombre d'études réalisées.

ANNEXE :

Liste des études de connaissance des enjeux du changement climatique et de la fragilité de l'environnement conduites dans le massif des Vosges (au 10 mai 2021)

- Observatoires des cours d'eau et zones humides du massif développés par les deux parcs ;
- Etude SOCLIM : savoirs climatiques et gestion de l'eau en Rhin-Meuse, le cas du massif des Vosges, ENGEES/INRAE/Université de Lorraine ;
- Travaux de l'Observatoire Hydro-Géochimique de l'Environnement d'Aubure ;
- Atelier des territoires des Hautes Vosges ;
- Etude BRGM sur la ressource en eau souterraine de la zone des Vosges granitiques ;
- Etudes prospectives sur les besoins en eau des fermes-auberges ;
- Travaux Observatoire Hydro-Géochimique de l'Environnement à Aubure.

Fiche n° 1.2

Diffuser la connaissance des effets du changement climatique et des risques naturels

Rappel des enjeux :

Face aux incertitudes encore présentes au niveau local concernant la réaction des systèmes atmosphériques, hydrologiques et écologiques, il est indispensable de renforcer les outils de connaissance et d'observation des mutations à venir, des impacts du changement climatique sur les ressources naturelles, les dynamiques des écosystèmes, les effets en matière de risques naturels, pour comprendre les évolutions en cours, mieux cerner les vulnérabilités et proposer des solutions pertinentes et acceptables.

Il est important de transmettre cette connaissance des spécificités de la montagne et de leurs évolutions aux habitants, pour qu'ils se sentent impliqués, en premier les plus jeunes du massif, mais aussi aux élus et leurs équipes pour aider à la prise de décision et à y intégrer la temporalité inhabituelle des mutations à venir. Les usagers du massif font aussi partie des cibles.

Objectifs visés :

- acculturer, informer et former les décideurs, les habitants et les usagers (dont les touristes) du massif des Vosges aux enjeux et spécificités de la vie dans la montagne notamment à l'heure du changement climatique ;
- donner aux acteurs du massif les outils pour connaître, évaluer les évolutions en cours dans le massif ;
- donner à toutes les écoles du massif l'accès aux ressources et supports pédagogiques et d'information sur la vie en montagne et son évolution, et générer au moins 5 actions scolaires par an.

Objectifs indicatifs :

- réaliser 30 actions de sensibilisation d'écoles du massif aux enjeux de transition de la montagne, et viser l'accès de 100 % des élèves scolarisés dans le primaire dans le massif à une session de formation sur la montagne durant leur scolarité ;
- sensibiliser au moins un élu et un technicien de chaque collectivité du massif aux enjeux de la montagne ;
- chaque collectivité se voit proposer au moins une session de formation pour ses élus et ses techniciens.

Description des projets éligibles :

- construction d'outils de formation des scolaires, notamment primaires, situées dans le massif des Vosges, aux enjeux et perspectives de la vie en montagne ;
- organisation des classes de montagne (classes vertes, de neige, classe d'eau, etc.), également pour les scolaires hors massif ;
- actions de médiation et d'acculturation (notamment environnementale) à destination des habitants ou des visiteurs du massif ;
- action d'information et formation des décideurs, des élus et techniciens des collectivités, des acteurs et habitants de la montagne aux enjeux spécifiques de la vie en montagne, à la protection et la valorisation du patrimoine culturel architectural ou naturel : création avec les départements et association d'élus d'une offre de session d'information/formation à destination des élus et des techniciens des collectivités, cycles de formation des chefs de projet et chargés

de mission des programmes portés par l'ANCT auprès des collectivités du massif (programme Avenir Montagnes, Actions Cœur de Ville, Petites Villes de Demain, etc.) ;

- mise à disposition de supports permettant de visualiser et quantifier les évolutions induites par le changement climatique : paysage, données météo, hydro, biodiversité, etc. ;
- mise à disposition de tous et diffusion des connaissances via l'appui à des réseaux d'acteurs, appui à la constitution de nouveaux réseaux d'acteurs professionnels ;
- animation d'un réseau technique des villages en transition en montagne pour tirer parti des bonnes pratiques.

Liste non exhaustive de projets déjà connus :

- actions de médiation à l'environnement conduites par les PNR du massif ;
- action de sensibilisation transfrontalière sur l'eau de la Sauer ;
- actions de sensibilisation sur la préservation des lacs de la Vallée des lacs (Gérardmer, Longemer, Retournermer) ;
- actions d'éducation à l'environnement conduites par des associations (ex : CPIE des Hautes-Vosges) ;
- création de support de connaissance et d'information tout public par l'Association du Massif Vosgien (AMV).

Conditions de réalisation souhaitées :

- pour les actions scolaires : création de supports pédagogiques réutilisables ;
- pour les réseaux d'échanges : organisation à l'échelle de l'ensemble du massif ;
- sensibilisation aux risques naturels prioritaires dans le massif.

Exigences particulières pour les projets :

Projets exclus :

Contribution à la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) :

La contribution de l'action est indirecte mais l'efficacité et la réussite de la politique d'adaptation au changement climatique et de réduction de l'émission des gaz à effet de serre nécessitent auprès de la population un effort suffisant d'éducation et de formation sur les nombreux sujets concernés.

Liens avec d'autres fiches, complémentarité avec d'autres programmes :

Action de médiation, de sensibilisation à la protection du patrimoine naturel en lien avec l'action 2.3. (Préservation de la biodiversité : fiches 2.4 et 2.6.)

Financeurs potentiels des projets :

- | | | |
|---|--|---|
| <input type="checkbox"/> Union Européenne | <input checked="" type="checkbox"/> Régions | <input checked="" type="checkbox"/> Autres : Agences de l'Eau |
| <input checked="" type="checkbox"/> Etat | <input checked="" type="checkbox"/> Départements | <input type="checkbox"/> Programme montagne |

Indicateurs de résultats envisagés :

- Nombre de scolaires touchés par les actions financées ;
- Nombre de sessions offertes aux élus et techniciens ;
- Nombre de réseaux professionnels d'échanges nouvellement constitués.

Fiche n° 2.1

Restaurer et préserver les milieux aquatiques et zones humides de montagne

Rappel des enjeux :

Les milieux aquatiques de montagne sont spécifiques, fragiles et rares, caractérisés par la présence de torrents en tête de bassin versant, de tourbières, de lacs d'altitude, milieux d'eau froide particuliers abritant des espèces rares. L'état écologique des masses d'eaux superficielles est globalement bon dans la moitié sud du massif et localement dégradé dans sa moitié nord, mais les perturbations physico-chimiques sont présentes partout jusqu'en amont des bassins versants.

Le changement climatique entraîne des modifications profondes des cycles hydrologiques : plus grande variabilité des pluies, risques plus élevés et plus fréquents de pénurie d'eau, diminution du débit des torrents, modifications d'usage comme le recours à la neige de culture, usages touristiques en hausse, besoins nouveaux pour l'agriculture, entraînant une pression plus forte sur des milieux fragiles. La température de l'eau augmentant avec celle de l'air, des phénomènes d'aridité sur le mois d'août seront possibles à l'horizon 2050 partout dans le massif. La diminution des quantités d'eau disponibles, au moins en surface, entraîne une plus grande sensibilité aux pollutions et globalement à la dégradation des qualités physico-chimiques des eaux.

Enfin, le bon fonctionnement des services écosystémiques rendus par les zones humides est très utile à l'adaptation au changement climatique et à la résilience du territoire. Les tourbières constituent également un puits de carbone très important pour lutter contre le changement climatique.

Objectifs visés :

- préserver et restaurer prioritairement les lacs, tourbières et autres zones humides et les cours d'eau de montagne ;
- préserver les services écosystémiques de montagne ;
- gérer durablement les ressources en eau du massif.

Objectifs indicatifs

- restaurer 50 % des zones humides et cours d'eau dégradés et engager un plan d'action sur les principaux lacs de montagne ;
- mettre en place des programmes d'action sur 15 des 20 lacs d'altitude des Vosges ;
- mettre en place des actions de gestion et de préservation des zones d'étangs (1000 étangs et Vosges du Nord).

Description des projets éligibles :

- mise en œuvre des plans de gestion des usages, de sauvegarde et de restauration de la qualité et de la fonctionnalité des étangs, lacs, cours d'eau et zones humides associées, y compris des actions d'animation, dans le but de conclure des contrats eau et climat ;
- actions de renaturation des cours d'eau, notamment restauration de la continuité piscicole, et de recréation de zones humides disparues, berges et cours d'eau fortement anthropisés (enrochements, mises en souterrain, rectification, ...) ;
- mise en œuvre de plans d'action en faveur des tourbières de manière à assurer le bon fonctionnement, la pérennité, le maintien de leurs surfaces et de leurs fonctionnalités ;

- actions de régulation des usages touristiques des milieux aquatiques de montagne sur rivières et torrents en tête de bassin, les lacs, étangs et tourbières de montagne ;
- actions de restauration des sols et de prévention du ruissellement notamment dans les zones déboisées en lien avec les dépérissements ou coupes liées aux attaques de ravageurs (gestion des pistes, devenir des zones déboisées) et dans les zones agricoles ;
- actions expérimentales visant à réduire l'acidification des eaux de ruissellement et de surface.

Liste non exhaustive de projets déjà connus :

- projet de Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC) autour des lacs de Gérardmer, Longemer et Retournermer ;
- actions relevant du Contrat de Transition Ecologique (CTE) du PETR de la Déodatie.

Conditions de réalisation souhaitées :

Actions validées en lien avec l'agence de l'eau et dans le cadre de plan d'actions concertés (contrat de milieux, contrat PNR, CTEC...), gestion des ressources en eau propres au massif des Vosges.

La mise en œuvre de projets faisant appel aux solutions fondées sur la nature est particulièrement adaptée et souhaitée pour l'adaptation au changement climatique.

Exigences particulières pour les projets :

Projets exclus :

La protection des aires de captages, soutenue dans le cadre des interventions classiques des agences de l'eau et des collectivités.

Liens avec d'autres fiches, complémentarité avec d'autres programmes :

Programme des agences de l'eau et des collectivités dans le domaine de l'eau.

Financeurs potentiels des projets :

- | | | |
|---|--|---|
| <input type="checkbox"/> Union Européenne | <input checked="" type="checkbox"/> Régions | <input checked="" type="checkbox"/> Autres : Agences de l'Eau |
| <input checked="" type="checkbox"/> Etat | <input checked="" type="checkbox"/> Départements | <input type="checkbox"/> Programme montagne |

Indicateurs de résultats envisagés :

- nombre de zones humides restaurées (dont tourbières) et surfaces correspondantes ;
- nombre de plans d'actions sur les lacs.

Fiche n° 2.2

Etablir des programmes d'action pour une gestion concertée et économie de la ressource en eau

Rappel des enjeux :

Historiquement considéré comme le château d'eau de l'Est de la France, le massif des Vosges connaît des fragilités de plus en plus récurrentes en matière de quantité d'eau disponible, à la fois souterraine et de surface. En 2018 et en 2019, un tiers des collectivités du bassin Rhin-Meuse qui ont connu une rupture d'approvisionnement étaient dans le périmètre du massif vosgien, ce qui montre une grande vulnérabilité du massif des Vosges dans son ensemble.

L'évolution des usages, notamment touristiques et agricoles, amplifient ces phénomènes. La préservation des ressources en eau de la montagne vosgienne, prioritairement par des économies, une meilleure gestion, un meilleur partage ou encore la mobilisation de ressources durables (ex : eaux de pluie) devient un enjeu majeur pour la vie en montagne et la préservation de l'environnement.

Le massif des Vosges est une zone fragile qui doit construire de manière endogène ses propres réponses avec des mécanismes différenciés.

Objectifs visés :

- réduire globalement d'au moins 20 % les prélèvements d'eau sur le massif des Vosges, tous secteurs confondus (agricoles, touristiques, etc.) mais avec des modulations possibles selon les domaines d'activité ;
- développer prioritairement les stratégies de partage de l'eau et mobiliser les ressources durables disponibles, notamment les eaux de pluie.

Objectifs indicatifs :

- viser une réduction de 20 % des consommations d'eau sur l'ensemble du massif ;
- mettre en place 10 plans de gestion concertée des usages et des ressources en eau sur les bassins les plus en déséquilibre de la partie granitique des Vosges ;
- mettre en place des plans de gestion quantitative sur l'ensemble des bassins versants de la zone des Vosges cristallines en ciblant en priorité les bassins des 4 plus grandes stations touristiques ;
- expérimenter des solutions de gestion de l'eau pour les agriculteurs (toutes productions, en ciblant 40 exploitations en agrotourisme).

Description des projets éligibles :

- établissement de programmes de gestion quantitative concertée, partagée et économe de la ressource en eau par bassin versant, basés sur l'utilisation la plus sobre possible des ressources, l'amélioration des rendements des réseaux, l'examen des ressources disponibles mal utilisées, le lancement d'expérimentation et l'évaluation des conséquences des solutions préconisées ;
- établissement de programmes de travail sur l'évolution des systèmes agricoles existants (développement de la filière herbe, de filières moins consommatrices d'eau) et leur adaptation aux nouvelles contraintes ;
- actions pilote pour une gestion économe en agriculture, notamment pour l'élevage, la culture de petits fruits ou de plantes médicinales : restauration des rigoles d'irrigation, cultures et pratiques moins consommatrices d'eau, création innovante de nouvelles réserves d'eau en

récupérant ou infiltrant l'eau de pluie ou stockage différé, création de bassins-zones humides pour l'abreuvement du bétail, etc. ;

- mieux gérer les eaux de ruissellement dans les zones agricoles ou urbanisées à enjeux touristiques ou expérimentales, notamment par la désimperméabilisation et la gestion intégrée des eaux pluviales ;
- soutien des pratiques collectives économes et innovantes des usages de l'eau des industries locales et du tourisme, et sensibilisation de ces acteurs ;
- appui à la structuration d'un projet de territoire pour la gestion partagée et la plus transversale possible des ressources (type PTGE) avec l'ensemble des usagers (eau potable, agriculture, industries, usages touristiques, etc.) y compris les actions d'animation (atelier, appui à la mise en place de structures).

Liste non exhaustive de projets déjà connus :

- projet global d'adaptation au changement climatique par le traitement différencié des eaux pluviales de la commune de Fresse-sur-Moselle ;
- projet de changement d'alimentation en eau pour les usages touristiques de la station du Lac Blanc ;
- étude sur la ressource en eau dans les fermes auberges et expérimentation de solutions innovantes (PNRBV).

Conditions de réalisation souhaitées :

Actions validées en lien avec l'agence de l'eau et dans le cadre de plan d'actions concertés (contrat de milieux, contrat PNR, CTEC, ...), gestion des ressources en eau propres au massif des Vosges.

La mise en œuvre de projets faisant appel aux solutions fondées sur la nature est particulièrement adaptée et souhaitée pour l'adaptation au changement climatique.

Exigences particulières pour les projets :

Bien que non préconisés a priori, les éventuels projets de petites retenues d'eau collinaires doivent faire l'objet d'une évaluation fine de leur impact sur l'environnement.

Projets exclus :

Réseaux AEP, assainissement, stations d'épuration, mises aux normes réglementaires (notamment les captages), soutenus dans le cadre du programme classique des agences de l'eau et des collectivités.

Liens avec d'autres fiches, complémentarité avec d'autres programmes :

Programme des agences de l'eau et des collectivités dans le domaine de l'eau (ex : Appel à projets région Grand Est sur le changement climatique et impact sur les ressources en eau et les milieux naturels).

Financeurs potentiels des projets :

- | | | |
|---|--|---|
| <input type="checkbox"/> Union Européenne | <input checked="" type="checkbox"/> Régions | <input checked="" type="checkbox"/> Autres : Agences de l'Eau |
| <input checked="" type="checkbox"/> Etat | <input checked="" type="checkbox"/> Départements | <input type="checkbox"/> Programme montagne |

Indicateurs de résultats envisagés :

- % d'économies d'eau réalisés (base redevances)
- Nombre de plans de gestion quantitative de l'eau

Fiche n° 3

Développer la sylviculture écoresponsable et protéger la biodiversité forestière

Rappel des enjeux

Les Vosges sont caractérisées par l'omniprésence de la forêt, couvrant 70 % de la surface (et plus de 80 % au-delà de 800 m d'altitude) et constituant un trait identitaire fort. L'ensemble constitué par les Vosges du Nord et le palatinat frontalier présente une des plus grandes forêts d'Europe dont l'exceptionnel intérêt a justifié un classement international (label MAB). Les forêts forment un réservoir de biodiversité et une trame verte irremplaçable d'importance suprarégionale.

Le changement climatique impacte la croissance, la survie et la reproduction des espèces forestières, modifiant la structure et la diversité des peuplements, des cortèges d'espèces animales et végétales associés, mais aussi les paysages de la montagne. Cela est d'autant plus vrai que ces peuplements sont déjà contraints par le relief, la pauvreté des sols sensibles à la dessiccation et aux pollutions chimiques (acidification), la récurrence des événements météo extrêmes (vent, neige, gel) et fragilisés par la prolifération des ongulés.

La crise de la production forestière, amplifiée par la prolifération des scolytes dans certains secteurs du massif, donne l'opportunité de réinterroger les modes d'exploitation de la forêt et d'expérimenter de nouvelles pratiques et de nouvelles chaînes de valeur plus durables. Les sols forestiers, notamment sur des pentes importantes, sont en montagne très fragiles alors qu'ils jouent un rôle écologique essentiel, contribuent fortement au stockage du CO₂, au freinage du ruissellement et à la préservation des milieux aquatiques et de la ressource en eau.

Objectifs visés :

- aider à la mise en place à l'échelle du massif des Vosges, d'une gestion préservant le bon fonctionnement écosystémique de la forêt, garantissant une composition sylvicole plus diverse et une grande biodiversité, via la régénération naturelle et des interventions irrégulières ou sporadiques, en complément des plans de reboisement et d'exploitation dynamiques publics ou privés ;
- soutenir la création et le développement d'une offre et de méthodes d'exploitation préservant les sols forestiers et la ressource en eau ;
- aider à l'établissement d'un modèle économique moins dépendant de la production du bois, garantissant un niveau de revenus forestiers équivalent par la rémunération des services écosystémiques, la valorisation touristique et paysagère respectant la quiétude des milieux, et la mise en place d'une filière bois locale à haute technicité et forte valeur ajoutée.

Objectifs indicatifs :

- mettre en place une sylviculture raisonnée pour au moins un tiers des parcelles à l'échelle du massif des Vosges.

Description des projets éligibles :

- recherche de méthodes sylvicoles alternatives, de nouveaux modèles économiques adaptés aux forêts de montagne, et d'outils permettant une vision stratégique pour la mise en place coordonnée de zones forestières plus naturelles dans le massif (cartographie, évaluation des vulnérabilités et des potentialités des forêts, etc.) ;
- appels à projets concernant les parcelles à reboiser ou les massifs forestiers souhaitant adapter leur gestion : mise en place de pratiques de gestion sylvicole plus proches de la nature

(faisant appel aux solutions fondées sur la nature), permettant de mieux freiner les ruissellements (maintien ou recréation de zones humides interstitielles permettant de tamponner les ruissellements), et pour la restauration d'un maillage de zones forestières résilientes et réservoir de biodiversité (modification de plans d'aménagement, aménagements des coupes, fermeture/renaturation de pistes, création/connexion de clairières, etc.), y compris la mise en place de modèles économiques innovants (paiements pour services environnementaux, compensation carbone) et la prise en compte d'usages connexes à la production forestière mais potentiellement à forte valeur ajoutée (sylvothérapie, cueillette, ...)

- appels à projets : initier des stratégies locales de reboisement post-crise sanitaire ou climatique concertées et alternatives (non reboisement systématique, régénération naturelle guidée en fonction du contexte, approche paysagère et multithématique, ...)
- actions locales innovantes pour la sauvegarde du patrimoine forestier montagnard : création de banques de semences locales dans un but non seulement conservatoire mais également productif pour les opérations de régénération naturelle guidée (opérations de récolte et stockage des graines, promotion et aide à la commercialisation)
- actions innovantes pour le rétablissement prioritaire de l'équilibre sylvo-cynégétique : régulation durable et écologique des populations d'ongulés, lutte contre l'abrutissement (ex : utilisation de laine de mouton sur les bourgeons apicaux)
- soutien d'entreprises de travaux forestiers pratiquant des techniques préservant les sols forestiers, et alternatives aux engins forestiers lourds (cheval, câble, cheval de fer scandinave, etc.) : aide à l'équipement, aide à la formation et à la réalisation de chantier démonstrateur, appui aux propriétaires forestiers pour la mise en œuvre de ces nouvelles pratiques, communication et valorisation de savoir-faire particuliers de la montagne.

Liste non exhaustive de projets déjà connus :

- projets de « marteloscopes » sur des parcelles témoins, portés par les PNR du massif, pour former les professionnels de l'exploitation forestière aux enjeux de biodiversité notamment
- démarche forêt d'avenir portée par le PNRBV
- actions de la charte forestière de territoire des Vosges du Nord (PNRVN)
- projet d'atelier professionnel de l'Université Paris Sorbonne dans les Vosges du Nord.

Conditions de réalisation souhaitées :

- cohérence avec les stratégies régionales de biodiversité et avec les programmes régionaux forêts-bois (PRFB), notamment leurs volets concernant le rétablissement de l'équilibre sylvo-cynégétique
- projets favorisant le traitement préventif plutôt que curatif de l'adaptation sylvicole au changement climatique.

La mise en œuvre de projets faisant appel aux solutions fondées sur la nature est particulièrement adaptée et souhaitée pour l'adaptation au changement climatique.

Exigences particulières pour les projets :

Projets exclus :

Travaux et investissement relevant du FEADER.

Contribution à la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) :

Cette action contribue à l'atteinte de l'objectif portant sur l'augmentation des puits de carbone et sur le maintien de la captation et des stocks de carbone dans l'écosystème forestier par une

gestion sylvicole qui permet à la fois l'adaptation au changement climatique et la préservation des stocks de carbone dans l'écosystème forestier.

Liens avec d'autres fiches, complémentarité avec d'autres programmes :

- fiches eau et biodiversité, fiche filière bois ;
- programmes régionaux forêt et bois ;
- schéma régional de la biodiversité en Grand Est et son objectif de maintenir 3 % des surfaces de forêts publiques avec des vieux bois (îlots de sénescence) et 8 % sur les secteurs à enjeux.

Financeurs potentiels des projets :

- | | | |
|---|--|---|
| <input type="checkbox"/> Union Européenne | <input checked="" type="checkbox"/> Régions | <input type="checkbox"/> Autres : |
| <input checked="" type="checkbox"/> Etat | <input checked="" type="checkbox"/> Départements | <input type="checkbox"/> Programme montagne |

Indicateurs de résultats envisagés :

- % de la surface reboisée en sylviculture naturelle ;
- nombre d'entreprises d'exploitation alternative aidées.

Fiche n° 4.1

Sauvegarder et protéger les espèces et espaces naturels de montagne patrimoniaux

Rappel des enjeux

Le massif des Vosges présente un ensemble remarquable d'habitats naturels variés et de petite taille donc fragiles pour un massif d'altitude moyenne : forêts, prairies et hautes chaumes, tourbières et lacs de montagne, landes et formations rocheuses, etc. Le grand tétras et le lynx boréal sont deux espèces emblématiques faisant l'objet de programmes dédiés, mais d'autres espèces faunistiques et floristiques patrimoniales pourraient également faire l'objet de mesures de conservation. Près de 800 espèces sont à conserver de manière prioritaire. L'évolution des températures et la multiplication des périodes de sécheresse sont aussi des facteurs qui fragilisent la nature montagnarde.

La protection des zones naturelles (réserves, zones Natura 2000, arrêtés de protection de biotope, ...) est plus importante sur le massif des Vosges qu'en plaine, mais elle demeure faible en comparaison à d'autres massifs. En outre, ces territoires sont surtout inégalement répartis en laissant des zones d'intérêt sans statut de protection. De même, les zones forestières sont par exemple protégées ponctuellement sur des milieux particuliers, ce qui profite à la faune et la flore inféodée à ces milieux mais moins aux espèces plus mobiles comme l'avifaune ou les grands mammifères. Une étude récente du muséum d'histoire naturelle a montré dans le massif des Vosges une exceptionnelle concentration d'espaces de qualité exceptionnelle qualifiés d'irremplaçables pour le patrimoine naturel national. C'est un facteur fort qui différencie les Vosges de tous les secteurs environnants.

Au-delà de la biodiversité rare et typique de la montagne qu'on retrouve dans les zones les moins anthropisées (chaumes d'altitude, zones humides, tourbières, éboulis), une attention particulière doit être portée à la biodiversité ordinaire qui constitue en zone de massif un ensemble cohérent et fragile à préserver : prairies permanentes, forêts anciennes en libre évolution, zones de vergers, piémonts viticoles thermophiles, zones de lisière entre milieux.

Objectifs visés :

- préserver les habitats et à travers eux les espèces patrimoniales emblématiques du massif des Vosges, en complément des dispositifs nationaux et européens : actions pour le lynx boréal et le grand tétras et pour des espèces inféodées au massif mais peu prises en compte (ex : gélinotte des bois, chouette de Tengmalm, chevêchette d'Europe, mulette perlière, écrevisses, tarter des prés, ...)
- étendre de 20 % les espaces naturels du massif reconnus d'intérêt patrimonial pour la nature à travers leur labellisation ou la création et l'extension d'aires de protection ;
- préserver la biodiversité ordinaire par une exploitation différenciée et innovante, y compris en matière cynégétique, des zones agricoles et sylvicoles de montagne et la valorisation de leurs services écosystémiques.

Objectifs indicatifs :

- continuer les actions en faveur du lynx boréal et du grand tétras et développer de nouvelles actions pour au moins 4 nouvelles espèces ;
- étendre de 20 % les espaces naturels du massif reconnus d'intérêt patrimonial pour la nature à travers leur labellisation ou la création et l'extension d'aires de protection.

Description des projets éligibles :

- établissement et accompagnement de plans d'actions pour les milieux naturels menacés, les cortèges d'espèces et les espèces emblématiques et leurs habitats : moyens de suivi scientifique, actions de restauration et mise en protection des habitats, préservation de la quiétude, communication formation, médiation et maraudage, actions expérimentales de renforcement ou de réintroduction de populations, etc. ;
- actions d'amélioration et d'actualisation de la connaissance naturaliste (espèces et habitats) dans le massif des Vosges afin d'identifier des secteurs ou espèces à protéger au-delà des connaissances actuelles (en particulier en ciblant des groupes taxonomiques méconnus) et de faire émerger de nouveaux plans d'action ;
- identification des sites naturels à créer ou étendre sous protection réglementaire forte pour permettre une préservation des espaces et espèces en lien en cohérence avec l'adaptation au changement climatique et la fréquentation, adapter la réglementation des espaces protégés à ces nouveaux enjeux ;
- travaux de renaturation et des gestion innovante des milieux et habitats patrimoniaux, faisant notamment appel aux solutions fondées sur la nature ;
- dévoiement et aménagement ponctuels de sites alternatifs de pratique pour préserver les milieux et réduire la pression anthropique (fermeture et dévoiement de sentiers, sites d'escalade, etc.) ;
- soutien à la mise en œuvre de stratégies foncières concertées de préservation et de gestion des espaces les plus sensibles ;
- actions innovantes de régulation des ongulés, priorisant le rétablissement des équilibres agro-sylvo-cynégétiques et la préservation des espèces sensibles ;
- actions expérimentales de valorisation des services écosystémiques (PSE, MAE) en zone de montagne y compris concertation citoyenne, mode de gestion, recherche de partenariat et financement, animation ;
- actions de soutien ponctuel (en cas de besoin avéré pour faire face à un enjeu spécifique de la montagne) pour l'animation et la gestion des zones sous protection forte (zones sous APB, zones Natura 2000, etc.).

Liste non exhaustive de projets déjà connus :

- déclinaison des PRA Lynx et Grand Tétras ;
- études et actions de renforcement des populations de grand tétras ;
- programme « Flora Vosgesiaca » de connaissance, mise à jour et partage des données floristiques du massif des Vosges ;
- création d'une réserve biologique mixte de 300 ha sur le secteur forestier de la Haute Bers, près du grand site du Ballon d'Alsace ;
- projet d'extension de la réserve nationale de Bitche dans les Vosges du Nord.

Conditions de réalisation souhaitées :

Cohérence avec les stratégies régionales de biodiversité, cohérence avec les stratégies régionales des aires protégées

Exigences particulières pour les projets :

Projets exclus :

Projets relevant des activités de loisirs en matière de chasse et de pêche.

Liens avec d'autres fiches, complémentarité avec d'autres programmes :

- autres fiches biodiversité, fiches agriculture et forêt ;
- programme LIFE Biodiv'Est.

Financeurs potentiels des projets :

- Union Européenne Régions Autres : Agences de l'Eau
 Etat Départements Programme montagne

Indicateurs de résultats envisagés :

- évolution du pourcentage de la surface du massif protégée ou reconnue d'intérêt patrimonial pour la nature ;
- nombre de plans d'action pour les espèces et des habitats retenus et état d'avancement de ces plans.

Fiche n° 4.2

Restaurer les milieux naturels dégradés et des continuités écologiques

Rappel des enjeux

Le massif des Vosges concentre une forte densité de réservoirs de biodiversité et a une fonction de corridor écologique d'importance européenne entre les différents milieux et les zones biogéographiques du centre de l'Europe. Cependant le morcellement des espaces naturels y est assez élevé dans tous les départements (surfaces moyennes les plus faibles de 18 km², 28 km² en Alsace, et jusqu'à 44 km² dans les Vosges), et beaucoup plus important que dans les autres montagnes françaises.

Le massif est marqué par un point de fragilité Nord-Sud très net au col de Saverne, du fait de sa topographie naturelle, mais aussi de la concentration des infrastructures de transport à cet endroit. Le massif forestier de Saint-Dié et du Donon, bien que non répertorié dans les inventaires, joue par sa surface et sa situation un rôle central. Par ailleurs, l'artificialisation des sols occasionne une perte directe d'espaces naturels, et contribue à leur fragmentation. La simplification et l'intensification des pratiques agricoles et sylvicoles et la fréquentation des espaces naturels pour des activités de loisirs ont un impact difficilement quantifiable mais certain sur la flore et la quiétude de la faune du massif. Les stations de ski, en activité ou arrêtées, sont presque toutes situées en bordure d'espaces naturels protégés ou patrimoniaux.

Dès lors, il est nécessaire de limiter la fragmentation des espaces naturels, notamment pour les espèces de montagne comme le lynx qui ont besoin de grands domaines de vie, et surtout de rétablir les continuités écologiques et supprimer les obstacles ou installations devenues inutiles.

Objectifs visés :

- participer au rétablissement des continuités écologiques en priorité sur les « points noirs » majeurs sur les grands axes de migrations inter-massifs et transfrontalières ou entre les grands réservoirs de biodiversité d'importance interrégionale, et lorsque ces continuités existent assurer leur maintien et restaurer le cas échéant leurs fonctionnalités par le développement de pratiques humaines adaptées (touristiques, agricoles, forestières) ;
- renaturer les espaces dégradés par des installations humaines obsolètes en démantelant notamment les installations obsolètes des anciennes stations de ski du massif des Vosges, et renaturer certaines friches situées dans des zones à enjeux environnementaux ;
- conserver des corridors écologiques en fond de vallée et éviter leur fragmentation par l'urbanisation.

Objectifs indicatifs :

- rétablir les continuités écologiques sur la totalité des points noirs majeurs et démanteler la totalité des installations obsolètes en zone naturelle ;
- démanteler 100 % des installations obsolètes des anciennes stations de ski ;
- démanteler et renaturer les friches touristiques les plus emblématiques ;
- traiter 100 % des lisières de pistes de ski situées dans ou à proximité d'espaces protégés.

Description des projets éligibles :

- étude de déclinaison de la Trame Verte et Bleue Grand Est à l'échelle du massif intégrant notamment la problématique de la fragmentation des espaces ;

- travaux de démantèlement des installations obsolètes abandonnées (remontées mécaniques et installations liées), travaux de renaturation de friches bâties démolies, traitement des lisières et interface milieux naturels/espaces touristique (ex : pistes de ski) ;
- études et travaux de restauration des continuités écologiques, aménagements relevant du génie écologique (zones de reproduction et de repos, ouvrages de franchissement, signalisation de câbles et clôtures pour l'avifaune, etc.), complémentaires des appels à projets classiques pour les trames vertes et bleues, en excluant les démolitions ou constructions d'infrastructures lourdes (ex : franchissement du col de Saverne) ;
- appel à projet pour aider les particuliers et les collectivités à la création d'aménagements favorables à la biodiversité de montagne (haies, mares, ...) notamment dans l'objectif de conclure des Obligations Réelles Environnementales (ORE).

Liste non exhaustive de projets déjà connus :

- amélioration de la traversée de la faune au niveau du col de Saverne au-dessus de l'autoroute A4 : aménagements annexes (l'ouvrage d'art actuellement étudié étant traité par ailleurs) ;
- démantèlement des anciennes remontées mécaniques sur 7 sites du massif : au Donon, au Hochfeld, au Collet, etc. (porteurs non définis) ;
- signalisation pour la faune (dispositif anticollision) des installations de ski ;
- destruction de la friche du Markstein et projets sur les friches visibles à la Schlucht.

Conditions de réalisation souhaitées :

Cohérence avec les stratégies régionales de biodiversité

Exigences particulières pour les projets :

Les techniques mise en œuvre notamment en phase chantier doivent minimiser les impacts sur le milieu.(dès l'amont du dossier dans une démarche ERC) Pour les chantiers les plus importants un coordonnateur environnement sera présent sur le chantier

Projets exclus :

Liens avec d'autres fiches, complémentarité avec d'autres programmes :

- autres fiches biodiversité, fiches agriculture et forêt ;
- appels à projets Trames Vertes et Bleues.

Financeurs potentiels des projets :

- | | | |
|---|--|---|
| <input type="checkbox"/> Union Européenne | <input checked="" type="checkbox"/> Régions | <input checked="" type="checkbox"/> Autres : Agences de l'Eau |
| <input checked="" type="checkbox"/> Etat | <input checked="" type="checkbox"/> Départements | <input checked="" type="checkbox"/> Programme montagne |

Indicateurs de résultats envisagés :

- nombre d'installations démantelées ;
- linéaire de continuités écologiques créées ou recréées ;
- nombre d'aménagements favorables à la biodiversité de montagne réalisés.

Fiche n° 4.3

Organiser et gérer durablement la fréquentation des espaces naturels

Rappel des enjeux

Le massif des Vosges, situé au sein d'un grand bassin de population, est caractérisé par une grande accessibilité physique, pas nécessairement performante mais très diverse par la densité et la capillarité des sentiers (22 000 km de sentiers du club vosgien) et points d'accès aux zones naturelles, y compris jusqu'aux sommets quasiment tous accessibles en voiture. La multiplication des activités de pleine nature toute l'année sur le massif des Vosges, à la fois pour des loisirs de proximité et pour des usages touristiques, entraîne une pression de plus en plus forte sur les espaces naturels et les espèces sensibles au dérangement. Elle crée également des conflits d'usage toujours plus nombreux, entre pratiquants et avec les gestionnaires et propriétaires d'espaces naturels, forestiers et agricoles. Le développement non maîtrisé des usages menace réellement les paysages, la faune (notamment des espèces fragiles menacées de disparition), et certains milieux naturels, qui sont le support de l'attrait du massif.

L'objectif de préservation de la biodiversité de montagne, de rétablissement des continuités écologiques et de maîtrise du fractionnement des espaces naturels peut paraître contradictoire avec les objectifs de développement touristique et de loisirs, ou de sensibilisation et d'éducation en immersion dans la nature. De nouveaux pratiquants de la montagne découvrent ce territoire sans en connaître les codes, il s'agit donc de les leur enseigner rapidement.

Des actions de sensibilisation à la quiétude ont déjà été menées efficacement, mais de manière trop localisée, elles doivent se poursuivre et se généraliser sur le terrain. Toutefois la présence en masse des pratiquants « raisonnables » génère des pressions parfois trop fortes sur l'environnement, par moments et en certains lieux, notamment l'été près des lacs ou sur les crêtes, ou encore à proximité des stations de montagne. Il convient donc de mieux répartir les flux touristiques et de pratiquants d'activités de pleine nature sur l'ensemble du massif en lissant les pics de fréquentation (incitation à aller sur d'autres sites moins fréquentés et moins sensibles), tout en s'assurant de ne pas dépasser les pressions supportables sur les écosystèmes devenus fragiles dans l'ensemble du massif, mais aussi d'étudier de nouveaux modes de gestion, allant jusqu'à la restriction ciblée d'usages. L'expérience de la crise sanitaire a montré que la limitation, même temporaire, des accès permettait très rapidement une reconquête par la faune.

Objectifs visés :

- former les professionnels de l'accueil en montagne à la diffusion des messages de quiétude : guides accompagnateurs, agents d'accueil, hébergeurs, restaurateurs, professionnels de la forêt, transporteurs, influenceurs, etc. ;
- étendre à l'ensemble du massif le dispositif « Quiétude Attitude » ;
- sensibiliser directement ou indirectement les visiteurs du massif aux enjeux de quiétude, ainsi que les habitants du massif ;
- augmenter les zones de quiétude sur l'ensemble du massif, initier via le programme « Quiétude Attitude » sur le périmètre du PNRBV, mettre en place une signalétique adaptée, et lorsque c'est nécessaire, fermer l'accès de manière permanente ou temporaire ;
- viser une meilleure répartition des flux de pratiquants et de visiteurs pour préserver les zones naturelles les plus fréquentées, en mettant en place et en animant la stratégie des micro-destinations du massif ;

- préserver la biodiversité exceptionnelle de montagne en limitant strictement le dérangement et les dégradations liées aux activités, notamment touristiques, sportives et de loisirs, et réduire l'impact des équipements existants.

Objectifs indicatifs :

- sensibiliser directement ou indirectement au moins 50 % des visiteurs du massif ;
- couverture à 100 % du massif par le dispositif « Quiétude attitude ».

Description des projets éligibles :

- actions de formation auprès des professionnels travaillant sur le massif en s'appuyant notamment sur les organismes professionnels ;
- mise en place d'aires terrestres éducatives et points d'accueil pour un meilleur encadrement des pratiques et de plateformes dynamiques de centralisation d'information sur les usages (sport, loisirs divers, économiques) ;
- actions de sensibilisation, de maraudage, de médiation mettant en œuvre les programmes de gestion des fréquentations, guides-accompagnateurs et éco-gardes, y compris les campagnes de promotion des dispositifs auprès des partenaires potentiels (collectivités) ;
- création et développement de supports d'information sur les enjeux de quiétude et les bonnes pratiques ;
- soutenir la recherche, l'animation, la mise en œuvre et le suivi de programmes et pratiques innovants pour le massif (ex : nudges), permettant par l'organisation et la gestion plus équilibrée des usages de sauvegarder les milieux naturels et les espèces ;
- aménagements et équipements permettant la protection de la biodiversité ainsi que l'évitement du dérangement de la faune ;
- travaux de mise en défend partiel ou total, temporaire ou permanente, des zones de quiétude, actions de refonte de certains itinéraires (débalisage, renaturation, déviation), développement d'observatoires pour éviter le dérangement ;
- soutien des investissements matériels et immatériels en vue de délimiter des zones de quiétude pour la faune sauvage dans laquelle des aménagements, et le cas échéant, des restrictions ont pour objet une protection permanente ou ponctuelle de sites à fort enjeu ;
- mise en valeur du patrimoine naturel hors zones sensible à la fréquentation, via le lancement d'un appel à projets pour la valorisation des sentiers communaux ou intercommunaux alternatifs.

Liste non exhaustive de projets déjà connus :

- déploiement du programme « Quiétude Attitude » ;
- étude portée dans le cadre du CTE de la Déodatie sur les capacités d'accueil et la gestion de la fréquentation des sites naturels les plus sensibles ;
- développement des « brigades vertes » ;
- projet porté par l'Association du massif Vosgien de supports de sensibilisation d'acteurs du tourisme.

Conditions de réalisation souhaitées :

- cohérence avec les stratégies régionales de biodiversité ;
- contribution du projet à la transition écologique du territoire ;
- intégration locale du projet.

Exigences particulières pour les projets :

Les travaux concernés sont par définition proche de milieux naturels sensibles. Ils doivent donc intégrer dès leur conception, dans le cadre d'une démarche ERC , toutes les adaptations techniques permettant de minimiser leur impact sur l'environnement y compris en phase chantier. Pour les plus gros travaux un coordonnateur environnement suivra le chantier.

Projets exclus :

Liens avec d'autres fiches, complémentarité avec d'autres programmes :

- autres fiches biodiversité, fiche mobilité, fiches tourisme.

Financeurs potentiels des projets :

- | | | |
|---|--|--|
| <input type="checkbox"/> Union Européenne | <input checked="" type="checkbox"/> Régions | <input type="checkbox"/> Autres : |
| <input checked="" type="checkbox"/> Etat | <input checked="" type="checkbox"/> Départements | <input checked="" type="checkbox"/> Programme montagne |

Indicateurs de résultats envisagés :

- nombre de professionnels formés ;
- nombre de visiteurs du massif et d'habitants sensibilisés aux enjeux de quiétude ;
- nombre et surface de zones de quiétude supplémentaires ;
- linéaire de sentiers débarrassés ;
- nombre de fermetures temporaires ou permanentes de sentiers ou voies d'accès ;
- nombre de contacts de terrain établis dans les missions de médiation.

Fiche n° 5

Valoriser le hêtre, le sapin, le pin, le châtaignier, essences emblématiques d'avenir de la filière bois local du massif

Rappel des enjeux

La forêt du massif, essentiellement publique (près de 30 % domaniale et 40 % communale), est très productive en fonction des types de sol et de l'altitude, et très diversifiée et spécifique (hêtraies-sapinières, pins, châtaigniers notamment). Mais elle ne peut pas être exploitée dans les mêmes conditions et avec les mêmes objectifs que les autres forêts de plaine. D'ailleurs malgré cette richesse, la filière bois la plus industrielle tend à se détourner de la montagne au profit des forêts de plaine moins contraintes.

Face aux menaces sur la ressource bois liées au changement climatique, les forestiers doivent travailler avec des socio-écosystèmes qui présentent une inertie importante sur plusieurs décennies. Le bois comme matériel à basse intensité de carbone constitue néanmoins une opportunité pour la mise en œuvre d'une économie circulaire durable.

L'ensemble de la filière bois est représentée dans le massif ou à son immédiate proximité, et occupe encore plus de 7 100 salariés soit 5 % des salariés du massif (à comparer aux 10 000 emplois du tourisme). Les petites entreprises présentes dans les vallées en plus grand nombre qu'ailleurs ont des savoir-faire de grand intérêt. Les fragilités de la filière bois de montagne sont de plusieurs ordres : la première transformation (scieries) est constituée surtout de petites entreprises artisanales et familiales, qui ont moins de capacité d'innovation mais disposent d'un outil de travail très bien adapté au bois local. A leurs côtés, on trouve quelques scieries industrielles parfois de grande taille qui peuvent traiter du bois étranger (importation de près de ¼ du volume de résineux). La seconde transformation (charpente, menuiserie, ...) traite surtout du bois étranger pour des raisons technico-économiques (services au client et rapport qualité-prix, marché insuffisant pour le bois local). De plus, la première et la seconde transformation travaillent peu ensemble. Ce contexte est en cours d'évolution avec l'entrée en vigueur prochaine de la réglementation environnementale 2020, qui s'ajoute à une situation de tensions sur la matière à l'international tendant à réduire fortement les possibilités d'approvisionnement en bois étrangers transformés et conduisant les entreprises à devoir relocaliser leurs approvisionnements.

Toute la filière bois est affectée par les transitions en cours et doit réduire sa vulnérabilité : les entreprises de travaux forestiers doivent modifier leur matériel et technique, les scieurs doivent adapter leur logistique en cas d'aléa sanitaire ou climatique, l'ensemble des entreprises doit faire face à des problèmes de disponibilité et de formation de personnel et d'investissement dans des machines pour traiter à terme les essences hors de leur marché habituel, notamment les feuillus et les gros bois.

En l'état actuel du marché, il n'y a pas ou peu de demande privée en bois local (en dehors de l'exception notable du bailleur social Toit Vosgien et des projets portés par l'Eurométropole de Strasbourg) et la demande publique se résume principalement aux appels à projet et au soutien à des démonstrateurs. Pour autant, il existe dans le massif des projets territoriaux diffus autour du bois local et un attrait des décideurs pour ces solutions (cf. expérience des Vosges du Nord). La rénovation écologique, thermique ou plus généralement patrimoniale du bâti (notamment traditionnel et des équipements touristiques) constitue une opportunité forte, un débouché porteur pour soutenir dans le massif une filière complète de valorisation de la ressource locale de montagne et plus généralement de matériaux biosourcés. Des liens doivent être utilement créés avec les massifs montagneux voisins pour créer des synergies, de même que les partenariats doivent être recherchés avec le programme TIGA « Des Hommes et des Arbres » pour des actions communes à élargir à l'ensemble du massif tout en veillant à leur cohérence au regard d'actions et réflexions portées par les régions notamment en lien avec l'expertise de l'interprofession (FIBOIS Grand Est notamment).

Objectifs visés :

- aider à l'adaptation au changement climatique, en aidant la filière à mettre en place les solutions adaptées tout en répondant à l'objectif d'augmenter la valeur ajoutée sur le massif par la fourniture de produits de qualité et le développement de produits innovants et des marchés au sein de la seconde et de la troisième transformation ;
- créer de la valeur ajoutée au sein du massif et conforter un modèle économique durable basé sur une économie circulaire en filière courte à l'échelle du massif vosgien, permettant une valorisation des bois locaux. Ce modèle doit se baser sur l'utilisation innovante d'essences locales (sapin blanc, pin, hêtre, châtaignier) ;
- conforter la structuration de la chaîne de valeur de la filière bois local, de l'approvisionnement aux produits finis en passant par la transformation, via les chantiers de construction bois (notamment dans les stations du massif), mais aussi les produits d'ameublement, les aménagements et jusqu'au produits divers de niche (jouets en bois, etc.) ; créer 10 gammes de produits utilisant le bois local ;
- sensibiliser le public pour soutenir la demande : associer, mobiliser les citoyens et les acteurs dans la définition des besoins et des nouvelles offres adaptées aux usages pour une nouvelle utilisation du bois local mais aussi sur les conséquences possibles sur la gestion des forêts (informer et sensibiliser notamment à la nécessité de l'exploitation forestière).

Objectifs indicatifs :

- créer 10 gammes de produits utilisant le bois local ;
- augmenter de 10 points la part des constructions dans le massif utilisant le bois comme matériau principal.

Description des projets éligibles :

- actions favorisant l'émergence d'une dynamique collective (publique et privée) sur la valorisation de l'économie forestière du massif et des essences emblématiques et à forte valeur ajoutée notamment le sapin blanc, le pin ou le hêtre : création d'un forum de fournisseurs et d'utilisateurs du bois local valorisant l'ensemble des usages (paysage, biodiversité, bois d'œuvre, usages pour la santé et le bien-être, création de valeur ajoutée) et mettant en relation les acteurs (producteurs, architectes, designers, ingénieurs, entrepreneurs), actions de communication communes, aide à la labellisation, etc. ;
- appui aux maîtrises d'ouvrage publiques et privées (dont agricoles) pour permettre le portage et la réalisation de projets collectifs en bois local, en formant les donneurs d'ordre et prescripteurs de l'habitat individuel ou collectif (construction, extension et rénovation) ou des bâtiments d'activité (dont agricoles utilisant par exemple du bardage en bois local), aider la création et la valorisation d'un réseau de démonstrateurs utilisant du bois local, recenser les projets et communiquer sur les perspectives de développement du marché ;
- soutien au développement de nouveaux usages du bois venant des ressources locales en construction, aménagement et en finition à partir des savoir-faire du massif, notamment par des appels à projets et des concours (R&D, workshops, concours de design, appels à projet et concours d'innovation) pour rechercher de nouvelles idées dans le bâtiment, la manufacture, le mobilier, le design, le développement de techniques ou le redéveloppement de techniques anciennes en matière d'architecture et de construction traditionnelle ;
- réalisation d'un état des lieux des entreprises de transformation du bois du massif pour identifier leurs projets, leurs problématiques, faire rejoindre des représentants identifiés à la démarche menée par l'interprofession FIBOIS Grand Est de mise en place de Pacte Bois et biosourcés ;
- soutien et accompagnement des entreprises de la filière notamment de la première transformation pour permettre une valorisation des essences cibles locales de la montagne vosgienne, afin de développer de nouveaux débouchés avec une forte valeur ajoutée. L'appui

peut également concerner l'investissement, notamment mutualisé, ou la formation des opérateurs des entreprises de 1ère transformation (classement des bois, séchage, etc.) ;

- appel à projet : développer à partir de l'expérience des 2 PNR et à l'échelle du massif, en s'inspirant des territoires voisins (Pfälzerwald, Forêt-Noire et autres massifs français), des projets de territoire autour des stations touristiques (toutes saisons) ou des villages résidentiels pour permettre la structuration d'un écosystème d'innovation territoriale autour de la forêt avec l'ensemble des maillons de la filière sur son territoire ;
- actions de sensibilisation du grand public aux enjeux de la filière bois local, expliquant de manière pédagogique les opportunités et conséquences de l'exploitation forestière durable (acceptation des coupes forestières, respect des travaux d'abattage, contraintes de débardage et de stockage, etc.).

Liste non exhaustive de projets déjà connus :

- projet de structuration de la filière sapin blanc portée par le PNR des Ballons des Vosges, avec création d'une « Maison du sapin » permettant de mettre en valeur les savoir-faire et les productions ;
- déploiement des prototypes de micro-habitats et des plates-formes de bivouac en bois local développés par le PNR des Vosges du Nord ;
- projets de bâtiment démonstrateur pour l'usage du sapin dans l'aménagement et la construction et notamment.

Conditions de réalisation souhaitées :

Les projets doivent s'appuyer sur une filière intégrée (producteur, scieur, concepteur, maître d'œuvre, transformateur, maître d'ouvrage, garantissant la durabilité du projet).

Exigences particulières pour les projets :

Projets exclus :

- travaux et investissement relevant du FEADER ;
- les grandes entreprises industrielles de la filière bois (filiale longue) sont soutenues par des programmes de droit commun qui sortent du cadre de la convention de massif.

Contribution à la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) :

Cette action du CPIER contribue fortement à l'atteinte des objectifs de la SNBC dans le domaine forêt-bois : maximiser les effets de substitution et le stockage du carbone grâce notamment à des usages du bois à longue durée de vie, ce qui est le cas de la construction et du mobilier.

Liens avec d'autres fiches, complémentarité avec d'autres programmes :

Fiches eau et biodiversité

Financeurs potentiels des projets :

- | | | |
|--|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Union Européenne | <input checked="" type="checkbox"/> Régions | <input type="checkbox"/> Autres : |
| <input checked="" type="checkbox"/> Etat | <input checked="" type="checkbox"/> Départements | <input type="checkbox"/> Programme montagne |

Indicateurs de résultats envisagés :

- pourcentage de projets de construction utilisant le bois comme matériaux principal ;
- nombre de manifestations et événements de valorisation du bois local sur le massif.

Fiche n° 6.1

Soutenir l'élevage de montagne et les productions fourragères

Rappel des enjeux

L'agriculture, située sur les piémonts, en fonds de vallée et sur les hautes-chaumes, occupe 22 % de la surface totale du massif des Vosges et compte plus de 2 500 exploitations agricoles en 2016.

L'activité d'élevage est très importante avec 75 % de la SAU (Surface Agricole Utile) dédiée à la production fourragère. Les prairies permanentes dominent les surfaces agricoles (72 000 ha) mais aujourd'hui le massif est marqué par une présence croissante des prairies semées et du maïs ensilage.

Ces surfaces fourragères sont valorisées par plus de 100 000 bovins, présents dans le massif des Vosges dont plus de 40 000 vaches en production. Les vaches laitières sont majoritaires (67 %) par rapport aux vaches allaitantes. Ces troupeaux évoluent dans de petites exploitations herbagères qui côtoient, sur une partie du massif, de grandes exploitations de polyculture-élevage alliant élevage bovin et cultures de vente.

Emblème du massif des Vosges, la vache vosgienne est une race locale, reconnue comme menacée, dont l'effectif représente 6,5 % des vaches laitières du massif des Vosges en 2019. Son caractère est adapté au massif – robustesse, excellente marcheuse sur terrains escarpés, peu sensible aux variations de température et au stress, et les qualités fromagères de son lait permettant la production de fromages typiques comme le Munster, le Bargkass ou le Cœur de massif. Bien que l'élevage bovin soit majoritaire, l'élevage caprin et ovin est bien présent avec environ 2 500 caprins primés et 21 000 ovins primés en 2015.

Le maintien de l'élevage au sein du massif des Vosges est l'un des principaux enjeux agricoles du massif des Vosges. En effet, il participe au maintien des prairies permanentes qui sont un puits de carbone important, contribue au maintien de l'ouverture des paysages, à la présence d'une biodiversité inféodée à ces milieux, à la mise en valeur du patrimoine culturel et architectural (ferme et marcaireries d'altitude) et donc plus largement à l'attractivité du territoire par la qualité des produits et des paysages.

Pour ce faire, il est nécessaire que les produits issus de l'élevage soient correctement valorisés mais également que les systèmes agricoles s'adaptent notamment aux impacts du changement climatique (sécheresses estivales successives) entraînant une baisse régulière de l'autonomie fourragère et fragilisant les bilans économiques des exploitations agricoles de montagne.

Objectifs visés :

- contribuer à maintenir ou augmenter le nombre d'exploitations agricoles ayant des ateliers de production traditionnels de montagne notamment dans les départements où la déprise est la plus forte ;
- soutenir le pastoralisme et l'élevage en montagne dont notamment la race bovine vosgienne ;
- encourager le maintien des prairies permanentes ;
- améliorer l'autonomie fourragère des exploitations agricoles de montagne, en lien notamment avec le cahier des charges de l'AOP Munster ;
- encourager des pratiques agricoles favorisant la biodiversité prairiale tout en garantissant la valeur fourragère ;
- maintenir le nombre d'exploitation professionnelle en élevage traditionnel avec des effectifs significatifs de vaches vosgiennes.

Objectifs indicatifs :

- maintenir le nombre d'exploitations dont le siège est situé dans une commune du massif et augmenter le nombre d'emploi dans le secteur agricole à l'intérieur du massif ;
- maintenir au moins 100 % des surfaces de prairies permanentes.

Description des projets éligibles :

1. Soutenir l'élevage de montagne et notamment la race bovine vosgienne :

- initiatives favorisant les installations agricoles et la transmission d'exploitations en montagne, portées par des collectivités territoriales ou des associations (Terres de Lien, par exemple), et favoriser l'accès au foncier ;
- remise en état de terres agricoles en montagne et le maintien des espaces ouverts, intégrant néanmoins un ombrage du bétail pour limiter les besoins d'abreuvement ;
- création de groupements d'employeurs pour faciliter l'accès à la main d'œuvre ;
- investissements liés à l'activité d'élevage en montagne (outils spécifiques de récolte, de séchage, de stockage du foin, équipements pour l'abreuvement économe en eau du bétail) ;
- accompagnement technique des éleveurs par l'acquisition de références technico-économiques (réseau de fermes référence pour l'élevage herbager de montagne, à l'échelle du massif) ;
- développement de la race vosgienne par la poursuite du soutien à l'organisme de sélection, aux campagnes de communication en faveur des éleveurs, du grand public, etc.

2. Soutenir le pastoralisme :

- actions de valorisation du pastoralisme dans le massif comme activité traditionnelle de portée économique mais aussi culturelle, paysagère, patrimoniale et agrotouristique ;
- appui aux éleveurs de montagne dans la démarche nationale de reconnaissance de la transhumance au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO en 2023.

3. Encourager le maintien des prairies permanentes, via la mise en œuvre du « Plan herbe » :

- développer l'acquisition de connaissances, de références liées à la gestion et à la valorisation de l'herbe à l'adaptation de nouvelles pressions (sécheresses consécutives, pression cynégétique...) ;
- développer un observatoire agro-écologique des prairies permanentes du massif des Vosges pour évaluer les milieux prairiaux et leur exploitation à long terme ;
- accompagner techniquement les éleveurs (conseils, formation, temps d'échanges, animation de groupes, concours général agricole des pratiques agro-écologiques, ...) pour le développement de nouvelles pratiques durables et résilientes ;
- soutenir la filière de production de semences locales adaptées au massif des Vosges, et les investissements liés à la remise en état des prairies, ainsi que les actions collectives liées à la prévention des dégâts sur les prairies par la faune sauvage.

4. Améliorer l'autonomie fourragère :

- expérimenter des projets permettant de développer l'autonomie fourragère des exploitations : échanges et la mise en réseau entre exploitations de la montagne et des vallées (soumises à des pressions différentes) ;
- acquisition de références technico-économiques et expérimentation (conduite du troupeau, gestion du pâturage, de la fauche, de qualité des fourrages, etc.).

Liste non exhaustive de projets déjà connus :

- projet inter-massif de reconnaissance à l'UNESCO du pastoralisme de montagne comme patrimoine culturel immatériel ;
- développement du « Plan herbe » porté par le PNR des Ballons des Vosges ;
- programme de soutien à la race vosgienne par l'Organisme de sélection de la race vosgienne ;
- programme de soutien à l'Association des Producteurs de Munster Fermier.

Conditions de réalisation souhaitées :

- Veiller au maintien de la diversité florale des prairies d'élevage

Exigences particulières pour les projets :

Projets exclus :

Travaux et investissement relevant du FEADER

Contribution à la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC)

Cette action contribue à l'atteinte de l'objectif pour une agriculture bas carbone : l'agriculture de montagne soutenue dans le cadre du CPIER, répond aux principes de l'agroécologie, le mode d'élevage transhumant soutenu, qui valorise les prairies permanentes du massif, est susceptible d'améliorer la capacité de stockage de carbone dans le sol (ou au moins de ne pas la diminuer) et est peu émetteur de méthane, un appui est prévu aux établissements agrotouristiques « du futur », autonomes en énergie, économes en eau. Enfin l'appui à des nouvelles filières agricoles de la production à la transformation et la commercialisation concourt à l'objectif alimentaire global de la SNBC.

Liens avec d'autres fiches, complémentarité avec d'autres programmes :

- fiche 3.4

Financeurs potentiels des projets :

- | | | |
|---|--|---|
| <input type="checkbox"/> Union Européenne | <input checked="" type="checkbox"/> Régions | <input checked="" type="checkbox"/> Autres : Agences de l'eau |
| <input checked="" type="checkbox"/> Etat | <input checked="" type="checkbox"/> Départements | <input type="checkbox"/> Programme montagne |

Indicateurs de résultats envisagés :

- surface de prairies permanentes maintenues ou développées ;
- effectifs de la race vosgienne ;
- nombre d'éleveurs de montagne ;
- pourcentage des exploitations du massif autonomes en fourrage.

Fiche n° 6.2

Développer l'agrotourisme et valoriser les produits agricoles de montagne

Rappel des enjeux

L'agriculture de montagne se distingue de celle de plaine dans la mesure où, tout en étant plus contrainte par le relief et le climat et moins autosuffisante, elle répond historiquement à des fonctions sociétales appréciées à travers l'entretien fort des paysages et l'accueil des visiteurs. Pour cela, les agriculteurs du massif des Vosges ont su développer des compétences doubles, agricoles et touristiques (fermes-auberges, cours de ski, etc.), et des savoir-faire en matière d'exploitation différenciée et de productions agricoles de qualité et à plus forte valeur ajoutée (fromages, petits fruits, herbes aromatiques et médicinales, liqueurs, etc.).

Pour autant, cette multifonctionnalité de l'agriculture de montagne est difficile à maintenir dans le contexte de la globalisation des échanges, de l'industrialisation des productions alimentaires (dont celle de la filière lait) et de la baisse du nombre d'actifs agricoles. La vente directe, l'accueil qualitatif des touristes, ou encore le développement de nouveaux produits constituent des engagements forts, nécessitent une reconnaissance via des labels de qualité, des compétences nouvelles et souvent une main d'œuvre complémentaire qualifiée. Le développement de la filière viande de gibier et la mise en valeur de ses produits constitue également un enjeu fort permettant de soutenir l'agriculture via le rétablissement des équilibres agro-sylvo-cynégétiques.

Si le réseau agrotouristique de fermes-auberges reste très développé sur le massif des Vosges, il est cependant de plus en plus difficile d'y maintenir une activité agricole qui fait pourtant l'intérêt de ces structures. 56 fermes-auberges existent encore mais la moitié a toutefois disparu en 20 ans, souvent au profit du développement d'une activité purement touristique plus simple et plus rémunératrice, mais qui n'entretient pas les paysages et dépend de productions agricoles importées.

Objectifs visés :

- maintenir et renforcer la multifonctionnalité de l'agriculture de montagne, en soutenant la pluriactivité agrotouristique, la labellisation et la reconnaissance de celle-ci, et la commercialisation directe des productions agro-alimentaires ;
- développer la diversité et la promotion des productions agricoles du massif des Vosges.

Objectifs indicatifs :

- augmenter le nombre d'exploitations agricoles engagées dans une démarche d'accueil et d'agrotourisme en priorisant les départements où il y a le moins d'établissements actuellement ;
- maintenir le nombre d'exploitation dont le siège est situé dans une commune du massif et augmenter le nombre d'emplois dans le secteur agricole à l'intérieur du massif.

Description des projets éligibles :

- projets d'animation, conseil et accompagnement pour le développement de l'agrotourisme, et soutien aux projets du réseau des fermes-auberges pour leur développement et la reconnaissance de leur intérêt touristique et agro-environnemental pour le massif des Vosges ;
- mise en valeur des productions agricoles et agro-alimentaires (dont les produits de la venaison) du massif des Vosges, notamment par le développement des labels d'origine et de qualité, la promotion de ces produits dans l'offre de restauration locale (logique des

programmes alimentaires territoriaux) et la sensibilisation des consommateurs aux produits issus de l'élevage (campagne de communication, mise à disposition de recettes, etc.) ;

- évaluation des besoins (étude de faisabilité) et développer des outils locaux pour la mise en place de filières agricoles innovantes permettant une valorisation maximale des produits issus de l'élevage (atelier de transformation, collecte de la laine, etc.) ;
- développement des partenariats ville-montagne (ex : contrats de réciprocité) pour encourager la commercialisation des produits de montagne ;
- projets permettant le développement des compétences des actifs agricoles pour la vente directe, l'accueil touristique, la transformation des produits, ou le développement d'activités connexes (ex : sportives, de loisirs) ;
- appel à projet : équipement des structures agrotouristiques pour l'amélioration de l'accueil et le développement des services (capacités d'hébergement et de restauration, outils de vente, équipements et applications numériques, etc.) ;
- projets d'itinérance autour et entre les fermes, organisés par les réseaux d'agriculteurs (ex : une ferme/une randonnée, circuits « à boire et à manger », etc.).

Liste non exhaustive de projets déjà connus :

- soutien à l'association des fermes-auberges ;
- soutien à la rénovation de certaines fermes-auberges.

Conditions de réalisation souhaitées :

Productions agroalimentaires basées au maximum sur les ressources locales du massif (éviter les matières premières majoritairement importées)

Veiller au maintien de la diversité florale des prairies d'élevage

Soutenir des projets de rénovation de fermes auberges intégrant la gestion de l'eau, des déchets et de l'énergie (ex. toilettes sèches, système de récupération des eaux pluviales, mise en conformité du système d'assainissement, auto-production d'énergie, valorisation des déchets compostables, etc.)

Exigences particulières pour les projets :

Les projets soutenus doivent intégrer dès la conception les actions permettant la meilleure intégration environnementale : notamment une gestion économe de l'eau , une approche paysagère la gestion des espaces extérieurs, la gestion des déchets la maîtrise de l'énergie

Projets exclus :

Projets soutenus dans le cadre du FEADER

Contribution à la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC)

Cette action contribue à l'atteinte de l'objectif pour une agriculture bas carbone : l'agriculture de montagne soutenue dans le cadre du CPIER, répond aux principes de l'agroécologie, le mode d'élevage transhumant soutenu, qui valorise les prairies permanentes du massif, est susceptible d'améliorer la capacité de stockage de carbone dans le sol (ou au moins de ne pas la diminuer) et est peu émetteur de méthane, un appui est prévu aux établissements agrotouristiques « du futur », autonomes en énergie, économes en eau. Enfin l'appui à des nouvelles filières agricoles de la production à la transformation et la commercialisation concourt à l'objectif alimentaire global de la SNBC.

Liens avec d'autres fiches, complémentarité avec d'autres programmes :

- autres fiches agriculture, fiches tourisme.

Financeurs potentiels des projets :

- Union Européenne Régions Autres :
 Etat Départements Programme montagne

Indicateurs de résultats envisagés :

- fréquentation des structures et offres agro-touristiques ;
- nombre de produits labellisés.

Fiche n° 6.3

Diversifier les productions agricoles de montagne

Rappel des enjeux

L'agriculture, située sur les piémonts, en fonds de vallée et sur les hautes-chaumes, occupe 22 % de la surface totale du massif des Vosges en 2016 et compte plus de 2 500 exploitations agricoles.

A côté des prairies qui occupent la majorité des surfaces agricoles, des terres arables destinées principalement aux céréales et des cultures permanentes (essentiellement des vignes), différentes filières de niches (maraîchage, petits fruits, plantes aromatiques et médicinales, apiculture, pisciculture, etc.), sont également présentes sur le massif des Vosges.

Ainsi, en 2018, on trouve notamment 84 maraîchers dont 44 qui n'ont que cette activité. Il y a également 46 producteurs de petits fruits dont 16 sont spécialisés dans cette production. La culture dominante est le bluet, mais tous produisent une gamme assez large de fruits, transforment sur place et commercialisent au moins une partie en vente directe parfois avec des structures assez importantes.

Les plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM) sont produites sur 34 exploitations, dont la moitié est spécialisée sur cette production uniquement. Les producteurs se situent principalement dans les Vosges et en Alsace. La filière Arnica (cueillette) génère un chiffre d'affaire de l'ordre de 1 million euros.

Plus de la moitié des producteurs maraîchers, de petits fruits et de PPAM sont en agriculture biologique.

Il y a également 11 héliculteurs et 21 pisciculteurs. L'apiculture a également une place importante puisque 89 producteurs sont présents sur le massif.

Ces exploitations sont plus jeunes que la moyenne et ont la particularité de dégager un chiffre d'affaire important sur de toutes petites surfaces. L'apport des aides à l'installation est prépondérant pour ces exploitations.

Ces activités de diversification agricole implantées dans le massif des Vosges contribuent au maintien des agriculteurs et des surfaces agricoles sur le territoire, permettent d'optimiser la valorisation des ressources locales du massif grâce notamment aux circuits courts et de faciliter l'accès aux habitants du massif, des villes portes et des touristes aux productions agricoles du massif.

Objectifs visés :

- développer les filières de diversification sur le massif des Vosges dont plus particulièrement celles des petits fruits et des PPAM par :
 - o un accompagnement à l'installation et au développement de ces exploitations ;
 - o un appui à la transformation et à la commercialisation ;
 - o un accès facilité à la main d'œuvre et au foncier.
- soutenir l'exploration de la valorisation de nouvelles ressources naturelles ou adaptées à la montagne.

Objectifs indicatifs :

- maintenir le nombre d'exploitation dont le siège est situé dans une commune du massif et augmenter le nombre d'emploi dans le secteur agricole à l'intérieur du massif ;
- augmenter le nombre d'exploitations agricoles en diversification, prioritairement en production de petits fruits et PPAM ;

- structurer une filière sur les fruits rouge et les PPAM, du parcours d'installation à la transformation.

Description des projets retenus à ce stade :

1. Accompagner l'installation et le développement des exploitations en diversification :
 - aide à l'acquisition de références techniques, économiques, sanitaires et réglementaires (mise en place de réseaux d'exploitations agricoles de références) ;
 - soutien à l'animation d'un réseau professionnel permettant des échanges de bonnes pratiques entre les producteurs, l'organisation de formations professionnelles, etc. ;
 - aide à la structuration de ces filières (étude de positionnement, communication,...) ;
 - soutien à l'expérimentation des nouvelles cultures et pratiques plus résilientes (variétés moins gourmandes en eau, etc.).
2. Appui à la transformation et à la commercialisation :
 - soutien au développement de la recherche de produits nouveaux ;
 - aide à la mise en réseau par territoire d'agriculteurs, de transformateurs (y compris pâtisserie, confiserie pour les bluets et fruits rouges par ex) en favorisant l'émergence de GIEE par exemple (aide à l'ingénierie et au montage de projet) ;
 - soutien aux démarches collectives de commercialisation de produits locaux frais ou transformés en circuits courts de proximité.
3. Faciliter l'accès à la main d'œuvre et au foncier :
 - aide à l'accès au foncier pour l'installation de producteurs dans ces filières ;
 - soutien à la remise en état de terres agricoles en montagne dans un cadre collectif en collaboration avec des associations (tel que Terres de Lien, par exemple) ;
 - soutien aux projets territoriaux portés par des collectivités favorisant les installations agricoles, la reprise d'exploitations ;
 - accompagner la création de groupements d'employeurs.
4. Soutenir l'exploration de la valorisation de nouvelles ressources naturelles ou adaptées à la montagne :
 - appui aux études, opérations pilotes, expérimentations pour le développement de culture ou récoltes végétales nouvelles pouvant avoir un intérêt économique, sociétal ou environnemental (ex : fougères, plantes à fibres, etc.)
 - soutien au développement des productions piscicoles et rancicoles (grenouilles) de montagne

Liste non exhaustive de projets déjà connus :

- développement de la filière myrtilles sauvages, porté par le PNR des Ballons des Vosges ;
- étude de faisabilité et de cadrage réalisée par les chambres d'agriculture à l'échelle du massif.

Conditions de réalisation souhaitées :

- Veiller au maintien de la diversité florale des terres agricoles
- Soutenir des projets de rénovation ou de création d'unité de transformation intégrant la gestion de l'eau, des déchets et de l'énergie (ex. toilettes sèches, système de récupération des eaux pluviales, mise en conformité du système d'assainissement, auto-production d'énergie, valorisation des déchets compostables, etc.)

Exigences particulières pour les projets :

Projets exclus :

Travaux et investissement relevant du FEADER.

Contribution à la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) :

Cette action contribue à l'atteinte de l'objectif pour une agriculture bas carbone : l'agriculture de montagne soutenue dans le cadre du CPIER, répond aux principes de l'agroécologie, le mode d'élevage transhumant soutenu, qui valorise les prairies permanentes du massif, est susceptible d'améliorer la capacité de stockage de carbone dans le sol (ou au moins de ne pas la diminuer) et est peu émetteur de méthane, un appui est prévu aux établissements agrotouristiques « du futur », autonomes en énergie, économes en eau. Enfin l'appui à des nouvelles filières agricoles de la production à la transformation et la commercialisation concourt à l'objectif alimentaire global de la SNBC.

Liens avec d'autres fiches, complémentarité avec d'autres programmes :

- fiches 3.4.

Financeurs potentiels des projets :

- | | | |
|---|--|---|
| <input type="checkbox"/> Union Européenne | <input checked="" type="checkbox"/> Régions | <input checked="" type="checkbox"/> Autres : Agences de l'eau |
| <input checked="" type="checkbox"/> Etat | <input checked="" type="checkbox"/> Départements | <input type="checkbox"/> Programme montagne |

Indicateurs de résultats envisagés :

- augmentation du nombre de producteurs en petits fruits et PAM.

Fiche n° 7.1

Développer une stratégie de transition touristique des stations et des micro-destinations, soutenir l'ingénierie et l'investissement

Rappel des enjeux

Le tourisme joue dans l'économie du massif des Vosges un rôle de premier plan avec 14 millions de nuitées nationales et internationales, 280 millions d'euros de richesses générées et près de 10 000 emplois directs (moyenne 2009-2014, source INSEE). Le nombre de nuitées passées dans le massif par les clientèles étrangères a augmenté de 1,32 à 1,42 millions entre 2011 et 2016. Il offre une opportunité réelle de débouchés, et de création de valeur ajoutée pour des productions locales de grande qualité. C'est de plus un moyen de financer des aménagements et de valoriser un patrimoine bâti et culturel susceptibles de redonner une nouvelle attractivité aux vallées. C'est une activité très spécifique en montagne du fait d'une pluri-saisonnalité marquée, d'une offre d'activités extrêmement variée en lien avec un relief, un climat (neige) et des paysages très marqués. Certaines de ces activités n'ont pas d'autres terrains d'expression que la montagne. Par ailleurs, l'antériorité des programmes de développement et d'aménagement des stations de ski renforce la spécificité du tourisme en montagne.

Grace à une volonté partagée par tous les acteurs touristiques du territoire, le massif des Vosges est devenu une véritable destination touristique à part entière. Confrontée cependant aujourd'hui à une concurrence nouvelle, la destination « Massif des Vosges » doit faire face à des enjeux majeurs en raison des évolutions sociétales qui suscitent de nouvelles attentes, de nouveaux comportements, de nouvelles pratiques et qui appellent donc à un renouvellement de l'offre touristique, hiver comme été, afin de rester attractive. Les fonctions d'accueil et de prise en charge des touristes essentiellement urbains et peu familiers du milieu montagnard est par exemple sous-investie dans le massif. Ceux-ci ne trouvent pas non plus partout des services à la hauteur de leurs besoins ni de la promesse marketing.

Ces difficultés interviennent alors que les évolutions climatiques en cours ont des conséquences sensibles sur l'économie touristique. Ces enjeux doivent s'inscrire dans un tourisme bas carbone respectueux de l'environnement (énergie, eau, biodiversité, déchets, etc.). La transformation du modèle touristique concerne tout le territoire du massif, y compris les territoires qui ne sont pas supports de stations. Les difficultés sont importantes pour les stations de ski et domaines de neige, d'autant plus qu'elles jouent un rôle de moteur pour l'économie de leur territoire par le chiffre d'affaire et les contributions territoriales que les plus grandes d'entre elles dégagent. D'autres secteurs qui ne dépendent pas du ski alpin (Vosges du Nord et centrales, Déodatie et secteur du lac de Pierre-Percée, Vosges du Sud notamment), mais aussi des sites patrimoniaux ou naturels reconnus, sont confrontés à des difficultés également fortes et doivent être accompagnés de la même manière.

C'est la raison pour laquelle il est nécessaire de développer une action spécifique forte sur le tourisme à l'échelle de l'ensemble du massif, coordonnée par les instances de gouvernance du massif.

Un effort conséquent doit être réalisé par l'ensemble des acteurs touristiques pour s'adapter aux évolutions de la clientèle en développant notamment une garantie activité, en démontant l'exigence de qualité globale de l'offre et un accueil performant sur l'ensemble des sites et des offres à destination de toutes les clientèles (et notamment les cibles prioritaires de la stratégie). Une forte exigence écologique doit être affirmée en écho à l'objectif de faire du massif une destination écotouristique : c'est-à-dire un effort pour s'adapter aux enjeux écologiques propres au massif des Vosges, ou liés aux évolutions des réglementations et aux changements sociétaux.

La crise actuelle offre une opportunité pour réinventer le tourisme vers plus de durabilité et de diversification pour une économie touristique qui se prépare à la résilience.

Objectifs visés :

- faire du massif une destination de référence en matière d'écotourisme en soutenant les actions visant à conforter le modèle économique des sites touristiques fragilisés, à mieux répondre aux attentes de nouveaux clients essentiellement urbains, à capter une valeur ajoutée nouvelle, à créer un accueil de qualité et à garantir des activités en toute saison et en toutes conditions pour les publics cibles, à promouvoir une approche globale entre tous les acteurs concernés sur des espaces géographiques plus larges et à mettre en œuvre une offre écologiquement responsable ;
- mettre en œuvre cette stratégie à l'échelle de 7 « micro-destinations » qu'il s'agit de faire émerger puis d'aider à structurer, et améliorer les capacités d'accueil et d'orientation des touristes sur le territoire ;
- soutenir les investissements nécessaires pour créer ou améliorer une nouvelle offre touristique, dans les filières et les cibles prioritaires de la stratégie touristique du massif, ainsi que dans la filière thermalisme, et favoriser le développement d'activités durables « 4 saisons ».

NB : Pour les stations de ski, ces objectifs ne se traduisent pas par un abandon systématique de la neige à court terme mais par une évolution vers un modèle économique plus durable, une consolidation du modèle économique « toute l'année » pour parvenir à la fin du CPIER à une moindre dépendance du modèle économique aux activités alpines.

Objectifs indicatifs :

Développement des 7 micro destinations à l'échelle du massif qui seront structurées dans le cadre du programme « Avenir Montagnes Ingénierie ». Le CPIER pourra permettre d'accompagner les structures (après évaluation des résultats et dynamiques) au-delà des 2 ans prévu au programme. Le CPIER permet aussi d'étendre le dispositif au-delà des 7 territoires du programme avenir montagne ingénierie.

Description des projets éligibles :

- développement de pôles d'Activités de Pleine Nature (APN) et constitution de micro-destinations structurantes dans le massif : territoires pouvant construire une offre d'activités diversifiée de pleine nature éventuellement sur plusieurs sites. Ils devront constituer une offre stratégique de lieux d'accueil, de services, de lieux de présence de professionnels, d'hébergements, de sites de découverte ou de ressourcement, de loisirs et offres ludiques (ex : chasses au trésor) ou de pratique sportive. Le financement portera sur la définition, la stratégie, les programmes d'action, l'ingénierie et la mise en réseau, les investissements pour des travaux, la création et/ou l'aménagement d'infrastructures adaptées aux enjeux ;
- appel à projet : création et aménagement d'espaces de médiation touristique « portes du massif », point d'entrée du massif à l'échelon intercommunal (définis dans le cahier des charges de l'appel à projets) ;
- investissements matériels et immatériels permettant de conforter le modèle économique des stations, par le développement d'activité non exclusivement dépendantes du ski alpin et visant un élargissement des centres de profits et des clientèles cibles selon les orientations et modalités arrêtées par les instances de gouvernance du massif. Ces aménagements pouvant impliquer des travaux de suppression ou de modification d'équipement ou de renaturation pour la station ou ses abords. Les actions seront coordonnées dans le cadre des micro-destinations, en visant à l'adaptation de l'offre de services, la diversification, pour un modèle économique moins dépendant des remontées mécaniques « alpines », intégrant la neige dite de loisirs, contemplative, les activités nordiques non exclusivement sur neige, et le positionnement ;
- investissements de requalification ou de développement de sites touristiques, s'ils intègrent les objectifs de la stratégie touristique et prennent en compte les enjeux de répartition de la fréquentation sur le territoire et de gestion des conflits d'usage : requalification des stations et de leurs abords, résidences de tourisme, commerces, actions pour le traitement des lits froids

et tièdes, dans une logique de préservation ou de restauration du patrimoine architectural et paysager identitaire de la montagne vosgienne ;

- structuration d'itinéraires touristiques emblématiques (modes doux uniquement : pédestres, cyclistes, équestres...), marqueurs forts touristiques et culturels du massif pour le massif, et leur mise en tourisme : actions de réorganisation, éventuel développement (non souhaité compte tenu de la densité des sentiers existants et de la sensibilité des milieux), et qualification d'une offre d'activités diversifiée et de qualité, lisible à l'échelle du territoire ;
- création de produits touristiques innovants liés au tourisme de randonnée et de découverte : valorisation des savoir-faire et du patrimoine local le long des itinéraires, aménagement des haltes de repos, bivouac et de services (accueil, points d'eau, signalétique...), création de produits packagés sur l'itinérance ;
- création de produits touristiques innovants liés à la préservation et sauvegarde de la biodiversité des sites remarquables et des paysages et à la transition écologique des territoires ;
- actions de réorganisation, recentrage, valorisation pour un public touristique, qualification de l'offre des sentiers de randonnées (notamment le débalisage de certains linéaires), connexion des axes de randonnée avec les transports collectifs, points d'accès et d'accueil, aménagements de sentiers inaccessibles aux engins motorisés, belvédères, équipements d'observation, applications numériques dédiées ;
- développement d'offres innovantes garantissant une découverte de espaces naturels respectueuse de leur équilibre et de leur préservation, équipements pédagogiques permettant de connaître et valoriser le patrimoine naturel et paysager, de faire connaître la biodiversité ;
- infrastructures cyclables (voies vertes) inscrites dans les schémas vélos, sur toutes les phases du projet (acquisition des terrains, travaux, signalétique, services associés : arceaux, abri sécurisé, consignes, etc.) ;
- constitution d'une offre qualifiée en sport-santé et bien-être (ingénierie, recherche et développement, aide au démarrage de services, promotion, mise en réseau), proposant des offres diversifiées, valorisant les produits en circuit courts issus du massif et le patrimoine naturel ;
- actions de développement d'offres de tourisme social et solidaire, permettant notamment l'itinérance et l'accès aux sites naturels et patrimoniaux des personnes en situation de handicap ;
- développement d'offres touristiques liées au patrimoine de la montagne des Vosges et aux savoir-faire, et d'offres d'écotourisme : investissements pour la mise en valeur du patrimoine naturel, architectural, historique et culturel et des savoir-faire traditionnels du massif, appui à la création de site de démonstration et de vente avec des mises en scène et parcours de découverte du savoir-faire, animations écotouristiques.

Liste non exhaustive de projets déjà connus :

- Trail Center VTT de Wangenbourg, stade VTT de Remiremont ;
- aménagements 4 saisons du Champ du Feu et de la Planche des Belles Filles ;
- projet de diversification été à la station du Tanet ;
- projet de développement d'une offre estivale à la Bresse Hohneck ;
- reprise de l'espace nordique au Lac Blanc et de l'alimentation en eau pour la neige de culture ;
- création d'un stade nordique de La Bresse ;
- création d'une activité 4 saisons/sports de nature au Gaschney ;
- aménagements touristiques à Drachenbronn ;
- mise en tourisme du Château de Pierre-Percée, réaménagement du « P'tit Fleck » au château de Fleckenstein ;
- projet de diversification de la station du Lac Blanc (site famille, ski à roulettes et activités nordiques, site de découverte de la vie montagnarde) ;

- valorisation de l'usine Le Corbusier à St Dié ;
- création du Musée du Flacon à Baccarat ;
- aménagements touristiques du lac de Kruth et dans le cadre de la renaturation des lacs de Gérardmer et Longemer ;
- valorisation touristique et paysagère le long de la traversée pédestre des Vosges du Nord ;
- site d'accueil nature « Maison des tourbières et des rochers » à Sturzelbronn ;
- projets de voies vertes et liaisons cyclables dans les secteurs de Baccarat, Raon l'Etape et Pierre-Percée ;
- valorisation de la labellisation « Traversée du massif des Vosges » et mise en tourisme des grands itinéraires annexes (traversée est-ouest des Vosges centrales, itinéraires du Pays de la Déodatie) ;
- animations : sorties et ballade nature le long de la route des crêtes, au Ballon d'Alsace, dans les Vosges du Nord, etc.

Conditions de réalisation souhaitées :

- participation active des porteurs de projets aux diverses instances et réseaux de coopération touristiques à l'échelle du massif ;
- prise en compte de l'empreinte carbone des activités créées ;
- évitement, réduction ou compensation (ERC) de l'impact des offres touristiques sur les milieux et la biodiversité ;
- contribution du projet à la transition écologique du territoire valorisant la biodiversité comme facteur de développement ;
- intégration locale du projet, conception du projet intégrant les parties prenantes favorisant une multifonctionnalité.

Exigences particulières pour les projets :

Prise en compte de la stratégie touristique du massif et de la note d'enjeux du schéma de massif

Les projets doivent entrer dans la stratégie touristique du massif (positionnement, filières et publics-cibles prioritaires) présentée en annexe.

Les projets d'itinérances doivent être concertés avec les départements compétents en matière de PDIPR.

Compte-tenu de la densité élevée de sentiers divers sur l'ensemble du massif des Vosges, les actions d'ouverture de nouveaux sentiers ne sont pas souhaitables. En revanche, des actions ponctuelles de création-développement de sentiers peuvent être retenues si elles sont nécessaires dans le cadre d'opération de restauration, de dévoiement ou de mutualisation de sentiers, et doivent donc être accompagnées dans ce cadre d'actions de fermeture et renaturation d'autres sentiers.

Les projets impliquant une présence des touristes et pratiquants d'activités de pleine nature dans les zones naturelles doivent être établis dans le strict respect de la réglementation environnementale en vigueur, mais aussi des enjeux de quiétude et de sensibilité des milieux en mettant en œuvre la logique « éviter – réduire – compenser ».

Prise en compte des enjeux environnementaux

- réaliser une étude de pré-cadrage naturaliste en amont de l'octroi des financements ;
- veiller à la réversibilité des aménagements et ne soutenir les projets que si ils ont étudiés leur exposition aux risques naturels majeurs ;
- préserver des espaces de nature au sein et aux abords des nouvelles structures autant que faire ce possible et privilégier les projets ayant fait l'objet d'une recherche d'une bonne intégration paysagère. Les projets devront démontrer qu'ils respectent l'objectif de sobriété foncière et qu'ils sont compatibles avec l'objectif de zéro artificialisation nette de la collectivité

sur le territoire de laquelle il est conçu (privilégier notamment la réutilisation des espaces déjà artificialisés) ;

- en phase chantier et notamment lorsqu'il y a un volet démolition, inclure un volet prévoyant le recyclage et la valorisation des déchets de chantier. Prévoir l'apport d'un coordonnateur environnement en phase chantier ;
- soutenir des projets intégrant la gestion de l'eau (par ex l'utilisation de matériaux infiltrant les eaux pluviales, des déchets et de l'énergie (ex. toilettes sèches, système de récupération des eaux pluviales, mise en conformité du système d'assainissement, autoproduction d'énergie, valorisation des déchets compostables) ;
- privilégier la conception et la construction de bâtiments basse consommation avec des dispositifs d'économie d'énergie, utilisation d'ENR réaliser un diagnostic énergétique sur le bâtiment objet de la demande (et inclure sa mise en œuvre dans le projet et la demande de subvention). A minima respecter les normes nationales et les caractéristiques des dispositifs des deux régions ADEME ;
- favoriser l'écoconception des constructions et en rénovation (y compris pour l'aménagement intérieur notamment en utilisant le bois local, en particulier hêtre et sapin des Vosges) ;
- privilégier les projets adaptés pour l'accueil des personnes souffrant d'handicap ;
- privilégier les projets prévoyant la gestion des déchets (tri, réduction à la source, recyclage, ...) ;
- privilégier des dossiers incluant l'accès et/ou activité avec des moyens de déplacement doux et notamment ceux qui prévoient des bornes de rechargement (véhicule et vélo).

Projets exclus :

- projets de création et développement d'équipements pour la neige de culture ;
- projets de développement de stations de ski et de leurs équipements qui ne s'inscrivent pas dans une logique 4 saisons et dans une logique de moindre dépendance à la monoactivité ski hivernale.

Contribution à la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) :

Les actions soutenues dans le cadre de cet objectif contribuent à de nombreux axes de la SNBC : accompagner des acteurs publics et privés dans la transition énergétique mais aussi écologique en limitant l'impact de leur projet sur la biodiversité et les espaces naturels, contribuer à faire en sorte que les nouvelles offres touristiques ne se traduisent pas par une artificialisation supplémentaire de la nature, contribuer à limiter la pression des activités humaines de pleine nature sur les milieux, contribuer à sensibiliser les populations et les clientèles à la transition dans des microrégions tournées vers l'économie touristique, et sur un modèle économique de tourisme hiver/ski, à la prise en compte de l'empreinte carbone, améliorer par le montage et la réalisation de projets l'acceptabilité des politiques publiques bas carbone (cas de la transition des stations de ski à mettre en œuvre).

Liens avec d'autres fiches, complémentarité avec d'autres programmes :

Financeurs potentiels des projets :

- | | | |
|---|--|--|
| <input type="checkbox"/> Union Européenne | <input checked="" type="checkbox"/> Régions | <input type="checkbox"/> Autres : |
| <input checked="" type="checkbox"/> Etat | <input checked="" type="checkbox"/> Départements | <input checked="" type="checkbox"/> Programme montagne |

Indicateurs de résultats envisagés :

- nombre de micro-destinations identifiées et structurées et promues ;
- nombre de stations engagées dans un projet de transition ;
- nombre de projets soutenus en matière de diversification touristique.

Fiche n° 7.2

Soutenir la transition écologique des hébergements touristiques et la résorption des friches touristiques

Rappel des enjeux

Le tourisme joue dans l'économie du massif des Vosges un rôle de premier plan avec 14 millions de nuitées nationales et internationales, 280 millions d'euros de richesses générées et près de 10 000 emplois directs (moyenne 2009-2014, source INSEE). Le nombre de nuitées passées dans le massif par les clientèles étrangères a augmenté de 1,32 à 1,42 millions entre 2011 et 2016.

Grace à une volonté partagée par tous les acteurs touristiques du territoire, le massif des Vosges est devenu une véritable destination touristique à part entière. Confrontée aujourd'hui à une concurrence nouvelle, la destination « Massif des Vosges » doit faire face à des enjeux majeurs en raison des évolutions sociétales qui suscitent de nouvelles attentes, de nouveaux comportements, de nouvelles pratiques et qui appellent donc à un renouvellement de l'offre touristique, hiver comme été, afin de rester attractive.

Ces enjeux doivent s'inscrire dans un tourisme bas carbone respectueux de l'environnement.

L'offre d'hébergements sur le massif des Vosges doit s'adapter à la demande des différentes clientèles en termes de prestations et de services apportés. Bien qu'ayant récemment développé de nouvelles formes d'hébergement attractifs (notamment les hébergements insolites), l'offre d'hébergement reste globalement en décalage par rapport aux attentes des clients et aux ambitions portées pour le tourisme sur le massif. Certaines parties du territoire restent très peu dotées en hébergement touristiques, tandis que d'autres doivent s'adapter aux nouveaux besoins de la clientèle (sportifs, itinérants, jeunes actifs, familles...) ou bien rénover et moderniser assez largement leurs parcs d'hébergements en intégrant les enjeux prioritaires de la transition énergétique.

Le maintien de l'offre d'hébergement dans les refuges, et dans une moindre mesure dans les fermes-auberges, constitue également un enjeu fort pour le massif des Vosges au regard du développement souhaité de l'itinérance.

Pour autant, le massif des Vosges est moins concerné que d'autres massifs par le phénomène des « lits froids » qu'on retrouve dans les grandes stations de ski. Néanmoins, de nombreuses friches touristiques sont également présentes dans le massif (anciens hébergements, anciens établissements sanitaires de montagne, etc.), impactant le paysage et l'attractivité du territoire. Il convient également de traiter ces friches pour améliorer l'image du territoire mais également pour saisir les opportunités d'économie foncière ou de renaturation de ces espaces dégradés.

Objectifs visés :

- soutenir la création et la rénovation de l'hébergement touristique ;
- soutenir le développement de services adaptés à la demande des clientèles, en recherchant si possible l'obtention de labels de qualité ;
- intervenir sur la résorption des friches touristiques situées dans des sites à enjeu naturel et/ou touristique (montée aux stations, site emblématique de la route des crêtes, etc.), à raison d'au moins une par an.

Ces objectifs s'inscrivent dans le plan national « Avenir Montagnes », présenté le 27 mai 2021, qui accompagne les territoires de montagne dans la mise en œuvre d'une stratégie de développement touristique adaptée aux enjeux des transitions écologiques et de la diversification touristique.

Objectifs indicatifs :

- moderniser et éco-rénover 30 % du parc d'hébergement touristique à rénover.

Description des projets éligibles :

1. Lancer un programme d'améliorer de l'offre d'hébergements et de services du massif des Vosges :
 - création et modernisation des hébergements touristiques (hôtels familiaux, meublés de tourisme de grande capacité, refuges de montagne, hôtellerie de plein air, hébergements insolites) permettent de développer la montée en gamme de ces établissements ;
 - soutien du tourisme à vocation sociale et solidaire par la rénovation de centres de vacances dans des zones avec de fortes demandes ;
 - développement de nouveaux produits (bivouacs, nano-habitats...) en lien avec les acteurs impliqués dans le développement de l'itinérance (PNR, refuges, fermes-auberges...) ;
 - développement de services (portage de bagages, accueil, prestations pour personnes à mobilité réduite, bornes de recharge pour véhicules électriques, panier-repas...).
2. Recycler des friches touristiques majeures :
 - études de faisabilité et investissements (construction, renaturation) en privilégiant les friches situées dans des zones à fort enjeu touristique et/ou naturel ou sur des voies d'accès à des sites touristiques importants (station de montagne, cols, ...).

Liste non exhaustive de projets déjà connus :

- projet d'établissement 4 saisons à Ventron ;
- traitement d'une friche et construction d'un hôtel et salle d'accueil à Wesserling ;
- rénovation de l'hôtel de Rouge Gazon ;
- reprise d'un ancien centre VVF et création d'un village de gîtes à Plaine ;
- modernisation du Manoir de l'Orangerie à Oberhaslach ;
- déploiement des aires de bivouac conçues par le PNR des Vosges du Nord ;
- rénovation de campings dans les Vosges du Nord ;
- traitement de la friche « Touristra » au sein de la station du Markstein ;
- traitement de la friche touristique « lotissement des sapins » au Ballon d'Alsace ;
- traitement des anciens sanatoriums à Fréland et Stosswihr.

Conditions de réalisation souhaitées :

Prise en compte des enjeux environnementaux

- réaliser une étude de pré-cadrage naturaliste en amont de l'octroi des financements ;
- privilégier l'utilisation de matériaux infiltrant les eaux pluviales ;
- veiller à la réversibilité des aménagements et ne soutenir les projets que si ils ont étudiés leur exposition aux risques naturels majeurs ;
- préserver des espaces de nature au sein et aux abords des nouvelles structures autant que faire ce possible et privilégier les projets ayant fait l'objet d'une recherche d'une bonne intégration paysagère. Les projets devront démontrer qu'ils respectent l'objectif de sobriété foncière et qu'ils sont compatibles avec l'objectif de zéro artificialisation nette de la collectivité sur le territoire de laquelle il est conçu (privilégier notamment la réutilisation des espaces déjà artificialisés) ;
- en phase chantier et notamment lorsqu'il y a un volet démolition, inclure un volet prévoyant le recyclage et la valorisation des déchets de chantier et la présence d'un coordonnateur environnement pendant les travaux ;

- soutenir des projets intégrant la gestion de l'eau, des déchets et de l'énergie (ex. toilettes sèches, système de récupération des eaux pluviales, mise en conformité du système d'assainissement, autoproduction d'énergie, valorisation des déchets compostables ;
- privilégier les éco-matériaux dans la création/rénovation des hébergements touristiques ;
- encourager les procédures de labellisation / certification environnementale des hébergements ;
- privilégier la conception et la construction de bâtiments basse consommation avec des dispositifs d'économie d'énergie, utilisation d'ENR réaliser un diagnostic énergétique sur le bâtiment objet de la demande (et inclure sa mise en œuvre dans le projet et la demande de subvention). A minima respecter les normes nationales et les caractéristiques des dispositifs des deux régions ADEME ;
- favoriser l'écoconception des constructions et en rénovation (y compris pour l'aménagement intérieur notamment en utilisant le bois local, en particulier hêtre et sapin des Vosges) ;
- privilégier les projets adaptés pour l'accueil des personnes souffrant d'handicap ;
- privilégier les projets prévoyant la gestion des déchets (tri , réduction à la source, recyclage..) ;
 - privilégier des dossiers incluant l'accès et/ou activité avec des moyens de déplacement doux et notamment ceux qui prévoient des bornes de rechargement (Véhicule et vélo).

Exigences particulières pour les projets :

- pour les rénovations des hébergements touristiques portant sur la structure du bâtiment : obligation d'un audit énergétique ;
- pour les autres projets de rénovation des hébergements touristiques : incitation à la réalisation d'un audit énergétique.

Projets exclus :

Contribution à la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) :

Les actions soutenues dans le cadre de cet objectif contribuent à de nombreux axes de la SNBC : accompagner des acteurs publics et privés dans la transition énergétique mais aussi écologique en limitant l'impact de leur projet sur la biodiversité et les espaces naturels, contribuer à faire en sorte que les nouvelles offres touristiques ne se traduisent pas par une artificialisation supplémentaire de la nature, contribuer à limiter la pression des activités humaines de pleine nature sur les milieux, contribuer à sensibiliser les populations et les clientèles à la transition dans des microrégions tournées vers l'économie touristique, et sur un modèle économique de tourisme hiver/ski, à la prise en compte de l'empreinte carbone, améliorer par le montage et la réalisation de projets l'acceptabilité des politiques publiques bas carbone (cas de la transition des stations de ski à mettre en œuvre).

Liens avec d'autres fiches, complémentarité avec d'autres programmes :

- fiche 3.6, fiche patrimoine.

Financeurs potentiels des projets :

- | | | |
|--|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Union Européenne | <input checked="" type="checkbox"/> Régions | <input type="checkbox"/> Autres : |
| <input checked="" type="checkbox"/> Etat | <input type="checkbox"/> Départements | <input checked="" type="checkbox"/> Programme montagne |

Indicateurs de résultats envisagés :

- nombre d'hébergements soutenus et nombre de lits modernisés ;

- nombre d'hébergements, refuges, aires de bivouacs situés à moins de 2 km des grands itinéraires d'itinérance du massif ;
- nombre de friches touristiques traitées.

Fiche n° 7.3

Développer une stratégie de transition touristique des stations et des micro-destinations, l'animation et la promotion de la destination

Rappel des enjeux

Le tourisme joue dans l'économie du massif des Vosges un rôle de premier plan avec 14 millions de nuitées nationales et internationales, 280 millions d'euros de richesses générées et près de 10 000 emplois directs (moyenne 2009-2014, source INSEE). Le nombre de nuitées passées dans le massif par les clientèles étrangères a augmenté de 1,32 à 1,42 millions entre 2011 et 2016. Il offre une opportunité réelle de débouchés, et de création de valeur ajoutée pour des productions locales de grande qualité. C'est de plus un moyen de financer des aménagements et de valoriser un patrimoine bâti et culturel susceptibles de redonner une nouvelle attractivité aux vallées. C'est une activité très spécifique en montagne du fait d'une pluri-saisonnalité marquée, d'une offre d'activités extrêmement variée en lien avec un relief, un climat (neige) et des paysages très marqués. Certaines de ces activités n'ont pas d'autres terrains d'expression que la montagne. Par ailleurs, l'antériorité des programmes de développement et d'aménagement des stations de ski renforce la spécificité du tourisme en montagne.

Grace à une volonté partagée par tous les acteurs touristiques du territoire, le massif des Vosges est devenu une véritable destination touristique à part entière. Confrontée cependant aujourd'hui à une concurrence nouvelle, la destination « Massif des Vosges » doit faire face à des enjeux majeurs en raison des évolutions sociétales qui suscitent de nouvelles attentes, de nouveaux comportements, de nouvelles pratiques et qui appellent donc à un renouvellement de l'offre touristique, hiver comme été, afin de rester attractive.

Tout en conservant les orientations de fond, les actions en matière de tourisme sont cependant régulièrement évaluées et adaptées eu égard aux évolutions rapides du marché. Les orientations et priorités sont fixées au travers d'une stratégie touristique commune coconstruite et partagée pour le massif des Vosges ; elle est coordonnée et cohérente avec les schémas touristiques régionaux, départementaux ou locaux, mais doit être régulièrement adaptée.

La marque « Massif des Vosges » promeut les valeurs communes de la stratégie touristique et permet une meilleure valorisation des actions soutenues dans le cadre de la politique de massif. Elle est le support de la promotion de la destination Massif des Vosges, au niveau régional, national et international, mais n'a pas vocation à se substituer aux différentes marques territoriales ou de destinations existantes plus localement dans le massif. On recherchera les meilleures synergies dans le cadre d'une approche gagnant/gagnant.

Prenant la suite du contrat de destination 2015-2019, le CPIER reste l'outil de financement principal du programme d'animation, d'ingénierie, de communication, de promotion touristique et de structuration d'offres mis en œuvre par le collectif touristique « Massif des Vosges », constitué depuis plusieurs décennies. La coordination et le pilotage global de ce programme est assurée par les instances de gouvernance politique du massif, en s'appuyant sur les avis du comité technique représentant le collectif touristique.

Objectifs visés :

- faire du massif des Vosges une destination de référence en matière d'écotourisme ;
- pérenniser à l'échelle du massif le pilotage, l'animation et la promotion de la destination « Massif des Vosges » au sein du collectif tourisme ;
- soutenir la mise en œuvre de la stratégie touristique du massif en renforçant les capacités d'animation, de conseil et d'études en faveur du tourisme de montagne.

Objectifs indicatifs :

- renforcer les capacités d'animation, de conseil et d'études en faveur du tourisme de montagne, autour des 4 clientèles cibles, des 5 marchés nationaux et internationaux et des 3 filières thématiques ;
- augmenter de 10 % les nuitées notamment en incitant les excursionnistes à opter pour des courts séjours.

Description des projets éligibles :

- ingénierie, études et soutien aux réflexions structurantes à l'échelle du massif sur la destination, en matière de positionnement, publics cibles, filières prioritaires, marketing, et benchmark à vocation opérationnelle ;
- animation, mise en réseau, formation, coordination des actions portées par les acteurs du tourisme du massif pour les filières et les clientèles prioritaires de la stratégie ;
- actions de communication, marketing, sensibilisation, promotion, animation et évènementiel adapté aux publics cibles de la stratégie de massif ;
- animation pour la structuration et la qualification de l'offre touristique, ainsi que l'obtention de labels liés, notamment pour l'écotourisme concernant les hébergements, les stations, les micro-destinations et les offres de visite ou de pratiques touristiques. Dans le cas de labels généralistes (stations vertes par exemple), l'aide porte sur la montée en gamme devant viser le niveau le plus élevé de qualification ;
- soutien à la création de produits packagés pour un tourisme écoresponsable, incluant toutes les phases du « parcours touristique » du point de départ au retour (mobilité durable), l'utilisation de produits locaux, la sensibilisation à la nature, aux patrimoines et aux savoir-faire locaux, etc.

Liste non exhaustive de projets déjà connus :

Mise en œuvre de la programmation 2020-2022 de la stratégie touristique : animation générale (PNR des Ballons des Vosges), pilotage des filières (Agence Régionale du Tourisme Grand Est, Alsace Destination Tourisme, le Département des Vosges, etc.), études de développement (Comité régional olympique et sportif Grand Est, la Fédération des stations vertes, l'UNAT Grand Est, etc.), gestion du site internet et webmarketing (Alsace destination tourisme), etc.

Conditions de réalisation souhaitées :

Prise en compte des enjeux de la stratégie touristique

Compte tenu des enjeux de développement du tourisme et des activités de pleine nature face à la sensibilité des espaces naturels du massif, les actions de marketing et promotion de la destination doivent dorénavant se fixer des objectifs très qualitatifs (en termes de positionnement et messages envoyés) et un peu moins quantitatifs (en termes de nombre de nuitées et fréquentation touristique).

Prise en compte des enjeux environnementaux

- réaliser une étude de pré-cadrage naturaliste en amont de l'octroi des financements ;
- privilégier l'utilisation de matériaux infiltrant les eaux pluviales ;
- veiller à la réversibilité des aménagements et ne soutenir les projets que si ils ont étudiés leur exposition aux risques naturels majeurs ;
- préserver des espaces de nature au sein et aux abords des nouvelles structures autant que faire ce possible et privilégier les projets ayant fait l'objet d'une recherche d'une bonne intégration paysagère. Les projets devront démontrer qu'ils respectent l'objectif de sobriété foncière et qu'ils sont compatibles avec l'objectif de zéro artificialisation nette de la collectivité sur le territoire de laquelle il est conçu (privilégier notamment la réutilisation des espaces déjà artificialisés) ;

- en phase chantier et notamment lorsqu'il y a un volet démolition, inclure un volet prévoyant le recyclage et la valorisation des déchets de chantier ;
- soutenir des projets intégrant la gestion de l'eau, des déchets et de l'énergie (ex. toilettes sèches, système de récupération des eaux pluviales, mise en conformité du système d'assainissement, autoproduction d'énergie, valorisation des déchets compostables).

.Exigences particulières pour les projets :

Projets exclus :

Contribution à la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) :

Les actions soutenues dans le cadre de cet objectif contribuent à de nombreux axes de la SNBC : accompagner des acteurs publics et privés dans la transition énergétique mais aussi écologique en limitant l'impact de leur projet sur la biodiversité et les espaces naturels, contribuer à faire en sorte que les nouvelles offres touristiques ne se traduisent pas par une artificialisation supplémentaire de la nature, contribuer à limiter la pression des activités humaines de pleine nature sur les milieux, contribuer à sensibiliser les populations et les clientèles à la transition dans des microrégions tournées vers l'économie touristique, et sur un modèle économique de tourisme hiver/ski, à la prise en compte de l'empreinte carbone, améliorer par le montage et la réalisation de projets l'acceptabilité des politiques publiques bas carbone (cas de la transition des stations de ski à mettre en œuvre).

Liens avec d'autres fiches, complémentarité avec d'autres programmes :

Financeurs potentiels des projets :

- | | | |
|--|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Union Européenne | <input checked="" type="checkbox"/> Régions | <input type="checkbox"/> Autres : |
| <input checked="" type="checkbox"/> Etat | <input checked="" type="checkbox"/> Départements | <input checked="" type="checkbox"/> Programme montagne |

Indicateurs de résultats envisagés :

- évolution du nombre de nuitées sur la destination « Massif des Vosges ».

Fiche n° 8

Soutenir l'économie de proximité en développant des services et produits adaptés à la vie en montagne, notamment via l'économie circulaire

Rappel des enjeux

L'économie de proximité, principalement artisanale et commerciale, joue un rôle majeur dans l'attractivité des zones rurales, et notamment des villages de montagne qui sont parfois isolés par des contraintes topographiques et climatiques. Les temps d'accès aux services d'usage courant au plus près du domicile (selon une définition de l'INSEE) sont plutôt médiocres dans le massif des Vosges, avec des durées allant de 15 à plus de 20 minutes pour la plupart des bassins de vie, notamment au nord et au sud du massif. Comme la plupart des bassins de vie du massif, ces zones subissent une dynamique négative ; la baisse démographique y entraîne une disparition des commerces et services, qui réduit davantage l'attractivité de ces territoires.

Certaines zones touristiques sont également parfois dépourvues de commerces et services de proximité, et il convient avec les zones pouvant bénéficier des objectifs de développement touristiques, d'y développer de nouvelles activités économiques présentes, capables de renforcer l'attractivité territoriale et de mettre en valeur les productions et savoir-faire du massif. De nouvelles formes d'organisation, basées sur l'économie sociale et solidaire, permettent aujourd'hui d'envisager un renouveau de ces services, mais nécessitent bien souvent un accompagnement au démarrage, au moins en ingénierie de projet public ou collectif. Par ailleurs, les villages de montagne disposent souvent de friches commerciales ou industrielles pouvant être réhabilitées pour servir ces projets.

Enfin, le développement de l'économie circulaire peut constituer en zone de montagne un écho pertinent aux objectifs de valorisation économique des ressources du territoire, comme les productions agricoles et de la filière bois précitées. Des écosystèmes économiques locaux complets peuvent se mettre en place en formant les acteurs économiques à ces enjeux, en les mettant en réseau et en incitant au développement innovant du recyclage et de la valorisation des sous-produits (déchets du bois, fibres, sous-produits agricoles et agroalimentaires, etc.).

Objectifs visés :

- développer les services et commerces de proximité dans les villages pour n'avoir aucun bassin de vie dont le temps moyen d'accès aux services et commerces d'usage courant dépasse 20 minutes ;
- faciliter dans les villages le maintien ou le retour de commerces de première nécessité ou d'activités artisanales multi-services valorisant les productions et savoir-faire de montagne ;
- mettre en œuvre les principes de l'économie circulaire adaptés à la montagne et à ses ressources.

Objectifs indicatifs :

- viser la création d'un commerce ou activité multi-services dans chaque haut de vallée.

Description des projets éligibles :

- montage d'opérations collectives, notamment associatives, et publiques pour la reprise ou la réinstallation d'activités commerciales et de service de proximité dans les villages qui en sont dépourvus, en priorité dans les hauts de vallée (ex : épiceries associatives) ;
- création de commerces en lien immédiat avec l'activité touristique, assurant la mise en valeur du massif (offre de vente de produits locaux majoritaire), dont les magasins de produits artisanaux hors offre de visite ;
- création d'activités artisanales pour les populations du massif, adaptées à la montagne et valorisant ses savoir-faire : éco-rénovation, métiers de la filière bois, de la pierre et de matériaux biosourcés, etc. ;
- création d'activités de services pour les touristes itinérants : location et réparations de vélos, portage de bagages, conciergerie, panier-repas, etc. ;
- développement d'activités et services basés sur l'utilisation d'outils numériques ne nécessitant pas ou peu d'infrastructures immobilières (point d'accueil) et mettant en valeur les activités économiques ou touristiques du massif : applications mobiles, systèmes de « cliqué et retiré », etc. ;
- soutien à la création et au développement d'activités innovantes basées sur l'économie circulaire autour des productions et savoir-faire de montagne, y compris la mise en réseau d'acteurs économique, leur sensibilisation et leur formation à cet enjeu.

Liste non exhaustive de projets déjà connus :

Conditions de réalisation souhaitées :

- projets favorisant l'économie sociale et solidaire ;
- valoriser au maximum la réutilisation du bâti existant.

Prise en compte des enjeux environnementaux

- réaliser une étude de pré-cadrage naturaliste en amont de l'octroi des financements ;
- veiller à la réversibilité des aménagements et ne soutenir les projets que si ils ont étudiés leur exposition aux risques naturels majeurs ;
- privilégier les projets ayant fait l'objet d'une recherche d'une bonne intégration paysagère. Les projets devront démontrer qu'ils respectent l'objectif de sobriété foncière et qu'ils sont compatibles avec l'objectif de zéro artificialisation nette de la collectivité sur le territoire de laquelle il est conçu (privilégier notamment la réutilisation des espaces déjà artificialisés) ;
- en phase chantier et notamment lorsqu'il y a un volet démolition, inclure un volet prévoyant le recyclage et la valorisation des déchets de chantier ;
- soutenir des projets intégrant la gestion de l'eau, des déchets et de l'énergie (ex. toilettes sèches, système de récupération des eaux pluviales, mise en conformité du système d'assainissement, autoproduction d'énergie, valorisation des déchets compostables) ;
- privilégier la conception et la construction de bâtiments basse consommation avec des dispositifs d'économie d'énergie, utilisation d'ENR réaliser un diagnostic énergétique sur le bâtiment objet de la demande (et inclure sa mise en œuvre dans le projet et la demande de subvention). A minima respecter les normes nationales et les caractéristiques des dispositifs des deux régions ADEME ;
- favoriser l'écoconception des constructions et en rénovation (y compris pour l'aménagement intérieur notamment en utilisant le bois local, en particulier hêtre et sapin des Vosges) ;
- privilégier les projets adaptés pour l'accueil des personnes souffrant d'handicap ;
- privilégier les projets prévoyant la gestion des déchets (tri, réduction à la source, recyclage, ...)

- privilégier des dossiers incluant l'accès et/ou activité avec des moyens de déplacement doux et notamment ceux qui prévoient des bornes de rechargement (véhicule et vélo).

Exigences particulières pour les projets :

- établissement préalable de plans d'affaires, fixant un minimum garanti de 3 ans d'activité ;
- création d'activités commerciales et de services de proximité : uniquement dans les zones dépourvues.

Projets exclus :

- projets de commerces en lien avec l'activité touristique non basés sur la vente de produits locaux ou basés sur une offre de produit locaux non majoritaire ;
- opérations de maintien ou de réinstallation commerciale dans les villages bénéficiant déjà d'une offre similaire ;
- projets d'activités ou boutiques éphémères.

Liens avec d'autres fiches, complémentarité avec d'autres programmes :

Financeurs potentiels des projets :

- | | | |
|--|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Union Européenne | <input checked="" type="checkbox"/> Régions | <input type="checkbox"/> Autres : |
| <input checked="" type="checkbox"/> Etat | <input checked="" type="checkbox"/> Départements | <input type="checkbox"/> Programme montagne |

Indicateurs de résultats envisagés :

- temps moyen d'accès aux commerces et services d'usage courant au plus près du domicile dans les bassins de vie.

Fiche n° 9.1

Soutenir les équipements et services de mobilité permettant l'accès à la montagne, notamment pour les touristes

Rappel des enjeux

Par définition, les zones de montagne sont moins accessibles que les zones de plaine. Pour autant, le massif des Vosges, massif le plus petit et le plus densément peuplé de France, est particulièrement accessible grâce à des axes routiers nationaux tangents ou transversaux, des routes principales et départementales desservant la majorité des vallées et des cols, et des voies ferrées permettant l'accès TGV dans les grandes villes proches et y compris au sein du massif, et l'accès en TER via des lignes de vallées dont l'attractivité et la performance restent à conforter.

Des services de transport routier interurbains complètent l'offre de transport, souvent basés sur les besoins scolaires, et plus ou moins attractifs en temps de parcours. Ces offres ferroviaires et routières locales doivent être constamment adaptées et améliorées pour répondre aux besoins de mobilité durable des habitants du massif, et complétées le cas échéant avec des systèmes et services innovants de mobilité ou des infrastructures de mobilité douce permettant notamment de relier les vallées entre elles.

A une échelle plus fine, la quasi-totalité des espaces naturels du massif sont accessibles, soit en voiture individuelle, soit via le réseau de sentiers historiquement très développé. La totalité des points d'intérêt touristique (stations, massifs forestiers, châteaux, etc.) est donc facilement accessible, à tel point que des phénomènes de surfréquentation et de nuisances sonores sont régulièrement constatés à certaines périodes, en particulier sur la route des crêtes, sur le massif du Ballon d'Alsace, sur celui du Champ du Feu ou sur celui du Mont Sainte-Odile. Il convient donc d'agir de manière prioritaire pour réduire ces phénomènes en offrant des alternatives collectives ou de mobilité douce pour les déplacements touristiques et de loisirs, voire en canalisant et maîtrisant davantage les flux quand c'est nécessaire.

Objectifs visés :

- conforter les services de transport local en priorisant les offres innovantes sur le massif, et en optimisant les offres de mobilité quotidienne pour les besoins touristiques et de loisirs ;
- développer pour l'accès aux sites les plus fréquentés des offres de transport collectif saisonnières ou permanentes répondant aux besoins de tourisme et de loisirs, en maîtrisant impérativement en parallèle les flux motorisés individuels ;
- organiser des événements annuels récurrent « sans voiture » pour sensibiliser le public et les acteurs ;
- favoriser les déplacements individuels doux en misant sur les mobilités actives pour accéder aux sites de visite et de loisirs, et en tant que pratique touristico-sportive privilégiée.

Objectifs indicatifs :

- développer une offre de transport collectif saisonnière au moins pour l'accès aux cinq sites les plus fréquentés (route des crêtes, massifs du Champ du Feu, du Mont Sainte Odile, du Ballon d'Alsace, Planche des Belles Filles) ;
- organiser sur chacun de ces sites au moins un événement annuel récurrent « sans voiture ».

Description des projets éligibles :

- études et schémas de mobilité et de régulation des flux (y compris pour la régulation du stationnement des camping-cars) ;
- soutien aux infrastructures de mobilité douce et active, soutien aux infrastructures lourdes de transport collectif à examiner au cas par cas ;
- soutien aux services de mobilité innovante en montagne, basée sur l'usage de services numériques (MAAS : *mobility as a service*), notamment pour l'accès « dernier kilomètre » ;
- développement de services de transport public routier ou guidé pour les besoins de mobilité touristique et de loisirs (navettes), aides au lancement des services d'initiative privée de transport collectif seul ou combinant un transport collectif et un déplacement actif ;
- soutien aux événements de type « journée sans voiture », « cols réservés », « slow up » ;
- création et aménagement de parkings de rabattement vers les transports collectifs (« P + R ») dans les vallées, d'équipements d'accrochage et d'abri pour les vélos dans les sites touristiques du massif ;
- appel à projet : aménagement d'aires d'accueil de camping-cars, sur la base d'études de besoin concertées au niveau de tout ou partie du massif, et d'un cahier des charges dédié pour assurer la pertinence des projets (près des zones agglomérées et des commerces, intégrés à l'environnement, etc.).

Contribution à la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) :

Cette action contribue à l'atteinte des objectifs de la SNBC relatifs à la diminution de la consommation d'énergie fossile (en diminuant le nombre de voitures individuelle accédant au massif au moins sur les 10 derniers km séparant les lieux de villégiatures des lieux de pratiques d'activité), mais aussi la réduction de l'empreinte carbone des transports de personnes, le développement des transports bas carbone. Indirectement l'action contribue à l'objectif de soutien aux collectivités et aux entreprises pour la mise en place de solutions innovantes et de les impliquer dans les politiques de mobilité propre.

Liste non exhaustive de projets déjà connus :

- service pérennisé de la navette des crêtes ;
- projet de transport par câble ou de navette en site propre pour l'accès au massif du Mont Saint-Odile ;
- projet de « taxirail » pour l'accès au col de la Schlucht ;
- projets de liaisons cyclables autour dans le secteur du lac de Pierre-Percée ;
- projet de refonte des accès au site de Ronchamp ;
- projet de navette décarbonée pour l'accès au Ballon d'Alsace ;
- refonte des accès au Haut-Koenigsbourg ;
- refonte des itinéraires et horaires des liaisons Fluo Grand Est dans le massif pour les rendre accessibles plus facilement les weekends et en période de vacances scolaires (en améliorant l'intermodalité) ;
- réouverture de la ligne ferroviaire Epinal / St Dié.

Conditions de réalisation souhaitées :

- pour les transports collectifs, utilisation souhaitée de matériels innovant à basses émissions de carbone.

Prise en compte des enjeux environnementaux

- réaliser une étude de pré-cadrage naturaliste en amont de l'octroi des financements ;
- privilégier l'utilisation de matériaux infiltrant les eaux pluviales ;
- veiller à la réversibilité des aménagements et ne soutenir les projets que si ils ont étudiés leur exposition aux risques naturels majeurs ;
- préserver des espaces de nature au sein et aux abords des nouvelles structures autant que faire ce possible et privilégier les projets ayant fait l'objet d'une recherche d'une bonne intégration paysagère. Les projets devront démontrer qu'ils respectent l'objectif de sobriété foncière et qu'ils sont compatibles avec l'objectif de zéro artificialisation nette de la collectivité sur le territoire de laquelle il est conçu (privilégier notamment la réutilisation des espaces déjà artificialisés) ;
- en phase chantier et notamment lorsqu'il y a un volet démolition, inclure un volet prévoyant le recyclage et la valorisation des déchets de chantier ;
- soutenir des projets intégrant la gestion de l'eau, des déchets et de l'énergie (ex. toilettes sèches, système de récupération des eaux pluviales, mise en conformité du système d'assainissement, autoproduction d'énergie, valorisation des déchets compostables).

Exigences particulières pour les projets :

- privilégier les solutions décarbonées ;
- étudier systématiquement l'empreinte carbone des dossiers présentés.

Projets exclus :

Projets de parking « bruts » de type voirie ne s'accompagnant pas d'un projet global de mobilité alternative.

Liens avec d'autres fiches, complémentarité avec d'autres programmes :

- fiches tourisme, projets d'itinérance.

Financeurs potentiels des projets :

- | | | |
|---|--|--|
| <input type="checkbox"/> Union Européenne | <input checked="" type="checkbox"/> Régions | <input type="checkbox"/> Autres : |
| <input checked="" type="checkbox"/> Etat | <input checked="" type="checkbox"/> Départements | <input checked="" type="checkbox"/> Programme montagne |

Indicateurs de résultats envisagés :

- évolution du trafic automobile sur les routes du massif, particulièrement en période touristique ;
- fréquentation des services de transport collectif soutenus.

Fiche n° 9.2

Préserver, protéger et mettre en valeur les paysages de montagne

Rappel des enjeux :

Les paysages des Vosges sont très particuliers et caractéristiques (le terme « ballon » désignant les sommets vosgiens est propre à ce massif et à la forêt noire). Ils sont le fruit d'une part d'un contexte géophysique exceptionnel, du fait de la géologie, de l'érosion (relief), de l'eau (lacs glaciaires /tourbières), d'un climat très rude, et d'autre part de l'interaction entre les milieux naturels et les communautés humaines. On peut distinguer des grandes catégories de paysages qui nécessitent des approches différenciées : des paysages uniques ou des monuments naturels en raison de leur beauté, de leur particularité, de leur importance scientifique, écologique, géographique ou culturelle (crêtes, vallées alsaciennes, paysages forestiers des Vosges du Nord, Ballon d'Alsace, plateau des 1000 étangs, vallées des lacs, etc.), des paysages typiques du massif des Vosges qui entretiennent et témoignent d'un lien fort entre la biodiversité et l'activité humaine, historique, agricole ou industrielle dans des vallées qui ont gardé leurs structures traditionnelles, mais aussi des vastes paysages de détente, pour la promenade et à la découverte de la nature (lacs, chemins, sites de loisirs en stations).

Si la déprise agricole de certains secteurs peut conduire encore aujourd'hui à une fermeture du paysage, notamment dans les Vosges du Nord, le changement climatique peut avoir aujourd'hui des conséquences variées sur l'évolution des paysages de montagne : mortalité forestière créant des ouvertures dans des ensembles boisés, modification du parcellaire agricole ou apparition de friches suite à l'évolution des activités touristiques. Ces évolutions climatiques remettent en cause le fondement des approches initialement novatrices conduites sur le massif des Vosges sous la forme de plan paysage pour lutter contre l'enrésinement des versants, consécutifs à la déprise agricole et industrielle.

Même si les premières initiatives pour sa reconnaissance sont très anciennes (la route des crêtes ou le lac de Gérardmer par exemple sont cités dans les premiers guides touristiques), le paysage vosgien est globalement mal pris en compte et mal valorisé, au risque de le banaliser, et les actions coordonnées de mise en valeur sont très récentes (ex : Opération Grand Site du Ballon d'Alsace, plan paysage du GR®53 ou démarches de classement « Man & Biosphere » de l'UNESCO autour de Sarrebourg et du Nord-Ouest du massif du Donon).

Le paysage contribue fortement au bien-être des habitants et il possède désormais une valeur indéniable pour l'économie touristique du massif des Vosges (composante du patrimoine et source de richesse en tant que facteur d'attractivité, paysage support des activités de plein air). Sa préservation permet également le maintien de la biodiversité et de l'économie de montagne agricole et sylvicole. Elle contribue à conforter une culture « montagne » locale.

Objectifs visés :

- conserver et améliorer la qualité du paysage en vue de contribuer au développement durable et de préserver sa capacité à fournir des prestations sur le long terme : un cadre de vie pour l'homme, la faune et la flore témoignant de l'importance de la diversité des habitats, un patrimoine façonné par l'homme pour la répartition du foncier et les productions agricoles et forestières, un support culturel pour la détente et la santé, une source d'identification et sentiment d'appartenance, un attrait pour un cadre de vie et de travail ;
- préserver et mettre en valeur des paysages et sites remarquables du massif, concernant notamment les milieux les plus fragiles, en cohérence avec les objectifs de développement du tourisme durable et de sauvegarde des ressources naturelles ; lancer en particulier la réflexion sur la labellisation et la valorisation d'autres sites emblématiques (sommets et crêtes des Vosges, vallées remarquables, etc.) ;

- actualiser, établir et généraliser des plans de paysage et d'adaptation au changement climatique modernisés, prenant en compte les évolutions actuelles et futures du climat, en portant particulièrement les efforts sur les entrées du massif et les points noirs paysagers.

Objectifs indicatifs :

- réaliser et mettre en œuvre les plans de paysage et d'adaptation au changement climatique pour au moins 2/3 des collectivités du massif.

Description des projets éligibles :

1. Protéger et mettre en valeur les paysages et sites emblématiques :

- soutien aux projets de labellisation pour la préservation et la mise en valeur des paysages remarquables et emblématiques du massif (inscription et classement des sites et paysages au titre du code de l'environnement, labels Man & Biosphere UNESCO, Grand Site de France, Villages remarquables et autres dispositifs) notamment par un appui aux études et à l'animation ;
- mise en œuvre du programme d'action de l'Opération Grand Site du Ballon d'Alsace et des programmes de valorisation des autres espaces labellisés au titre de leur qualité paysagère ou patrimoniale ;
- aménagements permettant la mise en valeur du paysage, en particulier le long des itinéraires, en créant des fenêtres paysagères (coupes ciblées, mobilier, etc.), en installant des œuvres architecturales ou des installations accessibles (tours panoramiques, belvédères, etc.).

2. Améliorer le cadre de vie l'image et l'attractivité du massif par une restauration des paysages du quotidien, caractéristiques de la montagne :

- rédaction et mise en œuvre de plans de paysage et d'adaptation au changement climatique, y compris comme une actualisation de documents existants et leur bonne coordination avec les autres documents de planification existants (réglementations de boisement, PLU, etc.).

3. Renforcer la culture du paysage chez les acteurs du massif :

- appui à l'aménagement ou au réaménagement de sites paysagers, résorption de points noirs notamment dans le cadre de plan d'actions portés par les EPCI, les PNR et les PETR, en particulier sur des aspects peu traités actuellement (eau, espaces naturels, forêts, paysages urbanisés traditionnels) : mise en valeur de vergers villageois, ouverture paysagère via les améliorations pastorales, mise en valeur de points de vue y compris leur accessibilité, outils d'information et de sensibilisation des habitants, résidences de paysages, etc.

Liste non exhaustive de projets déjà connus :

- programme d'action établi en vue de l'obtention du label « Grand Site de France » du massif du Ballon d'Alsace ;
- plan de paysage de la Communauté de communes des Hautes Vosges et atelier permanent du territoire envisagé ;
- mise en œuvre du plan de paysage le long du GR®53 dans les Vosges du Nord ;
- mise en œuvre du schéma d'aménagement et d'accueil touristique du lac de Kruth-Wildenstein et de ses abords.

Conditions de réalisation souhaitées :

Seront retenues prioritairement les opérations ayant pour cadre une labellisation ou visant l'obtention d'une labellisation, et les opérations avec des partenariats public/privé.

Exigences particulières pour les projets :

Les opérations soutenues doivent être établies en lien avec la stratégie touristique du massif, et prévoir un programme incluant le traitement des accès et des mobilités, ainsi que la gestion des fréquentations.

Ne seront retenues que les actions non financées par ailleurs.

Prise en compte des enjeux environnementaux

- réaliser une étude de pré-cadrage naturaliste en amont de l'octroi des financements ;
- veiller à la réversibilité des aménagements et ne soutenir les projets que si ils ont étudiés leur exposition aux risques naturels majeurs ;
- soutenir des projets intégrant la gestion de l'eau, des déchets et de l'énergie (ex. toilettes sèches, système de récupération des eaux pluviales, mise en conformité du système d'assainissement, autoproduction d'énergie, valorisation des déchets compostables).

Projets exclus :

Projets individuels ou de portée uniquement communale, projets à vocation strictement économique (agricole et forestière notamment).

Contribution à la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) :

Pour cette action, il s'agit d'une contribution indirecte : les documents de planification, plans de paysage et d'adaptation au changement climatique intègrent les objectifs généraux de la SNBC par exemple en prescrivant des actions de préservation des prairies favorables à un paysage ouvert, et à un agropastoralisme moins émetteur de carbone, ou des actions en faveur du maintien des périmètres agricoles en bord de village exploité en diversification (circuit courts) mais aussi en prescrivant la restauration d'un bâti traditionnel, porteur d'une identité paysagère et culturelle de l'espace montagnard mais aussi plus économe et moins consommateur d'espace.

Liens avec d'autres fiches, complémentarité avec d'autres programmes :

Soutien aux plans de paysage par les DREAL, dispositifs régionaux ou départementaux (GERPLAN pour la CeA), programmes d'action des PNR.

Financeurs potentiels des projets :

- | | | |
|---|--|---|
| <input type="checkbox"/> Union Européenne | <input checked="" type="checkbox"/> Régions | <input type="checkbox"/> Autres : |
| <input checked="" type="checkbox"/> Etat | <input checked="" type="checkbox"/> Départements | <input type="checkbox"/> Programme montagne |

Indicateurs de résultats envisagés :

- obtention du label « Grand Site de France » pour le massif du Ballon d'Alsace ;
- avancement des démarches en vue de l'obtention du label « Man & Biosphere » UNESCO du Plateau des 1000 étangs et de la réserve de biosphère du Pays de Sarrebourg ;
- pourcentage des collectivités du massif couvertes par un plan d'actions prenant en compte le maintien et la valorisation des paysages, ainsi que l'adaptation des paysages au changement climatique d'ici 2030.

Fiche n° 9.3

Mettre en valeur le patrimoine de montagne et développer la culture et une identité commune du massif

Rappel des enjeux

De par son histoire, le massif des Vosges a hérité d'un patrimoine riche et diversifié : châteaux et fortification, lieux de mémoire, musées, routes touristiques et possède une culture (traditions, langues) et des savoir-faire traditionnels (textile, cristal, pastoralisme...) qui lui sont propres. La grande richesse de la culture du massif des Vosges, de ses traditions, de son patrimoine (visible sur les différents versants) est très peu mise en valeur ni revendiquée alors qu'elle est un puissant facteur de revitalisation et de relance du dynamisme de cet espace.

Ce patrimoine matériel et immatériel, spécifique à la montagne, entendu dans son acception la plus large puisqu'il concerne aussi bien l'ensemble du patrimoine vernaculaire que le patrimoine industriel, historique, ainsi que la mémoire des habitants, représente un potentiel de développement important qu'il est essentiel de valoriser pour retrouver une attractivité forte du territoire. En effet, le massif des Vosges souffre aujourd'hui d'une déprise démographique, de difficultés sociales, qui nuisent fortement à son dynamisme et freinent l'expression du sentiment d'appartenance à cet espace montagnard particulier. Par ailleurs, l'enjeu touristique principal est celui de la meilleure répartition des activités sur l'ensemble du massif face aux pressions sur l'environnement : pour y répondre, la valorisation du patrimoine moins connu peut constituer une réponse efficace.

Longtemps considéré comme une frontière, à la fois physique et politique, le massif des Vosges constitue aujourd'hui, face aux enjeux de transition qui nécessitent une approche globale, un « trait d'union » entre des territoires et des populations de montagne qui partagent des éléments culturels communs devant être valorisés et pouvant permettre de trouver des réponses partagées.

Par ailleurs, l'accès à la culture, en particulier la culture locale, est à la fois un facteur de cohésion pour les populations du massif et un facteur d'attractivité notamment dans le domaine touristique, comme le montre la réussite de plusieurs grands festivals, de musées ou de sites d'histoire. Cette offre culturelle doit être imaginée, en lien avec les acteurs du domaine, en cohérence et en complémentarité à l'échelle du massif.

Des actions spécifiques pour la population doivent être mises en place pour créer un sentiment d'appartenance à ce territoire singulier qu'est le massif des Vosges, les inciter à préserver ses patrimoines et afin qu'ils se considèrent comme acteurs de leur cadre de vie.

Objectifs visés :

- développer l'accès à la culture aux habitants et aux touristes, permettant de créer un lien entre le territoire et le message ou la sensibilité culturelle diffusée ;
- valoriser les patrimoines matériels et immatériels (historiques, linguistiques, naturels, savoir-faire traditionnels...) du massif des Vosges en les faisant découvrir aux habitants et aux visiteurs ;
- soutenir la préservation et la valorisation du patrimoine vernaculaire de la montagne des Vosges.

Objectifs indicatifs :

- développer la diffusion de la culture du massif dans au moins 10 sites emblématiques du massif ;
- soutien d'une quinzaine d'évènements en 3 vagues d'appels à projet.

Description des projets éligibles :

1. Développer l'accès à la culture aux habitants et aux touristes :
 - soutien à la programmation culturelle d'envergure régionale voire nationale (événements, festivals, forums, lieux de spectacle vivant, etc.) participant au rayonnement du massif et aux retombées touristiques ;
 - lancement d'un appel à projets pour le soutien de manifestations culturelles, locales et innovantes (liant, par exemple, les enjeux de la transition écologique et climatique et la production artistique et culturelle) ;
 - soutien (investissements et animation) des lieux de création culturelle emblématiques existant (ex : Théâtre du peuple, les Dominicains à Guebwiller, site de Husseren-Wesserling), sur la base d'une programmation pouvant être rattachée à la culture de montagne ou aux enjeux du massif des Vosges ;
 - soutien aux résidences d'artistes pour des projets liés à la culture de montagne ou à la prise en compte des enjeux du massif des Vosges et notamment ceux en lien avec la transition écologique et climatique ;
 - production de supports de diffusion de l'offre culturelle consolidée à l'échelle du territoire (notamment via une plateforme numérique) et la mise en réseau de sites existant.
2. Valoriser les patrimoines du massif des Vosges :
 - réhabilitation du patrimoine bâti culturel et/ou de caractère (opérations inscrites dans une démarche de valorisation du patrimoine) ;
 - soutien à la valorisation et la mise en tourisme et en réseau de sites patrimoniaux majeurs (historiques, culturels...), et des sites mineurs s'ils apportent une clé de lecture complémentaire et importante de l'histoire du massif des Vosges ;
 - création et restauration de musées liés aux techniques et savoir-faire traditionnels du massif des Vosges (musées liés au verre et au cristal, à l'exploitation géologique, forestière, agricole, préindustrielle, centre d'interprétation architecturale, etc.) ;
 - organisation du tourisme de savoir-faire sur le massif des Vosges: mise en réseau, valorisation des réseaux existants, développement de circuits de découverte entre plusieurs sites, de routes thématiques, développement de visites d'entreprises (tourisme industriel) ;
 - soutien et promotion des projets portés les territoires du massif labellisés « villes et pays d'Art et d'Histoire » (Pays de Guebwiller et Pays du Val d'Argent) et soutien d'autres territoires pour obtenir cette labellisation.
3. Soutien au maintien et à la valorisation du patrimoine vernaculaire :
 - projets de restauration du patrimoine vernaculaire portés par les collectivités, PNR, association, etc., dans l'objectif d'en faire un véritable atout touristique (randonnées thématiques, parcours d'interprétation, etc.) ;
 - développement des filières artisanales liées à ces rénovations, utilisant les matériaux locaux biosourcés et/ou les savoir-faire traditionnels.

Liste non exhaustive de projets déjà connus :

- événements emblématiques participant au rayonnement : Festival international du film fantastique Fantastic'arts, Festival de géographie de St Dié, Festival Musique et Mémoire dans les Vosges du Sud ;
- rénovation et mise en valeur du parc industriel de Wesserling ;
- Musée du flacon de cristal à Baccarat ;
- Musée de la montagne de Château-Lambert ;
- centre d'interprétation de l'usine Le Corbusier à St Dié ;

- projet de redynamisation du « P'tit Fleck » sur le site du château de Fleckenstein ;
- mise en tourisme du Château de Pierre-Percée ;
- réaménagement du Musée de la mine Marcel Maulini à Ronchamp ;
- projets liés au tourisme de mémoire ;
- valorisation du patrimoine architectural du XXème siècle (Corcieux, St Dié, etc.).

Conditions de réalisation souhaitées :

Les projets de mise en valeur du patrimoine nécessitant des charges de fonctionnement doivent être appréciés au regard d'un plan d'affaire à établir minimisant le recours aux subventions d'équilibre.

Les projets culturels ayant un lien avec la transition écologique et climatique en montagne sont soutenus en priorité.

Mise en réseau de sites à l'échelle du massif.

Prise en compte des enjeux environnementaux

- réaliser une étude de pré-cadrage naturaliste en amont de l'octroi des financements ;
- privilégier l'utilisation de matériaux infiltrant les eaux pluviales ;
- veiller à la réversibilité des aménagements et ne soutenir les projets que si ils ont étudiés leur exposition aux risques naturels majeurs ;
- préserver des espaces de nature au sein et aux abords des nouvelles structures autant que faire ce possible et privilégier les projets ayant fait l'objet d'une recherche d'une bonne intégration paysagère ;
- en phase chantier et notamment lorsqu'il y a un volet démolition, inclure un volet prévoyant le recyclage et la valorisation des déchets de chantier ;
- soutenir des projets intégrant la gestion de l'eau, des déchets et de l'énergie (ex. toilettes sèches, système de récupération des eaux pluviales, mise en conformité du système d'assainissement, autoproduction d'énergie, valorisation des déchets compostables).

Exigences particulières pour les projets :

Soutien au fonctionnement sur 3 années maximum avec montant dégressif de l'aide accordée.

Projets exclus :

Projets culturels sans lien avec la culture locale, identitaire du massif des Vosges, ou sans lien avec les enjeux actuels du massif, dans la mesure où ces projets sont financés dans le cadre d'autres politiques de soutien, ou s'ils n'entraînent pas de retombées majeures pour le massif en matière de rayonnement, tourisme, etc.

Liens avec d'autres fiches, complémentarité avec d'autres programmes :

- fiche tourisme ;
- fiche agro-tourisme (valorisation de savoir-faire traditionnels) ;
- filière bois (éco-rénovation avec bois).

Financeurs potentiels des projets :

- | | | |
|--|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Union Européenne | <input checked="" type="checkbox"/> Régions | <input type="checkbox"/> Autres : |
| <input checked="" type="checkbox"/> Etat | <input checked="" type="checkbox"/> Départements | <input type="checkbox"/> Programme montagne |

Indicateurs de résultats envisagés :

- nombre de manifestations culturelles, locales et innovantes soutenues dans le cadre de l'AAP ;
- nombre de sites mis en tourisme ou en réseau à l'échelle du massif ou au moins entre différents versants.

Fiche n° 10

Développer la formation aux métiers de la montagne, soutenir la pluriactivité et l'emploi saisonnier

Rappel des enjeux :

Les saisonniers du massif des Vosges sont plus de 5 000. Avec les pluriactifs, ils exercent des professions spécifiques à l'alternance été/hiver de montagne. Ils sont jeunes, sont présents dans beaucoup de secteurs économiques, représentent parfois 35 % de l'emploi local dans l'hébergement, la restauration ou dans l'agriculture. Certaines stations ont plus de 100 saisonniers en hiver pour le fonctionnement des remontées mécaniques, sans compter les employés travaillant dans l'accueil et l'hôtellerie ou les moniteurs de ski. Ils sont confrontés à des difficultés de formation et de garantie sociale liés à la pluriactivité et sont indispensables à l'économie de montagne. Par ailleurs, la part des locaux pluriactifs, intervenant notamment dans le tourisme, est importante.

La transition de l'économie et l'adaptation du tourisme aux nouveaux besoins des clientèle (accueil, services, etc.) ouvre de nouvelles perspectives pour l'embauche pérenne d'habitants du massif, à la condition de les former et de les préparer. De nouvelles filières économiques comme la rénovation de l'habitat avec des matériaux biosourcés, la relance des productions liées aux savoir-faire techniques du massif, le développement de nouvelles filières agricoles se heurtent à un déficit de main d'œuvre formée.

Objectifs visés :

- mettre en place des filières de formation initiale aux nouveaux métiers de la montagne, coordonnées depuis les lycées jusqu'à la formation professionnelle ;
- soutenir la mise en place de structures permettant l'accueil et la prise en charge spécifique des saisonniers qui ont des besoins et des situations sociales particulières.

Objectifs indicatifs :

- faire de la Maison de la montagne de La Bresse l'outil de référence pour la formation et l'emploi spécifique à la montagne des Vosges.

Description des projets éligibles :

- développement d'actions de formation, recrutement, accompagnement des saisonniers aux nouveaux métiers du tourisme et de la montagne au travers d'une aide à l'ingénierie de formation, en lien avec les entreprises et les structures porteuses, et en particulier les groupements d'employeurs à constituer et à soutenir ;
- développement d'une offre de formation à la pluriactivité en lien avec les centres de formations existant dans le massif, notamment à destination des habitants pour développer des services d'accueil et de prestations touristiques innovants et complémentaires (ex : développement des « greeters ») ;
- démarches expérimentales en partenariat avec les organismes de formation (France compétence, Pôle emploi, opérateurs de compétences (OPCO) de référence dans le domaine des sports et du tourisme, de l'agriculture, de la forêt, du commerce et de la construction) pour faciliter l'accès des saisonniers (voire aux salariés permanents) et des pluriactifs aux formations professionnelles diplômantes en montagne, en vue de l'adaptation aux nouveaux besoins de compétences (notamment tourisme et savoir-faire traditionnels) ;
- mise en réseau des entreprises, des centres de formation et des lycées ;

- mise en place d'une politique de recrutement et d'accueil de saisonniers non issus du massif avec les services d'aide à l'emploi et les collectivités ;
- soutien à la mise en place et à la structuration d'une offre d'accueil de formation et d'accompagnement de la saisonnalité et des métiers de la montagne à la Maison de la montagne de La Bresse, outil partenarial agissant pour l'ensemble du massif des Vosges ;
- études pour évaluer les besoins d'hébergement de travailleurs saisonniers du secteur du tourisme et création de projets d'hébergement adapté, en lien avec les organismes représentatifs et les groupements d'employeurs ;
- mise en place sur une durée courte (3 ans maximum) de sections « montagne et métiers de l'économie du massif » dans les lycées ;
- mise en place de formations particulières dans le domaine du bois local, de la rénovation patrimoniale, ainsi qu'aux filières agricoles de diversification du massif des Vosges.

Liste non exhaustive de projets déjà connus :

- structuration et développement de l'offre de la Maison de la montagne de La Bresse ;
- création d'un hébergement dans une ancienne maison de retraite à La Bresse pour les stagiaires et les saisonniers de la Maison de la montagne.

Conditions de réalisation souhaitées :

Exigences particulières pour les projets :

Les formations aux métiers du tourisme dans le massif des Vosges doivent impérativement inclure des modules sur les enjeux de la transition écologique et sur les enjeux de quiétude et de fréquentation des espaces naturels.

Les formations doivent être ouvertes à l'ensemble des populations du massif. Les projets permettant d'établir un lien entre les lycées de montagne et les filières de formation seront privilégiés (offrir des possibilités professionnelles aux jeunes du massif).

Prise en compte des enjeux environnementaux

- réaliser une étude de pré-cadrage naturaliste en amont de l'octroi des financements ;
- veiller à la réversibilité des aménagements et ne soutenir les projets que si ils ont étudiés leur exposition aux risques naturels majeurs ;
- préserver des espaces de nature au sein et aux abords des nouvelles structures autant que faire ce possible et privilégier les projets ayant fait l'objet d'une recherche d'une bonne intégration paysagère ;
- en phase chantier et notamment lorsqu'il y a un volet démolition, inclure un volet prévoyant le recyclage et la valorisation des déchets de chantier ;
- soutenir des projets intégrant la gestion de l'eau, des déchets et de l'énergie (ex. toilettes sèches, système de récupération des eaux pluviales, mise en conformité du système d'assainissement, autoproduction d'énergie, valorisation des déchets compostables).

Projets exclus :

Contribution à la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) :

Cette mesure contribue indirectement aux objectifs de la SNBC en participant à former les professionnels de la montagne aux enjeux de la transition écologique et climatique dans le massif des Vosges, condition essentielle pour la mise en œuvre des actions de la SNBC.

Liens avec d'autres fiches, complémentarité avec d'autres programmes :

Financeurs potentiels des projets :

- Union Européenne Régions Autres : Agences de l'Eau
 Etat Départements Programme montagne

Indicateurs de résultats envisagés :

- nombre de professionnels formés dans le cadre des opérations soutenues.

Fiche n° 11

Développer des actions et partenariats transfrontaliers, inter-massifs et rééquilibrer les réciprocity villes-montagne

Rappel des enjeux

Le massif des Vosges est inclus dans un ensemble plus vaste de montagne rhénane avec le Palatinat et la Forêt Noire avec lequel il partage beaucoup d'éléments constitutifs d'une identité commune et surtout les mêmes enjeux et défis à l'heure du changement climatique et de la transition écologique.

Le massif est couvert dans les Vosges du Nord par une réserve de biosphère transfrontalière, et côté alsacien par la Conférence franco-germano-suisse du Rhin Supérieur. Il est également à cheval sur les groupements locaux de coopération transfrontalière suivants : Saar Moselle, PAMINA, Freiburg / Centre-et-Sud-Alsace et TriRhena. Cette proximité géographique se traduit aussi par une très nombreuse clientèle touristique étrangère (30 % venant du Benelux et de l'Allemagne).

D'autre part, le massif des Vosges est un massif de moyenne montagne, confronté à des problématiques similaires à celles du massif du Jura et du Massif central (diminution de l'enneigement, besoin de diversification 4 saisons, impacts climatiques sur la ressource forestière, etc.).

La capitalisation de toutes ces expériences pourrait favoriser les interconnexions entre les territoires et ainsi jouer la complémentarité et la solidarité entre les territoires de montagne et les territoires voisins.

Enfin, le diagnostic établi dans le cadre de l'élaboration du nouveau schéma de massif a mis en évidence les échanges entre les villes dynamiques françaises ou européennes proches du massif, sans retombées très visibles ou équilibrées sur la cohésion des territoires du massif des Vosges. La prégnance des enjeux écologiques, climatiques ou sanitaires (voir la crise de la Covid) donne l'occasion d'un nouveau dialogue équilibré avec les villes voisines, par une approche positive et pérenne, une réciprocity qu'il convient d'identifier, de s'approprier et de rendre visible dans le cadre d'un espace de dialogue collaboratif.

Objectifs visés :

- identifier les acteurs, les enjeux et les problématiques communes et/ou complémentaires afin de favoriser des démarches collectives en termes de connaissance et de gestion concertée de ces enjeux entre le massif des Vosges et les villes proches et entre les massifs similaires ;
- encourager les projets de coopérations visant le sentiment d'identité commune et les projets d'expérimentation notamment sur la résilience des territoires face au changement climatique, les conflits d'usage, le tourisme, la biodiversité, les ressources naturelles, la structuration des filières caractéristiques et communes, etc. : signer au moins 3 contrats de réciprocity ville-montagne avec les agglomérations proches du massif des Vosges ;
- inscrire le massif dans des partenariats existants et ainsi encourager les réflexes de collaboration pour le développement du massif des Vosges et son évolution face au changement climatique.

Objectifs indicatifs :

- soutenir la création de nouveaux contrats de réciprocity ville-montagne avec les territoires proches du massif des Vosges.

Description des projets éligibles :

- actions de recherche-action par l'organisation d'évènements ou de colloques scientifiques sur la prévention des risques forestiers en montagne (incendies, scolytes), sur la gestion des ressources (eau-bois) et la biodiversité (en lien notamment avec la réserve transfrontalière des Vosges du Nord) ;
- accompagnement des réflexions et démarches de concertation territoriales sur des territoires ou thématiques de projet, pour la mise en place d'une coordination, d'une instance partagée, en matière de planification de l'espace et d'urbanisme en montagne, ou dans des territoires mixtes associant plaine et montagne ;
- encourager les échanges entre jeunes du massif des Vosges et du Palatinat ou de la Forêt-Noire, ou entre jeunes des villes et de la montagne : classes découvertes, chantiers jeunes, etc. ;
- projets permettant des coopérations en matière agro-alimentaire afin de développer les circuits courts et les plans alimentaires territoriaux, démarches de relocalisation de l'agriculture et de l'alimentation sur les territoires ;
- actions de recherche-action sur le développement touristique de la montagne notamment au travers de la gestion des flux, de leurs incidences et face au changement climatique (en lien avec la destination tri nationale de l'Upper Rhine Valley par exemple) ;
- expérimenter de nouvelles pratiques agricoles de montagne concertées entre massifs face au changement climatique et notamment sur l'activité pastorale ;
- encourager par l'animation et la mise en réseau inter-massifs et avec les villes proches la structuration des filières économiques concernant le massif des Vosges : filière bois et ses débouchés locaux et régionaux, filières de diversification agricole et de l'agrotourisme, filières des sports nordiques, de l'itinérance, etc. ;
- projets de coopération ville-montagne pour la gestion de la mobilité de et vers le massif des Vosges.

Liste non exhaustive de projets déjà connus :

- poursuite des actions du contrat de réciprocité entre l'Eurométropole de Strasbourg, la Vallée de la Bruche et la Communauté d'agglomération de Saint Dié.

Conditions de réalisation souhaitées :

- actions multi-partenariales intermassif, transfrontaliers ou villes voisines/territoire de montagne (à minima EPCI).

Exigences particulières pour les projets :

Projets exclus :

Travaux et investissement relevant du FEADER.

Liens avec d'autres fiches, complémentarité avec d'autres programmes :

- fiches eau et biodiversité, fiche filière bois.

Financeurs potentiels des projets :

- | | | |
|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> Union Européenne | <input checked="" type="checkbox"/> Régions | <input type="checkbox"/> Autres : |
| <input checked="" type="checkbox"/> Etat | <input type="checkbox"/> Départements | <input type="checkbox"/> Programme montagne |

Indicateurs de résultats envisagés :

- nombre de projets partenariaux inter-massifs, frontalier ou de villes/territoires de montagne engagés ;
- nombre d'actions multi-partenariales mises en œuvre.

Annexe 2 - Elaboration du CPIER Massif des Vosges

Etape d'élaboration

L'élaboration du projet de CPIER s'appuie sur un travail en plusieurs étapes

Etape 1 : fin 2019 et 2020 : élaboration et validation d'une stratégie pour le massif des Vosges en s'appuyant sur un intense travail de concertation avec l'ensemble des acteurs du massif :

- a. questionnaire grand public (1 200 réponses) ;
- b. deux séries d'ateliers (dont 7 exclusivement sur le schéma de massif et 4 dédiés au tourisme) ;
- c. des réunions des instances du massif (commission permanente, réunions du comité de massif, CIPP) dont réunion du CIPP (associant notamment les élus départementaux des 7 départements et des représentants des 2 régions) le 9 octobre 2019 pour prioriser les thématiques qui pourraient faire l'objet d'une nouvelle contractualisation et réunion du CIPP (associant notamment les élus départementaux des 7 départements et des représentants des 2 régions) le 9 octobre 2019 pour prioriser les thématiques qui pourraient faire l'objet d'une nouvelle contractualisation ;
- d. réunion de travail sur le futur CPIER le 7 octobre 2019 avec les élus de la région Grand Est (en présence du secrétaire général aux affaires régionales et européennes) ;
- e. une équipe technique composée du commissariat de massif, du SGARE GE, des deux régions et des deux PNR ;
- f. des expertises techniques par les services de l'état, des établissements publics (agence de l'eau, ONF, INSEE, Observatoire des territoires) ou des organismes socio-professionnels (chambres d'agriculture, filière bois, CCI, CMA, etc) ;
- g. un travail ciblé et particulier a été conduit avec les deux agences de l'eau concernées. Le comité de bassin Rhin-Meuse a été informé à plusieurs reprises de l'avancée des travaux.

Etape 2 : novembre 2020 à février 2021 : élaboration et validation par les deux régions de l'accord cadre du CPIER Massif des Vosges et premiers contacts avec les conseils départementaux. En parallèle des concertations ponctuelles ont eu lieu avec différents partenaires et services régionaux de l'état

Etape 3 : avril à début juin 2021 : écriture détaillée des 12 actions du CPIER Massif des Vosges autour d'un groupe de rédaction constitué des techniques des deux régions et du commissariat et d'un groupe de relecture constitué des deux régions des représentants techniques désignés par les 6(7) départements. Ce dernier groupe s'est réuni 5 fois avec des temps de concertation particuliers. De plus, la DREAL et l'Agence de l'eau ont été associées à ce groupe et ont participé en fonction des disponibilités.

Annexe 3 - Gouvernance

LA PROGRAMMATION, LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DE LA CONVENTION INTERREGIONALE DU MASSIF DES VOSGES

La mise en œuvre d'un dispositif de programmation, de suivi et d'évaluation de la Convention Interrégionale du Massif des Vosges (CIMV) constitue une condition indispensable pour en assurer un pilotage efficace.

Pour ce faire, l'État, les régions et les départements signataires décident de pérenniser **le Comité Interrégional de Pilotage et de Programmation (CIPP)** pour :

- préciser les critères de sélection des dossiers et les réviser en tant que de besoin,
- sélectionner les opérations financées dans le cadre de la Convention Interrégionale du massif des Vosges (« engagement » pluriannuel),
- établir une programmation annuelle concertée de ces opérations,
- veiller à la disponibilité des crédits nécessaires à leur réalisation,
- procéder, si nécessaire, à la réorientation des fonds non utilisés (projets abandonnés, mesures sous-utilisées de la maquette),
- assurer le suivi des opérations par un système d'indicateurs de réalisation, de résultats et d'impact,
- décider des études ou évaluations à mener et valider leurs résultats,
- proposer et valider le lancement d'appels à projets,
- proposer, le cas échéant, une révision de la convention.

Ce comité établit une programmation concertée, proposée à la décision de chacun des cofinanceurs, au titre de la CIMV.

Un suivi d'ensemble de l'état d'avancement de la convention de massif sera assuré permettant la traçabilité des opérations. Une procédure partagée entre tous les cofinanceurs de la convention de massif sera mise en place à cet effet.

COMPOSITION

Pour l'Etat :

- le préfet coordonnateur, préfet de région Grand Est, ou son représentant le préfet assistant, préfet des Vosges
- les SGARE Grand EST et Bourgogne Franche Comté ou leurs représentants
- les préfets de département (Meurthe-et-Moselle, Moselle, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Haute-Saône, Vosges, Territoire de Belfort), ou leurs représentants.

Pour les collectivités :

- les présidents des conseils régionaux Grand Est et Bourgogne Franche Comté ou leurs représentants,
- les présidents des conseils départementaux (Meurthe-et-Moselle, Moselle, CEA, Haute-Saône, Vosges, Territoire de Belfort), ou leurs représentants.

Les collectivités signataires seront représentées de manière privilégiée par un élu nommé désigné selon les modalités propres à chacune d'entre elle. Dans la mesure du possible, cet élu sera issu du collège des représentants de ces collectivités au sein du comité de massif.

FONCTIONNEMENT

Ce comité est co-présidé par le préfet coordonnateur du massif des Vosges et les présidents des régions ou leurs représentants.

Ce comité se réunit au moins trois fois par an, dans la mesure du possible sur une commune du massif. Ces réunions doivent ainsi également l'occasion de présenter une réalisation soutenue par la politique de la montagne.

Il pourra se faire assister d'experts à la demande de l'un des co-présidents. Il procédera régulièrement à l'audition de porteurs de projets pour un retour d'expériences des projets soutenus. Le secrétariat du comité est assuré par le Commissariat à l'aménagement du massif des Vosges (organisation logistique des réunions, élaboration du dossier de séance, tableau de proposition de programmation, compte-rendu, coordination des bilans annuels et du suivi des indicateurs...).

Le Comité Interrégional de Pilotage et de Programmation (CIPP) s'appuie sur un **Comité Technique Interrégional (CTI)**. Celui-ci a pour rôle de recueillir les avis des différents services concernés par un projet, émettre des préconisations, procéder à une analyse qualitative approfondie et à la sélection des dossiers en vue de leur programmation concertée par les cofinanceurs. Sa composition et son fonctionnement sont précisés dans le règlement intérieur du CIPP. Il est élargi aux représentants des parcs naturels régionaux à titre d'expert. Il peut être élargi aux représentants des deux agences de l'eau en tant qu'experts et cosignataires du CPIER. Le secrétariat du CTI est assuré par le Commissariat à l'aménagement du massif des Vosges.

Pour les actions du domaine du tourisme il peut solliciter l'avis technique du Comité Technique du Tourisme (COTECH Tourisme) qui réunit des acteurs du domaine et les partenaires financiers.

REGLEMENT INTERIEUR

Pour préciser les dispositions figurant au présent document, le CIPP a adopté un règlement intérieur applicable dès le début de la programmation 2021-2027.

Il permet en particulier de préciser et d'ajuster en tant que de besoin les points suivants :

- les modalités de la co-présidence interrégionale,
- son fonctionnement (quorum, désignations nominatives et suppléances...),
- les modalités d'intervention financière (règlements d'intervention complétant si nécessaire les dispositions figurant dans la convention),
- la composition du dossier commun à fournir par les demandeurs,
- le circuit de transmission et d'instruction des dossiers,
- les indicateurs de suivi et d'évaluation.

Si nécessaire, le comité pourra faire évoluer le règlement intérieur.

COMITE DE MASSIF DU MASSIF DES VOSGES

Le Comité de massif du massif des Vosges est une instance indépendante du CIPP. Pour une meilleure coordination des actions et circulation de l'information, il est néanmoins proposé que les représentants des collectivités soient les mêmes entre les deux instances.